

MINISTERE DE L'ECONOMIE
FORESTIERE

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès



**Projet d'Appui à la Gestion (PAG)
Parc National Conkouati-Douli (PNCD)**



B.P. 498, Pointe Noire
Tél. : 5333692 ; 5440034
Département du Kouilou,
République du Congo

PLAN D'AMENAGEMENT DU PARC NATIONAL DE CONKOUATI- DOULI

Exercice : 2009- 2013



Conkouati, Janvier 2009

TABLE DE MATIERES

RESUME	6
I. CONTEXTE GENERAL	10
1.1. CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE	10
1.1.1. Contexte international.....	10
1.1.2. Contexte régional et sous-régional	10
1.1.3. Contexte national	11
1.1.4. Contexte local	12
1.2. CONTEXTE POLITIQUE DE CONSERVATION AU CONGO	12
1.3. ASPECTS INSTITUTIONNELS DU CONGO	13
1.4. HISTORIQUE ET STATUT ACTUEL DU PNCD.....	13
1.5. OBJECTIFS DU PNCD.....	14
1.6. OBJECTIFS DU PLAN D'AMENAGEMENT	14
II. DESCRIPTION DU PARC NATIONAL DE CONKOUATI-DOULI	15
2.1. MILIEU PHYSIQUE	15
2.1.1. Situation géographique	15
2.1.2. Zonage 1999.....	37
2.1.2.1. Les avantages du Plan de 1999.....	38
2.1.2.2. Les inconvénients du Plan de 1999	38
2.1.3. Climat	16
2.1.4. Relief	16
2.1.5. Formation géologique et le Sols.....	17
2.1.5.1. Géologie.....	17
2.1.5.2. Sols.....	17
2.1.6. Hydrographie	17

2.2.	VALEURS ECOLOGIQUES, SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLE	18
2.2.1.	Valeurs écologiques	19
2.2.1.1.	La Flore	20
2.2.1.2.	La faune	22
2.2.2.	Valeurs socio-économique et culturelle	29
2.2.2.1.	Services gouvernementaux.....	29
2.2.2.2.	Groupes ethniques	30
2.2.2.3.	Organisation Socio-administrative.....	30
2.2.2.4.	Démographie	30
2.2.2.5.	Occupations et Economie.....	32
2.3.	LES MENACES	33
2.3.1.	Les menaces aux végétations.....	33
2.3.2.	Les menaces pour la faune	34
2.3.3.	Problemes foncier.....	35
2.3.3.1.	Utilisation des terres.....	35
2.3.4.	Problèmes liés à la gestion du PNCD.....	35
III.	OPTIONS D'AMENAGEMENT 2009 - 2013.....	37
3.1.	PLAN DE ZONAGE, 2009	39
3.1.1.	Description et limites des différentes zones.....	40
3.1.1.1.	Zone de Protection Intégrale	40
3.1.1.2.	Zone d'écodéveloppement.....	42
3.2.	FONCTIONS ET ACTIVITÉS DANS LES DIFFÉRENTS ZONES	45
3.2.1.	La zone de Protection Intégrale	45
3.2.2.	Les zones d'écodéveloppement.....	46
3.3.	LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES	48

IV.	LES PROGRAMMES D'AMENAGEMENT 2009 - 2013.....	49
4.1.	SURVEILLANCE ET ANTIBRACONNAGE.....	49
4.1.1.	Historique du volet surveillance et antibraconnage	49
4.1.1.1.	Personnel et organisation actuelle, surveillance et antibraconnage ...	49
4.1.1.2.	Difficultés actuelles, surveillance et antibraconnage	50
4.1.2.	Actions 2009- 2013, volet surveillance et antibraconnage	51
4.2.	RECHERCHES BIOLOGIQUES	52
4.2.1.	Historique du volet recherches biologiques.....	52
4.2.1.1.	Personnel et organization actuelle, recherches biologiques.....	52
4.2.1.2.	Difficultés actuelle, recherches biologiques.....	53
4.2.2.	Actions 2009 – 2013, volet recherches biologiques.....	54
4.3.	DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE.....	55
4.3.1.	Historique du volet développement communautaire.....	55
4.3.1.1.	Personnel et organization actuelle, développement communautaire..	56
4.3.1.2.	Difficultés actuelles, développement communautaire.....	56
4.3.2.	Actions 2009-2013, Volet développement communautaire.....	56
4.4.	SENSIBILISATION ET EDUCATION ENVIRONNEMENTALE	57
4.4.1.	Historique du volet sensibilisation et éducation environnementale	57
4.4.1.1.	Personnel et organization actuelle, volet sensibilisation-éducation....	57
4.4.1.2.	Difficultés actuelles, volet sensibilisation et éducation	58
4.4.2.	Actions 2009 – 2013, volet sensibilisation et éducation.....	58
4.5.	ECOTOURISME	59
4.5.1.	Historique du volet écotourisme.....	59
4.5.2.	Actions volet écotourisme, 2009 - 2013.....	60
4.6.	INFRASTRUCTURES, EQUIPEMENT ET ENTRETIEN	61
4.6.1.	Historique Infrastructures, Equipement et entretien	61
4.6.1.1.	Infrastructures actuels.....	61
4.6.1.2.	Equipements actuels.....	63
4.6.2.	Actions 2009 – 2013, volet Infrastructures, équipement, entretiens.....	64

4.6.2.1.	Infrastructures 2009 - 2013	64
4.6.2.2.	Equipements, 2009 - 2013:.....	66
4.7.	GESTION ADMINISTRATIF ET FINANCIER	68
4.7.1.	Historique du volet gestion administratif et financier.....	68
4.7.1.1.	Personnel et organisation actuel, gestion administratif et financier ...	68
4.7.1.2.	Difficultés actuelles, volet gestion administratif et financier	70
4.7.2.	Actions 2009 - 2013, volet gestion administratif et financier	71
4.8.	PERSONNEL	72
4.8.1.	Actions 2009 - 20013, recrutement personnel	72
4.8.2.	Actions 2009 - 20013, formations personnel	75

RESUME

Lors de sa création en 1999 par Décret N°99 - 136^{bis} du 14 Août 1999, le Parc National de Konkouati Douli était doté d'un Plan d'Aménagement élaboré par UICN dans le cadre du PROGECAP/GEF/CONGO, dont il était l'attributaire de 1994 jusqu'à la fin du projet GEF en 1999. Le Plan d'Aménagement devant s'appliquer sur cinq ans, consacrait un zonage du Parc en :

- Deux zones de protection intégrale où aucune activité extractive n'est permise sauf la recherche, le tourisme et la surveillance continue ;
- Les zones d'écodéveloppement autour des villages, où des prélèvements sont autorisés sous certaines conditions, pour permettre à la communauté locale de satisfaire leurs besoins. Des activités économiques telles que l'exploration et l'exploitation minière, le développement des activités agricoles industrielles, l'exploration et l'exploitation pétrolière peuvent y être menées, mais elles sont assujetties au préalable à la réalisation d'une étude d'impacts environnementaux ;
- Les zones de protection temporaire qui sont des zones très dégradées (ex-exploitations industriels), destinées à la reconstitution de la biodiversité faunique et floristique avant d'être classé en zone intégralement protégé ou zone écodéveloppement ;
- Les zones d'usage multiples, représentant des zones d'exploitations industrielles.

Au moment de sa création, deux concessions forestières encore en activité se trouvaient à l'intérieur du Parc avec des contrats non renouvelables à terme.

A la reprise de la gestion par le Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement en fin 2000 en partenariat avec Wildlife Conservation Society (WCS), après le départ de l'UICN suite à la fin du PROGECAP, la tâche principale était de mettre en oeuvre ce plan, bien que n'étant pas approuvé par un arrêté du Ministre en charge des Aires protégées. Il était cependant le seul exercice de planification pour le Parc nouvellement créé.

Pendant cinq (5) ans correspondant à la période de vie de celui-ci, des évaluations périodiques ont été réalisées. Des forces et des faiblesses de ce plan ont été relevées. Par ordre d'importance, les principaux problèmes rencontrés dans le développement de ce Plan d'Aménagement peuvent être résumés de la manière suivante :

1. La contestation des limites entre les zones d'écodéveloppement et les zones de protection intégrale par la communauté locale. Les quelles limites n'étant pas matérialisées sur le terrain par des repères physiques identifiables connus de tous ;
2. L'éclatement des zones de protection intégrale. En effet les deux zones de protection intégrale de Ngongo et de Loukany ne sont en contact nulle part.

Elles sont séparées l'une de l'autre par la concession forestière Man Fai Taï (devenue SICOFOR en 2008);

3. Le non définition des fonctions affectées à chaque zone, sauf les zones de protection intégrale ;
4. Le peu d'informations scientifiques disponibles sur les zones annexées ;
5. L'ambiguïté du rôle de COGEREN dans l'implication de la communauté locale dans la gestion des ressources naturelles comme plateforme de prise des décisions des droits d'usages dans la gestion des zones d'écodéveloppement.

Le but de ce nouveau Plan d'Aménagement est d'apporter des améliorations aux faiblesses constatées dans l'exécution du premier Plan d'Aménagement du Parc National de Conkouati Douli.

Il va de soit qu'après cinq (5) ans et plus, de mise en œuvre de ce premier plan, et aussi avec le retour au domaine du permis d'exploitation de COFIBOIS arrivé à terme, des réaménagements soient apportés à celui-ci. Les quels réaménagements tiennent compte des faiblesses, des forces et des évolutions des concepts intervenus dans la conservation de la biodiversité ce dernier temps.

Ce Plan d'Aménagement qui obéit aux stipulations de l'article 12 du Décret N°99 - 136^{bis} portant création du Parc National de Conkouati Douli constitue une grande ligne traçant les actions à développer pour atteindre les objectifs fixés, pendant une période de cinq (5) ans allant de 2009 à 2013. Combinant les programmes à mettre en œuvre par les différentes parties prenantes notamment les institutions publiques, les ONGs et Associations, le secteur privé et la communauté locale.

Le Parc National de Conkouati Douli couvre une superficie de 504 950 hectares. Il est actuellement le second en taille, après le Parc National d'Odzala Kokoua qui couvre une superficie de 1 350 000 hectares.

Situé dans le Département du Kouilou dans sa partie Nord - Ouest, le long de la côte à côté du Gabon, il est à cheval sur les Districts de Madingo-Kayes et Nzambi. Il comprend une partie marine qui représente 24 % de la superficie totale. Il est l'aire protégée qui présente une très grande diversité d'habitats, constituée de l'océan jusqu'à l'intérieur du continent par la mer, la forêt littorale, les lagunes et des lacs, la mangrove, une mosaïque savane forêt, les marais, la forêt marécageuse, la forêt de plaine, la forêt d'altitude du Mayombe, la savane plus continentale sur sols argileux et les forêts escarpées du Mayombe.

A cette diversité d'habitats correspond une faune riche et variée, représentée par :

- l'éléphant, le buffle, le léopard, le chimpanzé, le gorille, les singes, les mandrills les céphalophes de forêt, le cobe défassa, le lamantin dans la partie continentale ;
- la baleine à bosse, les dauphins et accidentellement l'otarie d'Afrique, la tortue marine dans la partie marine.

On note une présence d'un grand nombre d'oiseaux qui fréquentent les différents habitats. Environ 41 espèces de reptiles ont été inventoriées dont 18 sont arboricoles. Parmi les six (6) espèces de tortues marines présentes dans l'océan atlantique, quatre (4) fréquentent la côte de Conkouati pour la ponte. Dans la partie continentale s'y rencontre aussi des tortues terrestres.

Dans le système laguno lacustre de Conkouati, plus de 50 espèces de poissons sont connues, dont certains ont été observées pour la première fois dans la province ichtyologique de la basse guinée et d'autres pourraient être endémiques.

Dans l'océan, les espèces les plus pêchées sont les sardinelles, bars, capitaines, machoïrons, soles, requins, carangues, etc. On note la présence des crevettes dans la lagune de Conkouati, les lacs et le fleuve Noumbi et celle des langoustes dans l'océan. Les huîtres récoltées dans la lagune de Conkouati ont totalement disparues depuis 2003 à cause de la baisse de salinité à l'embouchure.

Sept (7) villages regroupant environs 1700 habitants dont un chef de lieu de district se trouvent à l'intérieur du Parc, et plus de 3500 personnes vivent tout au tour.

L'activité principale de la communauté locale dans le secteur sud du Parc reste la pêche grâce à l'existence des écosystèmes lacustres, lagunaires et marins fonctionnels et productifs. Dans la partie Nord et Nord Est du Parc c'est l'exploitation du bois par la production des bois de chauffe, de charbon de bois et des planches éclatées qui constitue l'essentiel de l'activité économique de la communauté locale masculine. Les femmes s'occupent de la cueillette des feuilles de marantacée et gnetum et de la production de manioc. L'agriculture est peu développée dans les deux secteurs. Elle n'intervient que dans des proportions très faibles dans l'économie du secteur Nord et Nord Est du Parc. Dans lequel se développe un petit commerce de manioc cru vers Pointe Noire. Les spéculations les plus cultivées dans les deux compartiments restent le manioc, la banane, le maïs et certaines variétés d'ignames. La production est plus importante dans la partie Nord et Nord Est du Parc favorisée par un sol plus apte à l'agriculture que dans la plaine côtière plus sablonneuse. L'élevage est quasiment inexistante dans le sud et peu développé dans le nord. Dans tous les cas l'élevage reste contemplatif et n'intervient pas dans le développement économique de la zone.

L'option retenue dans ce Plan d'Aménagement pour gérer cette aire protégée est l'aménagement actif et propose la gestion du Parc en quatre zones, à savoir :

- Deux zones de protection intégrale, une sur le continent et l'autre dans la partie marine. Lesquelles zones devront assurer les fonctions proprement dites d'un Parc National. Seules les activités de recherche, du développement du tourisme et de surveillance y seront autorisées ;
- Une zone de production de bois d'œuvre, d'une superficie de 93 626 ha à l'intérieur de la zone de protection intégrale sera observée jusqu'au 10 Décembre 2011, date à laquelle arrive à terme la convention d'exploitation forestière de la société SICOFOR. Elle intégrera de ce fait la zone de protection intégrale. En attendant, des mesures rigoureuses de gestion discutées avec l'opérateur pour éviter les abus et une forte dégradation de l'environnement, seront mises en œuvre dans ce permis ;
- Des zones d'écodéveloppement qui sont délimitées tout autour des villages, devront s'accommoder aux fonctions d'une réserve communautaire. Elles ont pour vocation de fournir à la communauté locale des biens et services dans le respect de la loi. Des activités de développement communautaire durables et des projets économiques durables à l'attention de la communauté locale vont être développés dans ces zones. Aussi des activités économiques d'envergure telles que les explorations et exploitations des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables et le développement de l'agriculture industrielle pourront y être aussi réalisées, mais seulement après une étude d'impact environnementale exécutée par un bureau d'études ou un consultant indépendant ;
- Zone tampon qui sera respectée à l'extérieur des limites Nord et Nord-est du Parc sur 5 Km, constitue la zone de sécurité et de prévention avant les limites officielles du Parc dans le développement de certaines activités économiques non autorisées dans celle-ci.

La planification et développement des activités dans les différentes zones s'effectueront à travers les programmes d'aménagement énumérés ainsi qu'il suit:

- Surveillance et anti braconnage ;
- Recherches biologiques ;
- Développement communautaire ;
- Sensibilisation et éducation à l'environnement ;
- Développement de l'écotourisme ;
- Infrastructure, équipement et entretien ;
- Gestion administratif et financière ;
- Personnel.

Le Plan d'Aménagement planifie tous les moyens à mettre en œuvre pour son exécution, ainsi qu'il prévoit les différents mécanismes pour son évaluation.

I. CONTEXTE GENERAL

1.1. CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

1.1.1. Contexte international

Le Congo a adhéré et ratifié plusieurs conventions internationales dans le domaine de la conservation dont :

- Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore menacées d'extinction (CITES), dite Convention de Washington (Loi n° 034/82 du 27 juillet 1982) ;
- Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Loi n°19/85 du 19 juillet 1985) ;
- Convention sur les zones humides d'importance internationale, en particulier pour les oiseaux d'eau, dite Convention de RAMSAR (Loi n°28/96 du 25 juin 1996) ;
- Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone (Loi n° 01/94 du 1er mars 1994) ;
- Convention sur la biodiversité (Loi n°29/96 du 25/06/96) ;
- Convention sur les changements climatiques (Loi n° 26/96 du 25/06/96) ;
- Convention de Londres sur la prévention sur la pollution par les hydrocarbures (Loi n° 10/80 du 21 juillet 1980) ;
- Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices de la faune sauvage (Loi n° 14/99 du 3 mars 1999) ;
- Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. (Loi n° 03/94 du 1er mars 1994).

Le Congo est membre de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), et de l'Union Mondiale pour la Nature (UICN). Il est éligible au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

1.1.2. Contexte régional et sous-régional

Sur le plan régional et sous-régional, le Congo a ratifié les conventions suivantes :

- Convention africaine pour la conservation de la faune et des ressources naturelles, dite Convention d'Alger de 1968 ;
- Convention d'Abidjan relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières en Afrique de l'Ouest et du Centre (Loi n° 21/85 du 19 juillet 1985) ;
- Convention de Bâle et de Bamako sur l'interdiction d'importation des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontalières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique (Loi n° 27/96 du 26/06/96) ;

- Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et par la désertification et/ou la désertisation, particulièrement en Afrique (Loi n° 8/99 du 8 janvier 1999) ;
- Accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages (Loi n° 32/96 du 22/08/96) ;
- Accord sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique Eurasie dite AEWA/ACOMAE (Loi n° 7/99 du 8 janvier 1999).

Le Congo est membre de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage d'Afrique (OCFSA), de l'Organisation Africaine du Bois (OAB), de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses d'Afrique Centrale (CEFDHAC), de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) et participe au programme ECOFAC

1.1.3. Contexte national

Le domaine forestier tel que défini dans le code forestier est constitué de forêts classées (périmètres de reboisement les forêts protégées, les réserves et les Parcs Nationaux). En plus du code forestier, les textes se rapportant aux aires protégées et à la conservation de la faune au Congo sont les suivants :

- Loi 33/82 du 7/07/1982 portant code minier ;
- Loi 10/83 du 27/01/1983 portant modification de la Loi 01/63 du 13/01/1963 portant code de procédure pénale ;
- Loi 16/83(*) du 21/01/1983 portant modification de la Loi 005/74 du 4/01/1974 fixant les redevances dues au titre de l'exploitation des ressources forestières ;
- Loi 37 du 28/11/2008 sur la faune et les aires protégées ;
- Loi 52/83 du 21/04/1983 portant code domanial et foncier ;
- Loi 15/88(*) du 17/09/1988 réglementant la pêche maritime ;
- Loi 003/91 du 23/04/1991 sur la protection de l'environnement ;
- Décret 84/910 du 19/10/1984 portant application du code forestier (Loi 32/82) ;
- Décret 85/879 de 1985 portant application de la Loi 48/83 ;
- Décret 86/775 rendant obligatoires les études d'impact sur l'environnement ;
- Arrêté 2809 du 16/02/1970 portant règlement intérieur des ressources fauniques ;
- Arrêté 3772 du 12/08/1972 définissant les périodes d'ouverture et de fermeture de la chasse ;
- Arrêté 3863 de 1984 déterminant les animaux intégralement et partiellement protégés prévus par la Loi 48/83 ;
- Arrêté 3282 du 18/11/1991 portant protection absolue de l'éléphant sur toute l'étendue de la République du Congo.

1.1.4. Contexte local

Les textes qui régissent spécifiquement la gestion du Parc National de Conkouati Douli ainsi que ses zones tampon sont les suivants :

- Décret N°99-136^{Bis} du 14 août 1999 ;
- Le Protocole d'Accord sur la gestion du Parc entre le WCS et le Gouvernement du Congo ;
- La charte de cogestion mettant en place le Comité de Gestion des ressources Naturelles (COGEREN)
- Le Protocole d'Accord entre le Gouvernement du Congo et HELP prévoyant le classement de la zone dite du Triangle, contiguë à la Réserve de Faune de Conkouati, en Sanctuaire Conkouati pour permettre la réinsertion en milieu sauvage de chimpanzés saisis par les autorités ;
- Les Protocoles d'Accords entre les gestionnaires du Parc et certains ONG et Associations locales ;
- Les Accords de partenariat entre les gestionnaires du Parc et les Organisations Socio-Professionnelle (OSP) dans les villages du Parc et en périphérie.

1.2. CONTEXTE POLITIQUE DE CONSERVATION AU CONGO

Le Congo a ratifié la plupart des conventions internationales relatives à la conservation de la nature et de ses ressources. Au niveau sous régionale, la volonté politique est manifestée par la signature de la déclaration de Yaoundé, issue du sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur la conservation et la gestion des forêts tropicales à travers laquelle les Chefs d'Etats de la sous région ont affirmé leur volonté à :

- harmoniser leurs législations au travers des politiques de concertation ;
- créer et promouvoir les aires protégées transfrontalières ;
- lutter contre le braconnage commercial ;
- l'adhésion du pays aux accords sous régionaux relatifs à la conservation de la faune tels que :
 - o l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique Centrale (OCFSA) ;
 - o la Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses Humides d'Afrique Centrale (CFDHAC) ;
 - o le Développement d'Alternatives au Braconnage en Afrique Centrale (DABAC) ;
 - o Le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC)

Actuellement, la volonté du Gouvernement est d'augmenter la superficie des aires protégées qui couvrent aujourd'hui 2 315 000 ha soit 6,05% du territoire national. L'ambition du Département en charge des aires protégées d'atteindre au moins 10% admis au niveau international doit être concrétisée à travers l'amélioration et la maîtrise de la gestion des aires protégées existantes, afin que le secteur de la

faune puisse être érigé rapidement en un support essentiel du développement touristique du Congo.

Une nouvelle législation devant permettre la gestion de la faune et des aires protégées de se conformer aux exigences actuelles de la conservation, de lutter efficacement contre le braconnage et d'assurer les conditions de ce développement vient d'être promulguée.

1.3. ASPECTS INSTITUTIONNELS DU CONGO

Les aires protégées sont sous l'autorité du Ministère en charge des Eaux et Forêts. La gestion des aires protégées quant à elle est placée sous la Direction Générale de l'Economie Forestière (Décret n° 98- 175 du 12 Mai 1998).

De 1960 à nos jours, les Aires Protégées ont été successivement gérées par les structures ci-après :

- 1960 – 1976 : Service de chasse et de la conservation de la nature (S.C.C.N.) ;
- 1976 – 1981 : Service de la protection de la faune (S.P.F.) ;
- 1981 – 1982 : Direction de la chasse, de la pêche et de la pisciculture (D.C.P.P.) ;
- 1982 – 1991 : Projet Inventaire et Aménagement de la faune (PIAF) ;
- 1991 – 1993 : Direction de la conservation de la faune (D.C.F.) ;
- 1993 – 1997 : Direction de la faune et de la flore (D.F.F.) ;
- 1997 – 1998 : Direction de la Faune et des Aires Protégées (DFAP) ;
- 1998 : Direction du Parc National de Conkouati Douli.

1.4. HISTORIQUE ET STATUT ACTUEL DU PNCD

- En 1980, pour sauver la zone de Conkouati d'une superficie de 300 000 ha, soumise à une forte pression du braconnage, un arrêté ministériel portant protection intégrale de la faune de ladite zone sera pris pour une durée de cinq (5) ans. Cet arrêté fût prorogé en 1985 pour une durée indéterminée ;
- En 1989, 144 000 ha de ce territoire est érigée en Réserve de Faune, tandis que le reste sera ouvert à l'exploitation forestière ;
- En 1991, une autorisation sera accordée par le Ministre de l'Economie Forestière à HELP afin de créer un Sanctuaire de chimpanzés sur 4 îles dans la Réserve de Faune de Conkouati ;
- En 1993, un Arrêté ministériel n°1424/MEF/DGEF/DFF du 14 Juin interdisant l'attribution et le renouvellement des titres d'exploitation forestière, agricole et minière, entre autres dans la Réserve de Faune de Conkouati. Cet Arrêté constitue une des conditions d'entrée en vigueur de l'Accord de Don pour le Projet de Gestion et de Conservation des Aires Protégées (PROGECAP) par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM/GEF) ;
- En 1994, dans le cadre du PROGECAP/GEF/Congo, la Réserve de Faune de Conkouati est confiée à l'UICN pour sa mise en valeur et ceci pour une durée de cinq (5) ans. Pendant cette période des infrastructures de base notamment un quartier général et un poste de garde sont construits. Des négociations sont menées avec la communauté locale sur leur implication dans la gestion des ressources naturelles. Des études de base nécessaires à l'élaboration d'un Plan d'Aménagement sont réalisées ;

- En 1999, la Réserve de Faune de Konkouati est classée comme Parc National, couvrant à nouveau tout le territoire ayant jadis bénéficié de la protection intégrale de la faune auquel certaines zones jugées nécessaires à la conservation sont annexées. Un Plan d'Aménagement produit par l'UICN est adopté. Il consacre la zonation du Parc qui comprend des zones de protection intégrale où aucune activité extractive n'est permise, des zones d'écodéveloppement où des prélèvements conditionnels sont autorisés uniquement pour la communauté locale, et deux concessions forestières dont les permis d'exploitation non renouvelables demeurent fonctionnels jusqu'à la fin de leurs validités.
- En 2000 le PROGECAP/GEF/Congo prend fin et la gestion de l'aire protégée est reprise par le Ministère de l'Economie Forestière en partenariat avec Wildlife Conservation Society (WCS).

1.5. OBJECTIFS DU PNCD

L'objectif global du Parc National est le maintien de la diversité biologique par la gestion participative des ressources naturelles et l'écodéveloppement. Les objectifs spécifiques poursuivis sont les suivants :

- La conservation des bassins versants tributaires des fleuves et rivières Noubi, Ngongo, Louvandzi, Douli, etc. et des sources d'eau ;
- La conservation de la diversité biologique (faune, flore, ressources génétiques, du sol et de l'atmosphère) ;
- La préservation des écosystèmes forestiers de savanes, lagunaires, lacustres et marins dans leur état naturel ;
- La promotion de la recherche-développement et/ou scientifique ;
- La promotion et le développement du tourisme et /ou de l'écotourisme ;
- La protection et/ou la conservation des sites historiques et archéologiques ainsi que les beautés des paysages ;
- L'utilisation rationnelle et durable des zones périphériques et /ou tampon au Parc National ainsi que de leurs ressources ;
- L'éducation à l'environnement ;
- La surveillance continue de l'environnement.

1.6. OBJECTIFS DU PLAN D'AMENAGEMENT

Le Plan d'Aménagement constitue une grande ligne traçant les procédures pour réaliser les actions coordonnées. Combinant tous les programmes des parties prenantes dans la gestion du Parc. Il permet de conjuguer et de concentrer avec dynamisme et efficacité tous les efforts dans la gestion des toutes les composantes du PNCD. L'objectif immédiat étant de redonner vie à tous ces écosystèmes dégradés et non dégradés par la planification des moyens matériels, financiers et humains à mettre en œuvre. Il vise secondairement les objectifs suivants :

- Améliorer l'efficacité de gestion du Parc ;
- Présenter les potentialités du Parc ;

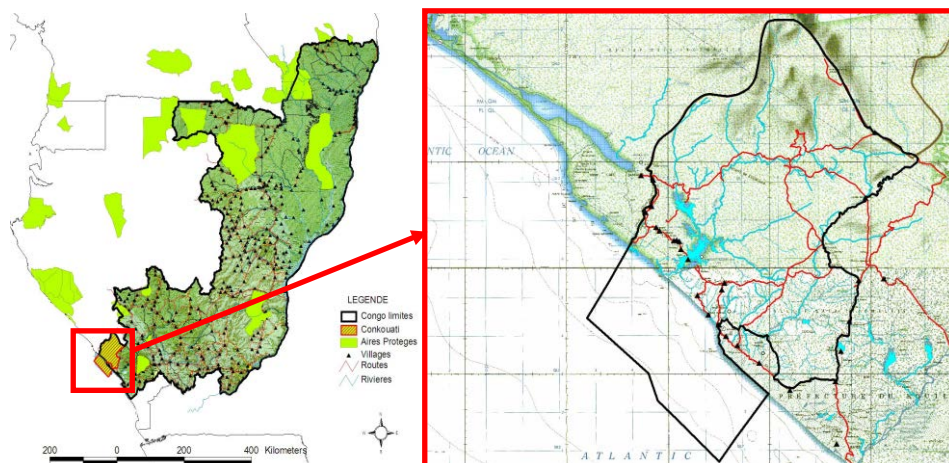
- Planifier les moyens nécessaires à mettre en œuvre ;
- Planifier et quantifier les aménagements à réaliser ;
- Proposer un système de gestion de l'aire protégée ;
- proposer des programmes d'aménagement ;
- Elaborer le plan de mise en œuvre du Plan d'Aménagement ;
- Devenir un pôle de développement économique.

1- DESCRIPTION DU PARC NATIONAL DE CONKOUATI-DOULI

1.1. MILIEU PHYSIQUE

1.1.1. Situation géographique

Le Parc National de Conkouati Douli est l'un des trois Parcs Nationaux que compte le Congo. Il est situé dans la partie Nord – Ouest du département du Kouilou à cheval sur les districts de Nzambi et de Madingo – Kayes. Créé en 1999 par Décret N° 99-136^{Bis} du 14 Août 1999, il couvre une superficie de 504 950 hectares. Et Il comprend une partie Marine qui représente 24 % de la couverture totale de l'aire et une partie continentale.



Carte du Parc National de Conkouati Douli

Il est limité :

Au Nord-est et Nord-Ouest, du village Cotovindou, suivant la frontière Congo Gabon jusqu'au point d'intersection avec la route nationale N°5 Ndindi - Gabon - Nzambi ;

A l'Ouest, du point d'intersection avec la route nationale N°5 Ndindi (Gabon) - Nzambi (Congo) en suivant la frontière jusqu'à la côte à droite de l'embouchure de la lagune de Mikoundji : 03°56'00"S - 011°09'04"E. De ce point en suivant la frontière marine jusqu'à douze mille marins de coordonnées géographiques : 04°16'54"S - 010°54'54"E ;

Au sud, de la limite de douze mille marins suivant une ligne droite orientée vers l'Est traversant les permis pétroliers marine IV, marine XII et marine III A, jusqu'à son point d'intersection : 4°29'53"S - 11°24'59"E avec une droite parallèle à la frontière marine Congo Gabon aboutissant à un point situé à Victoria plage : 4°20'00"S - 11°32'02"E, de ce point suivant la ligne de la haute marée situé à 3 km de la côte jusqu'à l'embouchure, rive gauche du fleuve Ouambi. Puis, suivant le cours de la Ouambi en amont jusqu'au point de confluence avec la Rivière Mbao, longeant cette rivière en amont jusqu'au à son affluent dont la source est la plus à l'Ouest du carrefour des routes Loukéma – Kondo et Loulema – Tchizalamou, et de ce point par une ligne allant de cette source jusqu'à son intersection, village Loulema, avec la route Youngou - Tchizalamou et /ou Kondo - Soungou, puis de ce point suivant la route jusqu'à Tchizalamou ;

A l'Est, du carrefour Tchizalamou par la route jusqu'à Youbi, la plus à l'ouest entre les deux villages ; puis la route Youbi – Pombou passant par Km4 jusqu'au pont sur la Ouambi au point de confluence avec la Rivière Loubanguila. De ce point en suivant la Ouambi en amont jusqu'au de la route Bioko – Cotovindou, et de ce point par le route jusqu'à Cotovindou.

On accède aux Quartiers Générales du Parc National de Conkouati Douli par route, après un trajet d'environ 150 Km de Pointe Noire.

1.1.2. Climat (Après Heymans, 1999)

Il est du type subéquatorial avec des précipitations moyennes variant de 1200 à 1700 mm. La période des pluies s'entend d'octobre à mai avec des maxima en mars et novembre séparés par une saison sèche plus ou moins en janvier. Une grande saison sèche s'installe de juin à août, les températures moyennes annuelles varient entre 24 et 26°C, l'amplitude thermique étant de 4 à 5°C, avec des températures maximales en Mars- Avril et minimales en juillet – août.

1.1.3. Relief (Après Heymans, 1999)

Depuis l'océan jusque vers l'intérieur des terres se succèdent, plus ou moins parallèlement à la côte deux grands ensembles structuraux le bassin sédimentaire côtier et la chaîne de montagnes du Mayombe. Le bassin sédimentaire qui va depuis le Cabinda jusqu'au Gabon comprend trois types de paysages :

- La plaine littorale large de quelques centaines de mètres ;
- Les plateaux aux formes arrondies dépassant en moyenne 50m d'altitude pour atteindre par endroit 100 m (95 m à Madingo- Kayes) et atteignant une altitude maximale d'environ 180 m. Ces plateaux sont taillés par endroit par des vallées marécageuses et des petites rivières. Les collines moutonnant qui s'étalent jusqu'aux hauteurs de Mayombe ;
- La chaîne de Mayombe qui est une région très montagneuse se propageant parallèlement à la côte selon la direction NW-SE sur plus de 1000 km de long depuis l'Angola jusqu'au Gabon.

1.1.4. Formation géologique et le Sols (Après Heymans, 1999)

1.1.4.1. Géologie (Après Heymans, 1999)

Le Parc National de Conkouati Douli se subdivise en deux principaux ensembles géologiques en partant du SW vers le NE ou de l'océan vers l'intérieur du continent. Le bassin sédimentaire côtier date du secondaire et porte des terrains sédimentaires tertiaires recouverts par des formations sablo-argileuses. On y rencontre des alluvions quaternaires qui affleurent le long de la plaine littorale. Ces terrains secondaires crétacés reposent sur les contreforts de Mayombe. La chaîne de Mayombe d'âge précambrien est constituée des roches métamorphiques et éruptives (granites, diorites, quartzites, épidotites). Les formations typiques de cette chaîne ont une orientation NW-SE parallèles à la côte. Dans l'autre secteur SW au NE se succèdent les terrains appartenant à la série Bikossi et de la série de la Loukoula.

1.1.4.2. Sols (Après Heymans, 1999)

La majeure partie du PNCD se trouve sur des sols ferralitiques désaturés. Le bassin sédimentaire côtier présente quatre types de sols (JAMET et RIEFFEL, 1976) :

- Sols ferralitiques fortement désaturés psammatiques développés sur matériaux sableux à sablo argileux ;
- Sols ferralitiques psammatiques et hydromorphes développés sur matériaux sableux ;
- Sols ferralitiques faiblement désaturés appauvris jaunes développés sur matériaux sablo argileux et argilo sableux ;
- Sols hydromorphes minéraux peu évolués à pseudogley ou gley sur matériaux alluvionnaire sableux à sablo argileux ;

Ces sols occupent les vallées alluviales, les bassins des rivières et également les bordures des lacs. Les sols du Mayombe comprennent deux groupes de sols ferrailleurs fortement désaturés (matériau sablo argileux à argileux).

- Les sols ferrailleurs faiblement appauvris ou moyennement désaturés ;
- Les sols ferralitiques fortement désaturés types à faiblement appauvris issus de l'altération des granites et des diorites quartziques.

1.1.5. Hydrographie (Après Heymans, 1999)

Le Parc National de Conkouati Douli est drainé par deux bassins versants, notamment, le bassin versant de la Rivière Ngongo et celle du Fleuve Nouni. Le bassin versant de la Rivière Ngongo qui est le plus important, avec ses affluents et le système laguno lacustre de Conkouati qui reçoit toutes les eaux de ces cours d'eau. On y note principalement cinq (5) masses d'eau relativement peu profonde. Ce sont les lacs de Tchibinda, Tchivoka, Tchimpa, Manzimanouvou et la Lagune de

Conkouati. Ces lacs sont alimentés par les principales rivières dont la Ngongo, la Louvandji, la Niambi et la Loukany. Toutes ces rivières prennent leurs sources dans le Mayombe. La lagune de Konkouati est la plus grande étendue d'eau saumâtre du Congo. Il s'étend sur environ 15 Km avec une profondeur moyenne de 5 m.

Le bassin versant du Fleuve Noumbi dont une partie de son cours inférieur constitue la limite Sud-est du Parc. IL est composé pour l'essentiel des petits affluents du fleuve Noumbi qui prennent tous naissance dans le Mayombe. Une partie de l'océan atlantique délimitée constitue la partie marine du Parc. Elle s'enfonce à partir du point des hautes eaux sur une distance de 12 milles marins.

1.2. VALEURS ECOLOGIQUES, SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLE

Le PNCD est l'aire protégée du Congo qui présente des écosystèmes fonctionnels très variés qui sont d'une importance écologique, socio - économique et culturelle exceptionnelles pouvant être représentés de la manière suivante :

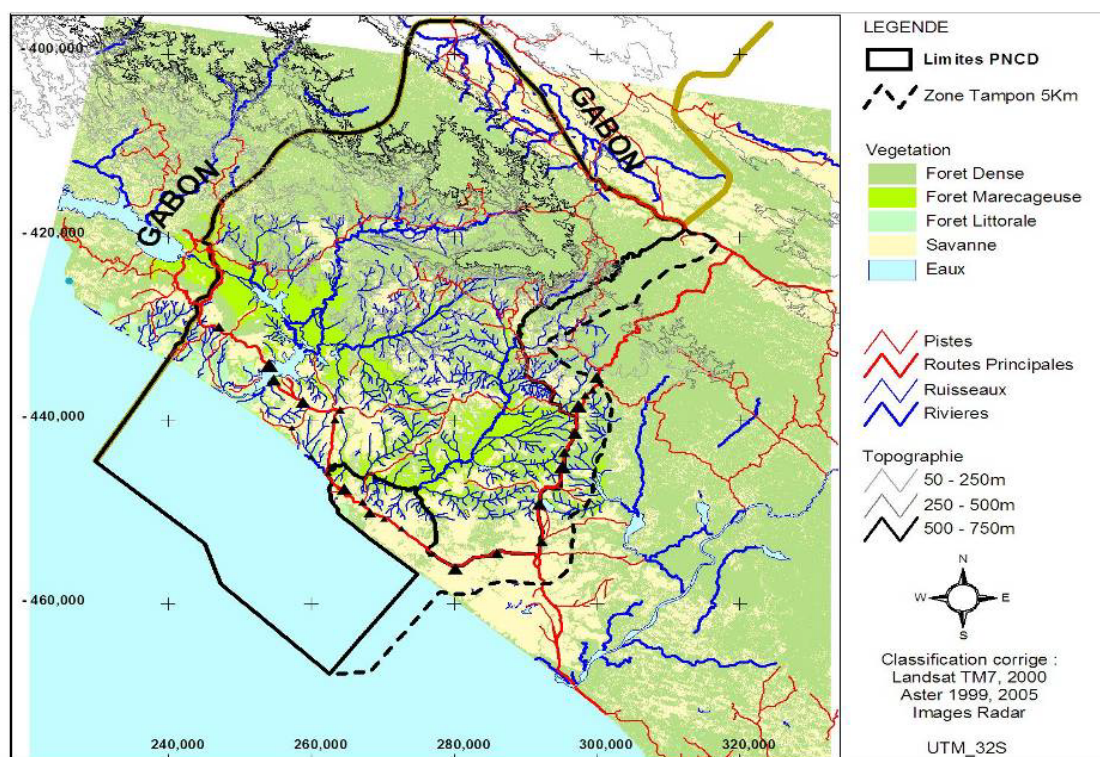
- L'océan, qui couvre une superficie de 120 000 hectares et reçoit l'eau des bassins de Konkouati et du fleuve Noumbi. Cette partie du territoire marin congolais regorge différentes espèces de poissons, en ce qu'elle s'ouvre sur la plus importante étendue d'eau saumâtre du pays qui est la lagune de Konkouati. Elle est fréquentée par la baleine à bosse, le dauphin commun et à bosse. La partie marine du Parc comprend une zone d'écodéveloppement limitée et destinée à la pêche communautaire. Cette pêche est pratiquée exclusivement par les populations des villages Paris, Mvandji, Nzambi, Kondi, Tchilounga et Bondi ;
- Les plages de Konkouati sont d'une beauté exceptionnelle. Elles reçoivent cinq espèces de tortues marines qui viennent y pondre pendant la période allant du 1er octobre au 30 avril de l'année prochaine. Le site transfrontalier de Konkouati Douli à Mayumba est extrêmement précieux sur le plan mondial pour la conservation des tortues luths et olivâtres ;
- La plaine côtière caractérisée par la mosaïque savane forêt avec des espèces bien adaptées au courant marin. Elle est traversée par la route nationale N°5 (Nzambi - Ndindi), le long de la quelle est située 8 villages dont un chef lieu de District. C'est dans cette partie que sont délimitées autour des villages les zones d'écodéveloppement où les populations effectuent l'essentiel de leurs activités de reproduction ;
- Le complexe lagunaire et lacustre, dont la lagune de Konkouati constitue la plus grande étendue d'eau saumâtre aux conditions changeantes suivant les marées et le fleuve Noumbi bordés au niveau de leurs cours inférieurs par la mangrove sont des écosystèmes fonctionnelles et productifs favorisant le pêche des poissons et crevettes permettent un commerce important à destination de Pointe Noire ;
- La mangrove qui joue un rôle très important dans le maintien des cours d'eau, en évitant l'ensablement des lis par la stabilisation des berges et en se constituant des lieux de protection, de frayères et d'alimentations des poissons ;

- La forêt du Mayombe qui est le château d'eau, par le fait que la majorité des cours d'eau qui arrose le département du Kouilou y prennent leurs sources, il s'agit notamment des bassins de Conkouati, de Noumbi et de la Nyanga au Gabon. Elle est le centre d'un endémisme floristique. Sa conservation est importante pour séquestration du carbone ;
- Les Forêts sacrées, le Parc National de Conkouati est le rare exemple de gestion traditionnelle des forêts qui a pu résister aux différentes agressions portées sur le savoir ancestral au cours de l'histoire. En effet les forêts sacrées qui sont domaines réglementés où l'accessibilité à la ressource obéit à certaines conditions et qui sont des lieux de culte pour vénérer les esprits, bénéficient encore de leur importance et respect.

1.2.1. Valeurs écologiques

Le Parc National de Conkouati Douli est l'aire protégée qui présente la plus grande diversité d'habitats. On y rencontre une succession de type d'habitats depuis l'océan vers l'intérieur des terres. Ces habitats sont : la mer ; la forêt littorale ; les lagunes et les lacs ; les mangroves ; une mosaïque forêt - savane ; les marais ; la forêt marécageuse ; la forêt de plaine ; la forêt d'altitude du Mayombe et la savane plus continentale sur sols argileux.

Les forêts inaccessibles des parties escarpées du Mayombe n'ont jamais été exploitées et renferment plusieurs espèces des plantes endémiques. La lagune de Conkouati, les lacs qui s'y rattachent et le cours d'eau inférieur de plusieurs rivières forment la plus vaste étendue d'eau saumâtre au Congo.



Carte de différentes formations végétales du PNCD

1.2.1.1. La Flore

Les gradients climatiques, ainsi que les variations du relief, des formations géologiques et pédologiques de Conkouati se reflètent dans l'agencement des formations végétales qui se succèdent parallèlement à la côte. On y trouve successivement, le forêt littoral au bord de la plage, une mosaïque de savanes avec des bosquets de forêts autour des cours d'eaux, des lacs et lagunes entouré de mangroves, et des forêts marécageuses aux lianes et raphiales.



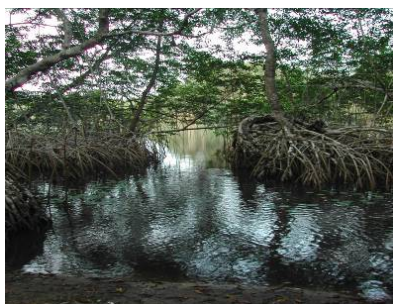
Mer et plage de Conkouati



Forêt littorale



Lagune de Conkouati



Mangroves sur la Conkouati



Mosaïque forêt-savane



Forêt de Mayombe

Avec distance des grandes flaques et cours d'eaux on trouve des terres fermes et des monts aux forêts denses du Mayombe. Cela est suivi par les grandes plaines de savanes du Niari. Les inventaires floristiques réalisés dans la zone ont permis l'identification de 1,207 espèces végétales réparties dans 129 familles, parmi lesquelles 40 espèces de ptéridophytes réparties en 16 familles (Heymans et al. 1999).

Même si seulement une partie de la zone de Conkouati a été prospectée, 355 espèces de plantes utiles appartenant à 80 familles ont été décrites dans Hecketsweiler et Mokoko Ikonga (1991) (voir ANNEXE 2.5). Doumenges Ed. (1992) fait remarquer la présence de 2 *Coffea spp* endémiques au massif du Mayombe, 1 *Scorodophloeus sp.* Endémique au Congo, 1 *Hymenostegia sp* et 1 *Aphanocalys sp* non décrits. Sita (1996), lors d'une exploration botanique de 12 jours dans une zone de 2000 ha, a récolté 5 espèces nouvelles pour la flore nationale congolaise : *Tulestea tomentosa*, *Eriocoelum oblongum*, *Deinbollia pycnophylla*, *Afrosersalisia afzelii* et *Cassipourea sp.* Moutsamboté et Sita (1996) ont aussi récolté de nouveaux taxons pour la flore congolaise lors d'une prospection dans le Mayombe.

1.2.1.1.1. Les forêts (Après Heymans, 1999)

Sur le littoral, apparaît d'abord une frange de végétation halophile, avec en front de plage des groupements herbacés plus ou moins rampants comme les *Alternanthera maritima*, *Canavalia rosea*, *Diodia spp.* *Ipomea spp.* etc., suivis par des fourrés littoraux bas constitués de groupements à *Dalbergia ecastaphyllum* et *Manilkara lacera*. Cette dernière espèce peut ensuite former des peuplements mono spécifiques sur quelques dizaines de mètres de large. La forêt littorale inclut des *Memecylon lateriflorum*, *Klainedoxa gabonensis*, *Symphonia globulifera*, etc.

Les forêts littorales se présentent sous forme de galeries et d'îlots forestiers et en transition vers la forêt du Mayombe, prédominé par des *Chrysobalanus icaco* avec des groupements à *Aucoumea klainena* et *Saccoglottis gabonensis*. Il existe des peuplements quasi-mono spécifiques à *Aucoumea klaineana* au voisinage des savanes. En forêt pré-mayombienne, on retrouve une forêt aux légumineuses avec des essences comme le *Neochevalierodendron stephanii* et le *Cynometra sp.*, où sont inclus des faciès à *Gilbertiodendron dewerei* et à *Ternstroemia africana*.

La forêt du Mayombe a des dominances différentes selon la formation géologique, sa position sur le versant de montagne ou le drainage. Sur les reliefs, on retrouve généralement des forêts à légumineuses comme les Maranthaceae et Zingiberaceae, dominées par des Caesalpinaceae (*Guilbourtia ehie*, *Albizia spp*, *Dialum spp*, etc.), Olaceae (*Coula eludis*, *Stromosia spp*, etc.), Burseraceae (*Dracryodes spp*, etc.), Irvingiaceae (*Klainedoxa spp*, *Irvingia spp*, etc.), etc. Dans les vallées, on retrouve des forêts à *Mitragyna stipulosa* et *Symphonia globufera* avec un sous-bois aussi dominé par les Maranthaceae et Zingiberaceae.

Les bordures des lacs et rivières se caractérisent des forêts marécageuses et inondables qui peuvent inclure une frange à *Podococus barteri* et *Scaphopetalum ngouniense*, avec des forêts à *Anthostemma aubryanum*, *Mitragyna stipulosa* et *Haplormosia monophylla*. Des fourrés à *Alchornea cordifolia* ou *Drepanocarpus lunatus* envahissent parfois les rives plus basses. La mangrove est développée autour des lagunes et vers l'embouchure du Fleuve Noumbi. Cette mangrove est dominée par *Rhisophora racemosa* avec parfois *Avicennia nitita*. En arrière de ce rideau de palétuviers, on note des *Anthostemma aubryanum*. Parmi les autres espèces de ces milieux, on a les *Draceana sp.* et le *Hibiscus tiliaceus*. Les raphiales occupent les terrains marécageux au nord de la Lagune de Konkouati. Les forêts périodiquement inondées à *Uapaca spp.* sont fréquentes sont le sous-bois est fréquemment envahi de palmiers (*Sclerosperma mannii*). La végétation aquatique des lacs et lagunes inclut des *Vossia cuspidata*, *Nymphaea sp.*, *Crinum natans*.

1.2.1.1.2. Les savanes (Après Heymans, 1999)

Les savanes de la partie sud-ouest sont dominées par *Ctenium newtonii*, *Elyonurus brazzae* et *Pobeguinea arrecta*. Dans les bas fond, les espèces dominantes sont *Hyparrhenia diplandra*, *Pteridium aquilinum* et *Pobeguinea hamata*. Les savanes

de Cotovindou, dans la partie nord-est, sont constituées de *Hypparrhenia diplandra*, *Panicum phragmitoides*, *Pobeguinea arrecta*, *Ctenium newtonii*, etc.

1.2.1.2. La faune

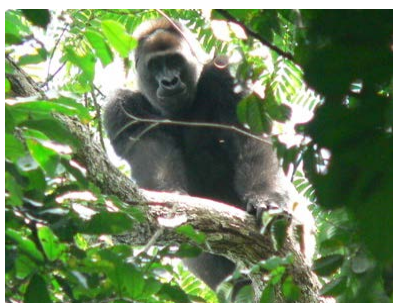
A cette diversité d'habitats correspond une faune abondante et très diversifiée grâce à la combinaison de trois éléments côte à côte ; la faune typique des forêts d'Afrique Centrale, la faune des savanes africaines, et les animaux aquatiques marins et celle des estuaires. Les nombreux marécages, les cours et corps d'eaux abritent aussi de nombreuses espèces d'oiseaux, reptiles et poissons, qui ajoutent de la valeur au site pour sa conservation. Beaucoup de ces espèces sont menacées et sont reprises en annexe I et II de la CITES.

On rencontre au niveau terrestre la presque totalité de la faune Congolaise, sauf le bongo (*Tragelaphus euryceros*), le lion (*Panthera leo*), la hyène (*Crocuta crocuta*), l'hylochère (*Hylochoerus meinertzhageni*), le colobe guereza (*Colobus guereza*) et le cercopithèque de Brazza (*Cercopithecus neglectus*).

Les espèces prédominant du forêt incluent l'éléphant de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*), le gorille (*Gorilla gorilla*), le chimpanzé (*Pan troglodytes*), le mandrill (*Mandrillus sphinx*), le léopard (*Panthera pardus*), le chat doré (*Felis aurata*), au moins huit espèces de singes et trois espèces de galagos, sept espèces de céphalophes et le sitatunga (*Tragelaphus spekeii*).

Les espèces prédominant des savanes incluent le buffle (*Syncerus caffer nanus*), le Kob défassa (*Kobus ellepsiprimnus*), le guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*) et le chacal (*Canis adustus*).

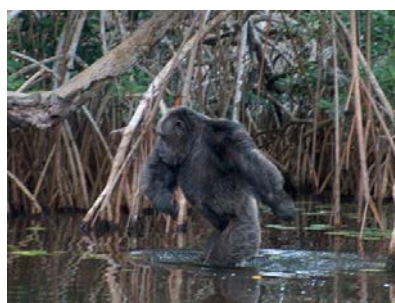
Les marécages et nombreuses cours d'eaux logent l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*), le chevrotain aquatique (*Hyemoschus aquaticus*), trois espèces de crocodiles et deux espèces de loutres.



Gorille dans le Mayombe



Eléphant dans la Ngongo



Chimpanzé dans l'île de Koumbou



Sitatunga sur la plage



Buffle dans la savane



Pangolin

Les estuaires et le complexe lagunaire et lacustre du PNCD constituent l'habitat du lamantin (*Trichechus senegalensis*). Les mammifères marins sont constitués pour l'essentiel par la baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*), les grands dauphins (*Tursiops sp.*), le dauphin commun (*Delphinus capensis*). Le PNCD constitue l'habitat d'une population important de dauphins à bosse (*Sousa teuszii*) qui est très rare dans le monde. Cinq espèces des tortues marines nichent sur les plages de Conkouati, il s'agit de la tortue luth (*Dermatochelys coriacea*), la tortue verte (*Chelonia mydas*), la tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*), et plus rarement aussi la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*) et la tortue caouane (*Caretta Caretta*).



Baleine à bosse



Dauphin commun



Tortue olivâtre

Dans l'océan, la lagune de Conkouati, les lacs qui s'y rattachent et les rivières se trouvent, suivant la qualité et salinité de l'eau, des différentes espèces de poissons. On y rencontre des poissons d'eau douce, d'eau saumâtre, marins et tous les intermédiaires.



Poisson Capitaine



la Raie guitare



Tilapia

Plusieurs espèces de reptiles (arboricoles, terrestres) et des oiseaux ajoutant de la valeur au site, peuplent le Parc National de Conkouati Douli (PNCD). Des listes plus

complètes des mammifères, des oiseaux, des reptiles et des poissons sont joint en ANNEXES.

Malgré que le PNCD a été soumise à plusieurs recensements totaux pour établir la distribution et l'abondance des grands mammifères ainsi que les impacts humains, certaines espèces n'ont pas encore fait l'objet d'études spécifiques dans la zone de Konkouati.

La faune du Parc National de Konkouati Douli dans sa partie continentale a déjà fait l'objet des inventaires en 1999, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007 et en 2008. Cependant, tous ces inventaires ne s'étaient pas effectués sur les mêmes superficies et n'avaient pas non plus les mêmes objectifs. Ainsi le recensement de 1999 qui avait eu lieu dans les limites de l'ancienne Réserve de Faune de Konkouati et ne s'était contenté qu'à faire un état de lieu de la faune d'une manière générale.

Celui de 2003 avait totalement exclu les zones du Parc ouvertes à l'exploitation forestières, notamment les permis COFIBOIS et Man Faï Taï. Et il ne concernait que grands mammifères tels que l'éléphant, buffle et les grands singes.

En 2004, des équipes ont parcouru des layons préalablement établis sur la carte du Parc. Lesquels layons étaient distribués sur toute la superficie terrestre du Parc. Ce recensement a fourni les premières données sur les abondances et distributions des grands mammifères. Ce recensement a aussi permis de développer un modèle de layons systématiques basé sur le taux de signes animaux rencontrés, adapté à la situation spécifique du PNCD.

En 2005, la même méthodologie a été appliquée en incluant cette fois-ci la collecte des données sur les indices d'utilisation du milieu par l'homme.

En 2006, un recensement des petits mammifères incluant l'impact de l'homme sur ces différentes espèces avec la même méthodologie a été réalisé autour des villages. Il a permis d'obtenir des données de base sur la distribution et l'abondance relative des petits mammifères jusqu'à 21 km autour des villages.

En 2007, la répétition du recensement des petits mammifères a permis de suivre la dynamique de la population entre ces deux années 2007 -2006.

En 2008, le recensement réalisé sur les grands mammifères a permis d'avoir des informations comparées à celles de 2005. Lesquelles ont donné des indications sur les mouvements des grands mammifères et d'impacts humains au PNCD.

1.2.1.2.1. Eléphants

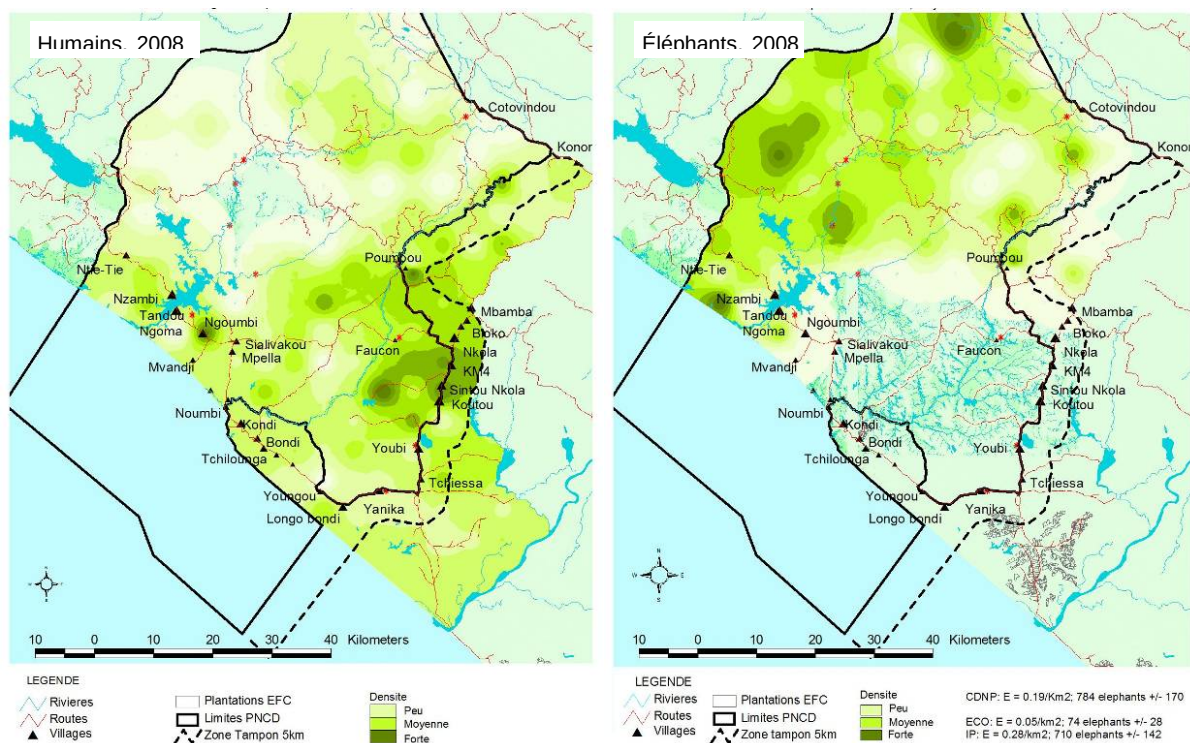
Les résultats des deux recensements effectués en 2005 et en 2008 donnent respectivement les densités approximativement de 0,15 éléphants au Km² et 0,19/Km². Comme le montre le tableau comparatif ci-dessous

Zone	Surface Km ²	2005			2008		
		E/ Km ²	Nombre	CV%	E/ Km ²	Nombre	CV%
Ecodéveloppement	1,165	0.03	40	35.0	0.05	74	38.5
Protection Intégrale	2,670	0.27	732	23.9	0.28	710	20.0
PNCD	3,835	0.17	772	24.5	0.19	784	18.5

Estimat de densités d'éléphants en 2005 et 2008

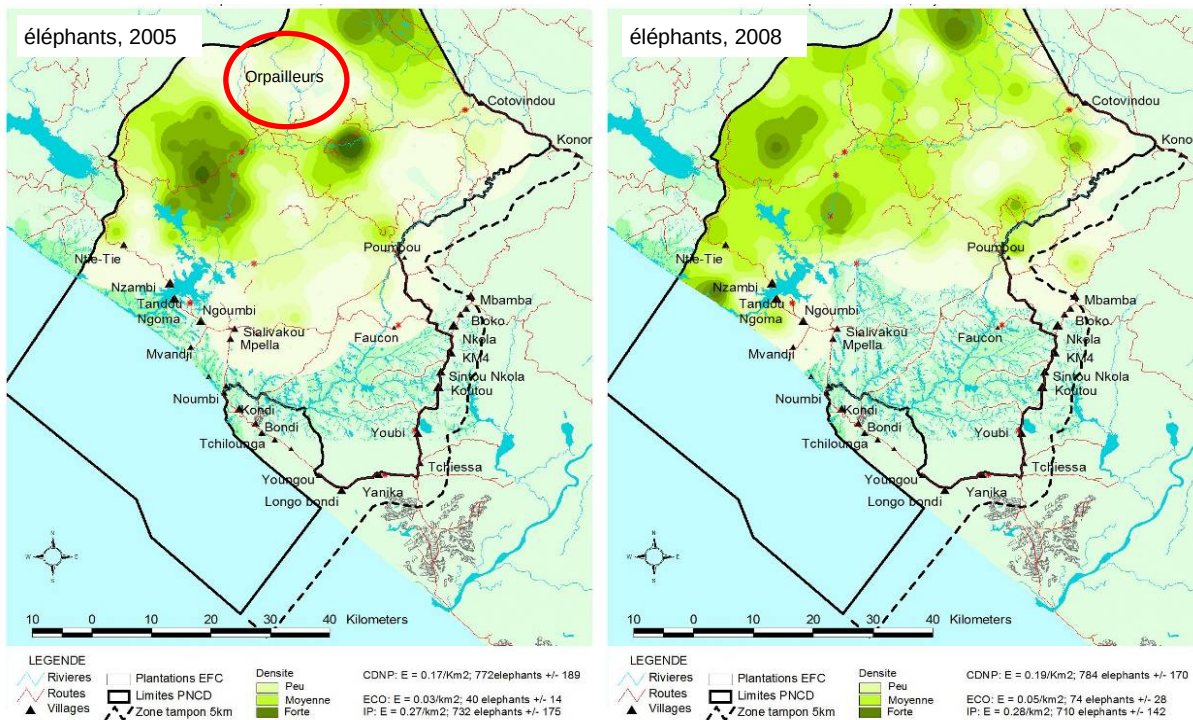
La population d'éléphants est inégalement répartie dans le Parc avec des concentrations relativement élevées dans la zone de protection intégrale et le permis d'exploitation forestière de Man Faï Taï.

La densité dans les zones de protection intégrale avoisine 0.28 éléphants au Km², ce qui du reste et d'une manière générale des concentrations très faibles d'éléphants. Il est à noter que comparé à la carte de distribution des impacts humains les éléphants évitent les hommes. Ce qui est un indice de la forte pression du braconnage à l'éléphant dans le passé.



Car les résultats de recensement de 2008 ont fait apparaître une occupation de plus en plus évidente par l'éléphant des parties qui étaient évitées en 2005 à cause de l'activité illégale de l'homme, notamment orpaillage. Une présence d'éléphants assez marquée a été signalée aux environs des villages Ntie-tié, Nzambi, Tandou Ngoma et Ngoumbi.

Les observations sont devenues très fréquentes voire diurnes dans les villages, ce qui est très encourageant pour le développement du tourisme, avec pour conséquence le renouveau du conflit homme éléphant à cause des dégâts des cultures.



1.2.1.2.2. Les grands singes (chimpanzés et gorilles)

Les grands singes regroupent les gorilles et les chimpanzés. En général, les chimpanzés sauvages sont plus dominants que les gorilles dans le Parc, aussi bien dans la zone de protection intégrale que dans les zones d'écodéveloppement. Ceci ressort des observations directes des équipes d'ecogardes et des assistants de recherches, ainsi que des données du recensement de 2005 qui estime la densité de chimpanzés à 3.2 au Km² contre 1.7 au km² pour les gorilles.

Le gorille est absent sur plusieurs endroits du PNCN. Cependant des petits groupes de gorilles s'observent dans la zone d'exploitation forestière, autour du triangle, aux alentours de Cotovindou dans la zone appelée cannibale et dans le secteur de Ngongo ex camp Mahamar.

Le chimpanzé bénéficie d'une protection traditionnelle, car il appartient au totem Bivabilouango qui rassemble en son sein des groupes claniques qui s'étendent des Vilis aux Loumbous.

Il convient de signaler que malgré cet interdit le chimpanzé n'est épargné au braconnage. Des nombreux saisis de viande de chimpazés ainsi de bebes chimpanzé ont été opérés dans nos postes de contrôle.

Le Gorille quant à lui, dont la viande est tres prisée par l'homme à cause de ces vertus aphrodisiaques subi la plus forte pression de braconnage.

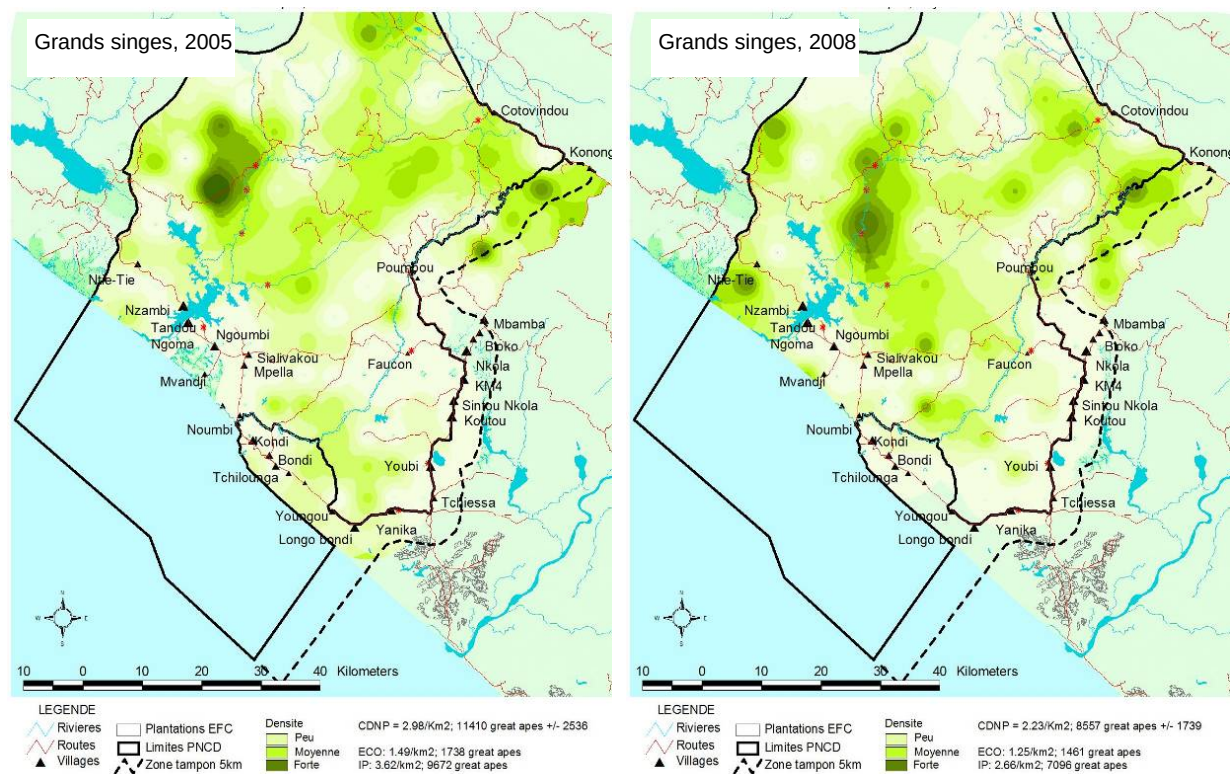
Les densités des grands singes sont calculé des valeurs de taux et de duré de décomposition des nids. Il est prudent de regrouper les nids des chimpanzés et les gorilles pour la comparaison entres 2005 et 2008 en vu des erreurs qui peuvent s'introduire au niveau de la distinction des nids des deux espèces. Entre 2005 et

2008 on trouve une diminution de grands singes de 11,410 ($\pm 2,533$) en 2005 à 8,552 ($\pm 1,736$) ou d'environ 25%.

Zone	Surface Km ²	2005			2008		
		GS/ Km ²	Nombre	CV%	GS/ Km ²	Nombre	CV%
Ecodéveloppement	1,165	1.49	1,738	23.0	1.25	1,456	23.4
Protection Intégrale	2,670	3.62	9,672	25.8	2.66	7,102	24.0
PNCD	3,835	2.98	11,410	22.2	2.23	8,552	20.3

Estimat de densités de Grands Singes en 2005 et 2008

La diminution est largement liée au manque de personnel de surveillance pour combler les nouvelles pressions humaines introduit après 2005. La route forestière qui allonge le PNCD a été aménagée par l'exploitant TAMAN et devient accessible pour taxis en 2006. De centaines de kilomètres de pistes sismique ont été introduit dans le Parc pour l'exploration pétrolière en 2006 et 2007. L'introduction des mast téléphoniques permettent aux braconniers de communiquer avec taxis et vendeurs de viande de brousse et de se communiquer les mouvements des ecogardes.



Notons que sur la carte de distribution du PNCD on note une disparition des signes de grands singes dans la partie extrême nord du PNCD, la zone appelé zone cannibale. Pendant longtemps des croyances liées a cette zone la rendra protégé car elle fur évité par les populations locales et on pense que la pression vient donc des chasseurs venant d'extérieure.

1.2.1.2.3. Oiseaux (Dowsett, 1983 ; liste complété par Rainey, 2007)

Les oiseaux occupent des milieux bien contrastés dans la zone: plus d'une vingtaine d'espèces sont liées à l'eau, une quarantaine a été inventoriée en forêt

seulement, d'autres sont cantonnés dans les savanes ou sont plus ou moins anthropophiles. Plus de 400 espèces sont connues dans la Région du Kouilou, sur les 552 recensées au Congo.

Parmi les espèces forestières, les Pycnonotidae sont les plus abondants dans la zone de Conkouati (12 espèces), en particulier le Bulbul verdâtre et le Bulbul commun. On compte aussi 6 espèces de calao (Grand calao à casque noir, Calao à joues brunes, à huppe blanche, longibande, etc.), 6 Columbiacae (Pigeon vert, Tourterelle à collier, à front bleu, etc.), etc. Les Perroquets gris sont encore nombreux dans la zone. En savane, les espèces les plus communes sont les Pipit, Cisticole des joncs, Fauvette roitelet commune et les Estriltidae. Parmi les espèces associées à l'eau, mentionnons la présence de 7 Ardeidae, de 6 Alcedinidae, des Pelicanidae, Anhinga d'Afrique, Vautour palmiste, etc.

Les *Meropidae* forment un groupe intéressant dans la zone avec la présence du Guêpier à tête noire qui est considérée comme une espèce peu fréquente voire rare et celle d'une colonie de nidification de Guêpiers gris-rose.

Les *phacianidae* représentées principalement par la pintade commune est la plus mais connaît un grand déclin à cause des feux répétés des savanes qui dévastent leurs sites de nidification.

On compte 9 espèces inscrites à l'annexe II de la CITES: le Perroquet gris (Jacko), l'Outarde à ventre noir et 7 rapaces. La liste complétée des oiseaux est jointe en Annexe.

1.2.1.2.4. Les Reptiles (Paris, 1996; Gami et Ngoma, 1997; Sletten, 2006)

La faune ophidienne du Parc National de Conkouati Douli est riche et variée. Environ 45 espèces les reptiles ont été observées à Conkouati. En fonction du type d'habitat, on peut distinguer des espèces arboricoles, terrestres, fousseurs et semi aquatiques.

Les espèces arboricoles sont les plus nombreuses et sont représentées par *Gastropysis smaragdina*, *Dipsadoboa unicolor unicolor* et *Dendroaspis*. Le *Bitis nasicornis* et le *Causus lichtensteini* sont rencontrés très souvent dans la forêt du Mayombe. Les espèces vivant au sol sont *Natriciteres fuliginoides*, *Bitis gabonica*, *Boaedon olivaceus*, *Naja melanoleuca* et le *Python sebae*. Les autres ordres de reptile observés sont constitués des crocodiles représentés par *Crocodylus niloticus*, *Crocodylus cataphractus* et *Osteolemus tetraspis*. Les deux derniers sont fortement chassés pour leur peau et leur chair. Parmi les sauriens, on note la présence du *Varanus niloticus*.

Des six espèces des tortues marines présentent dans l'océan atlantique, cinq(5) ont été observées dans les plages de Conkouati. Les campagnes successives de suivi et de protection des tortues marines effectuées sur les 29 km de côtes de la zone ont permis de noter que la tortue luth (*Dermochelys coriacea*) est la plus présente, suivie de la tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*), puis la tortue verte

(*Chelonia mydas*), rarement la caouane (*Caretta caretta*) et accidentellement la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*). Il est aussi à noter la présence dans la forêt de la tortue terrestre de forêt (*Kinixys erosa*).

1.2.1.2.5. Poissons (Mamonekene & Maloueki, 1997 ; Mamonekene, 2005)

Dans l'écosystème laguno-lacustre de Conkouati, plus de 50 espèces de poissons sont connues dont certaines ont été observées pour la première fois dans la province ichtyologique de la Basse Guinée; d'autres pourraient être endémiques. Dans la lagune de Conkouati, on note la présence d'espèces typiquement marines (*Lutjanus goreensis*, *Caranx hippo*, etc.), d'espèces lagunaires proprement dites (*Liza falcipinis*, *Ethmalosa fimbriata*, etc.) et d'espèces d'eau douces (*Chrysichthys walkeri*, *C. Nigrodigitatus*, etc.). Dans les cours d'eau, les *Cyprinidae* deviennent le groupe dominant. Les ruisseaux tributaires de la lagune hébergent parfois une faune caractéristique des milieux pauvres en oxygène (*Clarias sp.*, *Ctenopoma sp.*). Citons, dans la mangrove, la présence du poisson amphibie *Pteriophthalmus papilio*. En mer, les espèces les plus pêchées sont les Sardinelles, Bars, Capitaines, Mâchoirons, Soles, Requins, Carangues, etc.

1.2.2. Valeurs socio-économique et culturelle

Le Parc National de Conkouati Douli n'est pas extraordinaire, mais il sort tout de même de l'ordinaire, en ce que plus de 1700 âmes y vivent dans 7 villages.

1.2.2.1. Services gouvernementaux

Le Parc National de Conkouati Douli fait parti des deux entités administratives : Districts de Nzambi et de Madingo-Kayes. Le District de Nzambi a son chef lieu à l'intérieur du Parc et sous son autorité les services ci après :

- l'administration territoriale ;
- l'enseignement qui comprend 5 écoles primaires plus un collège d'enseignement secondaire ;
- la santé est constituée de 3 structures sanitaires dont un hôpital à Nzambi ;
- la gendarmerie et la police ;
- le Parc National de Conkouati Douli ;
- les villages.

Chaque village est placé sous la responsabilité d'un chef de village nommé par un arrêté départemental de Monsieur le Préfet du Département. Le Parc National de Conkouati Douli quant à lui est géré par un Conservateur, Chef de Site placé sous l'autorité du Directeur Général de l'Economie Forestière. Le Conservateur a sous lui un Conservateur Adjoint, un Chef de service Administratif et Financier et un Chef de patrouille.

La gestion du Parc est assurée en partenariat avec la wildlife Conservation Society (WCS) qui y apporte une assistance technique, financier ,etc.

1.2.2.2. Groupes ethniques

Les deux principales ethnies qui peuplent la zone de Conkouati sont :

- le Vili, qui occupe toute la plaine côtière sont un peuple de pêcheurs et des commerçants qui serait installé dans la zone vers le XI^{ème} siècle venant des côtes plus au sud ;
- Le Loumbou, qui se trouve dans la partie Nord Est du Parc. Ils viennent des forêts du Mayombe et se sont installés dans la zone il y a moins de 100 ans suivant les exploitants forestiers. Certains villages sur l'axe forestière ont moins de 20 ans.

1.2.2.3. Organisation Socio-administrative

Chaque ensemble tant au niveau du peuple Vili que chez le Loumbou est subdivisé en terre. Et chaque terre a à sa tête un chef de terre qui est l'incarnation du pouvoir traditionnelle. Les terres sont à leur tour subdivisées en terroirs clanique appartenant à chacun des clans composant l'ensemble traditionnel du village. Dans le passé, était chef du village son créateur, et la succession se faisait suivant le modèle matriarcale, l'oncle meurt et le neveu lui remplace. Ce système traditionnel a fonctionné jusque sous le monopartisme, car la qualité du membre du parti dans les villages était tenue à cela. De ce fait le chef de village était en même temps membre du parti, mais depuis, après avoir passé par des élections c'est le gouvernement qui nomme à ce poste.

Les chefs de terre quant à eux ont perdu tout pouvoir sur la gestion de leur patrimoine, à cause de la démystification des pouvoirs qu'ils incarnaient, mais aussi et surtout parce que devenus trop mercantiles. Les forêts sacrées et les totems qui représentaient les pouvoirs des clans ont été blasphémés par ceux la même qui avaient la responsabilité coutumière de les conserver pour les générations futures.

1.2.2.4. Démographie

Sept (7) villages regroupant environs 1700 habitants, dont un chef lieu de district, se trouvent à l'intérieur du Parc National de Conkouati Douli, le long de la route Nationale N°5 qui traverse la partie côtière du Parc. Quelques 3 800 habitants supplémentaires habitent les villages situés le long des limites du Parc et dans la zone tampon de 5 kilomètres autour du Parc. La population est plus ou moins stable. Il existe cependant une migration à l'intérieur du Parc conditionnée par la productivité de l'activité pêche et par d'autres considérations liées à la tradition et aux croyances mystiques.

Habitants des villages dans et autour du Parc (District de Nzambi), 2005

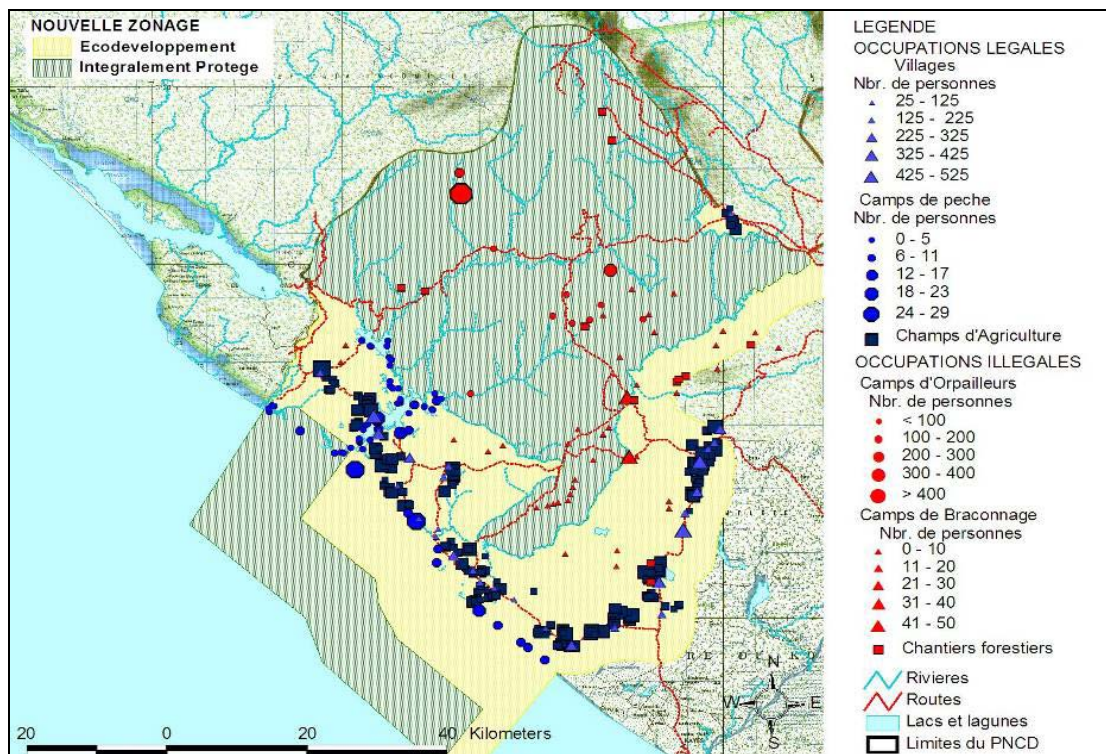
N°	Villages du District de NZAMBI	Nombre familles	Nombre de personnes par tranche d'âge					Sexe		Pop. Total
			< 5	5 à 15	16 à 35	36 à 55	> 55	F	M	
1	Ntié-Tié	37	35	56	53	28	15	92	95	187
2	Nzambi	85	69	196	145	74	29	248	264	513
3	Tandou-Ngoma	75	49	111	109	71	24	175	189	364
4	Goumbi	40	33	99	64	31	28	122	133	255
5	Vandji	22	16	19	28	14	6	45	38	83
6	Mpella	22	23	51	33	17	9	70	63	133
7	Sialivakou	21	14	60	26	24	5	52	77	129
8	Noumbi (Loussala-Paris)	38	36	57	64	31	8	86	110	196
9	Kondi	44	29	95	67	48	17	135	121	256
10	Tchilounga (Tchibota)	37	28	41	46	20	14	75	74	149
11	Bondi (Ntiela)	48	40	96	72	43	22	134	139	273
	TOTAL	469	372	881	707	401	177	1,235	1,303	2,538
	% of Population Totale	100	15	32	28	17	8	50	50	100

Les tableaux ci-dessus pour le District de Nzambi et ci-dessous pour le District de Madingo-Kayes montrent que la population totale qui dépend directement des ressources du PNCD comprend environ 5513 personnes réparties en 1055 familles et que 47% sont des jeunes de moins de 15 ans.

Habitants des villages autour du PNCD (Madingo-Kayes), 2005

N°	Villages du District de MADINGO-Kayes	Nombre familles	Nombre de personnes par tranche d'âge					Sexe		Pop. Total
			< 5	5 à 15	16 à 35	36 à 55	> 55	F	M	
12	Longobondi	49	44	79	54	46	18	124	117	241
13	Youngou	10	12	25	15	11	4	33	34	67
14	Yanika	44	31	52	58	35	13	88	101	189
15	Tchizalamou	21	17	35	35	25	10	56	66	122
16	Tchiessa	35	35	42	37	30	16	85	75	160
17	Youbi	69	42	95	75	63	49	163	161	324
18	Koutou	75	60	126	118	63	44	211	200	411
19	Km4	45	33	53	61	41	23	106	105	211
20	Sintou Nkola	53	31	74	64	55	20	124	120	244
21	Nkola	83	69	142	153	98	42	265	239	504
22	Mbamba	45	41	71	68	37	21	123	115	238
23	Bioko	21	16	40	39	17	16	70	58	128
24	Kononga	12	3	11	15	17	3	18	31	49
25	Cotovindou	24	16	17	28	17	9	44	43	87
	TOTAL	586	450	862	820	555	288	1,511	1,464	2,975
	% of Total Population	100	15	29	28	19	10	51	49	100

Contrairement à d'autres zones du pays l'exode rural est moins important. Ce phénomène qui est à l'opposé du constat décrit par Doumenge Ed. (1992) est certainement dû à la faiblesse du marché d'emploi au niveau de Pointe Noire. Les jeunes se trouvant sans moyens de satisfaire leur besoin pour la vie en ville sont obligés de se maintenir et ou de revenir aux villages, d'où le taux très élevés des jeunes dans la tranche d'âge varie de 16 à 35 ans.



1. 2.2.5 Occupations et Economie

Dans la plaine côtière l'économie est basée essentiellement sur la pêche et des petits prélèvements effectués sur les autres ressources naturelles.

Suivant les origines et les âges des pêcheurs, les poissons pêchés sont vendus aux commerçants qui les expédient à Pointe Noire par le véhicule du jour, suivant les espèces soient fumés (sardinelles et mulets) soient frais (tilapia, capitaines de petite taille, carangues, etc.) et /ou salés lorsque le poids dépasse 5 Kg. Le prix du poisson est soit négocié (marchandage) lorsqu'il s'agit des poissons fumés ou salés, soit fixe (tas à 500Fr ou à 1000Fr) pour le poisson frais. Bien que le paiement ne se fasse pas très souvent comptant, le système de troc utilisé semble satisfaire aussi bien les commerçants que les pêcheurs.

L'agriculture dans cette partie du Parc, n'intervient que faiblement dans l'économie de la contrée. La production agricole est beaucoup plus destinée à la satisfaction des besoins alimentaires de la famille qu'à la commercialisation. Toutefois, de temps en temps des maniocs cuits sont exposés par des villages situés le long de la route nationale N°5 qui traverse la partie côtière du Parc.

Dans la partie Nord Est du Parc, Il existe deux entreprises d'exploitation forestière, qui sont SICOFOR et FORALAC, mais qui connaissent d'énormes difficultés dans le développement de leurs activités. Ainsi elles ont difficiles de constituer des véritables pôles de développement économique. De ce fait l'économie dans cette partie se repose essentiellement sur la commercialisation des bois de chauffe, le charbon de bois et les planches éclatées. Cette activité est

réalisée par les hommes au niveau de la production. La commercialisation est plus assurée par les femmes qui viennent acheter et expédier du manioc cru ainsi que les feuilles de Maranthaceae par des camions et les véhicules des commerçants vers Pointe Noire. La partie Nord caractérisée par les savanes du Niari est plus agricole et le travail champêtre s'effectue en couple. L'économie est dominée par la production des arachides et du manioc vendu cru à destination de Pointe Noire ou cuit à Bivela. La femme, dans la partie Nord et Nord Est du Parc est très présente dans l'économie de la collectivité et la vie économique de la famille.

Dans les deux grands ensembles écologiques et ethniques qui constituent le Parc National de Conkouati, notamment la plaine côtière et le Mayombe avec les savanes du Niari, l'élevage est très peu développé. Il concerne la volaille et les petits ruminants. Il est plus contemplative qu'économique et n'est utilisé que dans la réception d'un ôte de marque, exemple un gendre, un membre de la famille ayant un standing important et ou une autorité administrative et ou politique. La vente de ces animaux n'intervient qu'en cas de grande nécessité.

Le Parc n'a pu se développer en un pôle de développement économique dans la zone, à cause de la faible capacité d'intervention dans mise en place d'un produit touristique fiable. Toutefois il apporte une valeur ajoutée à l'économie par l'octroie des salaires aux agents qui y exercent.

1.3. LES MENACES

1.3.1. Les menaces sur la flore

Les formations végétales du Parc sont soumises à une dégradation qui se fait au jour le jour. Les principales menaces étant :

- l'exploitation forestière dans la production du bois d'œuvre, de chauffe et des planches éclatées pour la construction. En effet une concession forestière couvrant un quart du Parc National est encore en activité pour quelques années ;
- Afin de faire face à la situation de précarité les jeunes s'adonnent à l'abattage des arbres pour produire des bois de chauffe, du charbon et des planches éclatées dont Pointe Noire constitue le grand marché ;
- L'espèce ilomba (*Pycnantus angolensis*) est en diminution très marquée surtout aux alentours des villages, exploitée pour la fabrication des planches éclatées qui constitue le principal matériau de construction dans la zone et dans les quartiers périphériques de Pointe Noire ;
- Le défrichement pour l'agriculture et les feux de brousse anarchiques. La pratique très importante de l'agriculture itinérante sur brûlis est aussi une des causes de la dégradation des forêts du Parc ;
- Les impacts des layons sismiques qui continuent à produire des effets. Notamment les érosions dans les savanes côtières accentuées par des feux allumés anarchiquement par certains membres de la communauté locale plusieurs fois chaque année.

1.3.2. Les menaces sur la faune

La faune du Parc National de Conkouati Douli subit différemment les menaces suivant les classes. Les mammifères et les reptiles constituent les classes qui sont plus exposées aux menaces dont le plus important est le braconnage.

Le braconnage favorisé par le marché de Pointe Noire, est un véritable business. Des quantités de viande échappant à nos postes de contrôles routières et à nos équipes en forêt sont acheminées à Pointe Noire par des taxis brousse desservant Tchizalamou et/ ou Madingo Kayes – Pointe Noire. Aucune espèce n'est épargnée, les plus chassées étant le céphalophe bleu, l'atherure, les singes, les mandrills, le chevrotain aquatique, le crocodile nain, le python, les pangolins, le calao, le potamochère, le gorille, le cobe défassa, le sitatunga, le varan, le chimpanzé, le buffle, les perroquets, les pigeons verts, la tortue molle d'Aubry et de temps en temps les tortues terrestre et l'éléphant. Tous les moyens de chasse sont utilisés, le plus commun étant la chasse aux pièges à câble métallique.

Au niveau marin, les tortues marines adultes en phase de reproduction sont massacrées en pleine mer par les chalutiers. Le pillage systématique des nids et les abattages de femelles qui sortent de la mer pour la ponte sont souvent enregistrés pendant l'intersaison. Les marées noires dues aux huiles fuyant des installations pétrolières en mer et de dégazage des bateaux, causent la mort aux tortues par asphyxies et souillent les plages et empêchent les petites tortues d'atteindre la mer. Le dépôt important d'ordures de toutes sortes ramenées par la mer sur les plages rend l'accès difficile des tortues marines au point de ponte. Les captures accidentelles des cétacés notamment les dauphins commun et à bosse constituent l'une des causes des échouages de ces animaux trounés sur les plages. L'effet du bruit des moteurs des bateaux sur les cétacés, malgré peu étudié, est considéré a avoir des effets néfaste sur l'orientation des ces animaux et sans doute aussi sur les tortues marines.

Quant aux oiseaux, ce sont ceux de la savane qui subissent plus de dégâts. La cause principale étant le feu incontrôlé. En effet les savanes du Parc National de Conkouati Douli surtout celles de la plaine côtière sont régulièrement mises à feu, détruisant ainsi les nids et les nichées des espèces savaniques. La réduction des populations des outardes et la rareté des pintades sont la conséquence de cette pratique.

Pour les poissons, certaines techniques de pêche utilisées actuellement, notamment le taper taper, la mise à feu des mangroves et des palmiers raphia ainsi que la pose des filets dormants aux points de confluence, appauvrissent fortement le complexe lagunaire et lacustre du Parc. A ces effets néfastes s'ajoutent l'ensablement cause en certains lieux du complexe par des érosions dus aux plantations sur les parties versantes. Au niveau marin les deux principales menaces sont les chalutiers en provenance de Pointe Noire ou du Gabon qui y

pêchent illégalement et sans répit dans la partie marine. Les marées noires et les autres pratiques de pêches incontrôlées.

1.3.3. Problèmes des limites territoriales

Le flou sur le tracé de la frontière Ouest avec le Gabon qui constitue en même temps la limite du Parc pose des problèmes de gestion et du contrôle du Parc. Les limites flou ont menés des activités illégales dans les zones de protection intégrale et des activités légales par des communautés locales qui s'étendent jusqu'aux zones de protections intégrales.

1.3.3.1. Utilisation des terres

Avec la perte d'autorité des chefs des terres, il va de soit que la représentativité des pouvoirs des esprits anciens qu'ils incarnaient sur la gestion des terres n'existe plus. Aussi après le passage du parti unique qui avait déclaré la terre appartenant à l'Etat, le rétablissement de cet ordre ancien de gestion des terres trouve difficile à s'installer dans les deux ensembles. Ainsi l'utilisation des terres s'effectue sans avoir recours au soit disant ayant droit. La répartition de terres en terrains de protection qui sont des Forêts sacrées où l'accès était assujetti à certains rites et en des terrains d'utilisations communautaires n'est plus respectée par les villages. L'utilisation des terres est devenue donc libre, pour pratiquement tous les membres de la communauté locale quelque soit son origine.

1.3.4. Problèmes liés à la gestion du PNCD

Le Parc National de Conkouati Douli qui est manifestement le parc au potentiel élevé (valeur pour la conservation, noyau d'écosystèmes fonctionnels et intacts, accessibilité pour les visiteurs), est confronté à des graves problèmes de gestion dont les plus importants sont les suivants:

- La présence de multiples acteurs ou partenaires sans cadre de concertation idéale pour une gestion concertée. En effet certains protocoles d'accord signés entre le Gouvernement et certaines sociétés actives dans le Parc ne prévoit pas de mécanisme de collaboration (cas de SICOFOR dont la gestion de l'USLAB est confiée à la Direction départemental. D'autres par contre devenus caduque continus à produire les memes effets par tacite reconduction, alors que toutes les conditions ayant prévalu à sa conclusion ont totalement disparues (cas de HELP Congo).
- L'ambiguïté du rôle de COGEREN dans l'implication de la communauté locale dans la gestion des ressources naturelles comme plateforme de prise des mesures de gestion des zones d'écodéveloppement ;

- La faible participation financière de l'Etat et les conditions imposées par certains bailleurs dans l'utilisation de leurs fonds.
- L'insuffisance du personnel à tous les niveaux. En effet le Parc National de Conkouati Douli ne dispose que de :
 - o un assistant de recherche appuyé par deux auxiliaires ;
 - o un chargé de développement communautaire assisté d'un auxiliaire ;
 - o un chargé de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement et un auxiliaire ;
 - o vingt huit (28) ecogardes pour lutter contre les activités illégales sur 504 950 hectares de superficie ;
 - o quatorze agents d'appui ;
 - o vingt cinq (25) auxiliaires de recherches en appuie entre Octobre et Avril pour le monitoring des tortues marines durant la période de nidification des tortues sur les plages du PNCD ;
- Le braconnage et le trafic de la viande de brousse sont la conséquence de la proximité du marché de Pointe de Noire. Ils affectent pas seulement les grands nombres de petits animaux comme les céphalophes, les singes et les atherures, mais aussi les espèces protégées majeures comme le gorille, le chimpanzé, le mandrill, le chevrotin aquatique et l'éléphant.
- Le pillage systématique des nids de tortues marines et les graves menaces d'abattage des femelles qui sortent de l'océan pour pondre. De plus, de nombreuses mortalités en mer des tortues marines adultes en phase de reproduction sont enregistrées, à cause des chalutiers en provenance de Pointe Noire ou de Gabon pêchant illégalement dans le Parc Marin ;
- La recrudescence du conflit homme- éléphant à cause des dégâts aux cultures ;
- Les exploitations forestières à l'intérieur du Parc qui s'accompagnent d'un cortège d'impacts, les principaux étant l'ouverture de multiples voies d'accès faciles aux braconniers, l'attraction de la population et la multiplication des occasions de transport qui augmente intensément le trafic de viande de brousse. A côté de cela, la coupe illégale de bois par différents exploitants forestiers capables de frapper rapidement n'importe où ;
- L'exploration pétrolière dont les effets restent les mêmes que pour l'exploitation forestière ;
- Les défrichements pour l'agriculture, les feux de brousse anarchiques, les érosions, la pêche anarchique, une altération générale autour des villages à cause des différentes activités de reproduction , les marées noires, le dépôt important d'ordures ramenés sur la plage par la mer, et finalement le tourisme et les pratiques sportives incontrôlés(pêche) ;

- des zones de protection temporaire, qui sont des zones très dégradées par l'activité anthropique (ex-zones d'exploitation industriels) qui sont soumises à une protection temporaire (période de minimum 5 ans) pour la reconstitution de la biodiversité, avant le classement en zone intégralement protégée ou zone écodéveloppement ;
- des zones d'utilisation multiple, qui sont des permis d'exploitation forestière établis avant la création du PNCD et devant intégrer la gestion effective de celui-ci à terme du contrat ;

Le Décret créant le Parc prévoit aussi une zone tampon de cinq kilomètres dans les limites Est et Sud du Parc National, à l'intérieur de laquelle aucune attribution de permis d'exploration ou d'exploitation minière, pétrolière, forestière ou agricole ne sera accordée et / ou effectuée. Notons que le Plan d'Aménagement de 1999 n'attribue aucun de ces 4 différents statuts à la zone marine, laissant ainsi une grande fenêtre d'interprétation ouverte aux usages et abus des ressources marines.

2.1.1.1. Les avantages du Plan de 1999

Le Plan de 1999 a eu l'avantage d'exister comme document d'orientation dans la mise en œuvre des activités dans le Parc. Bien contesté par certains membres de la communauté locale, toutes les zones sont connues tout au moins au niveau des concepts par tous les partenaires impliqués dans la gestion du Parc. Il reste l'unique exercice de planification applicable au PNCD.

2.1.1.2. Les inconvénients du Plan de 1999

Dans son développement ce plan a démontré plusieurs faiblesses, dont les plus importantes sont : la définition faible et floue des objectifs et les fonctions des zones, sauf pour la zone Intégralement Protégée ; les limites des zones posent de grands problèmes avec la communauté locale du fait qu'elles soient matérialisées par des coordonnées géographiques et non par des repères physiques connus et maîtrisés par tous, tels que les cours d'eau, les montagnes nommées, etc.

III. OPTIONS D'AMENAGEMENT

3.1. PLAN DE ZONAGE

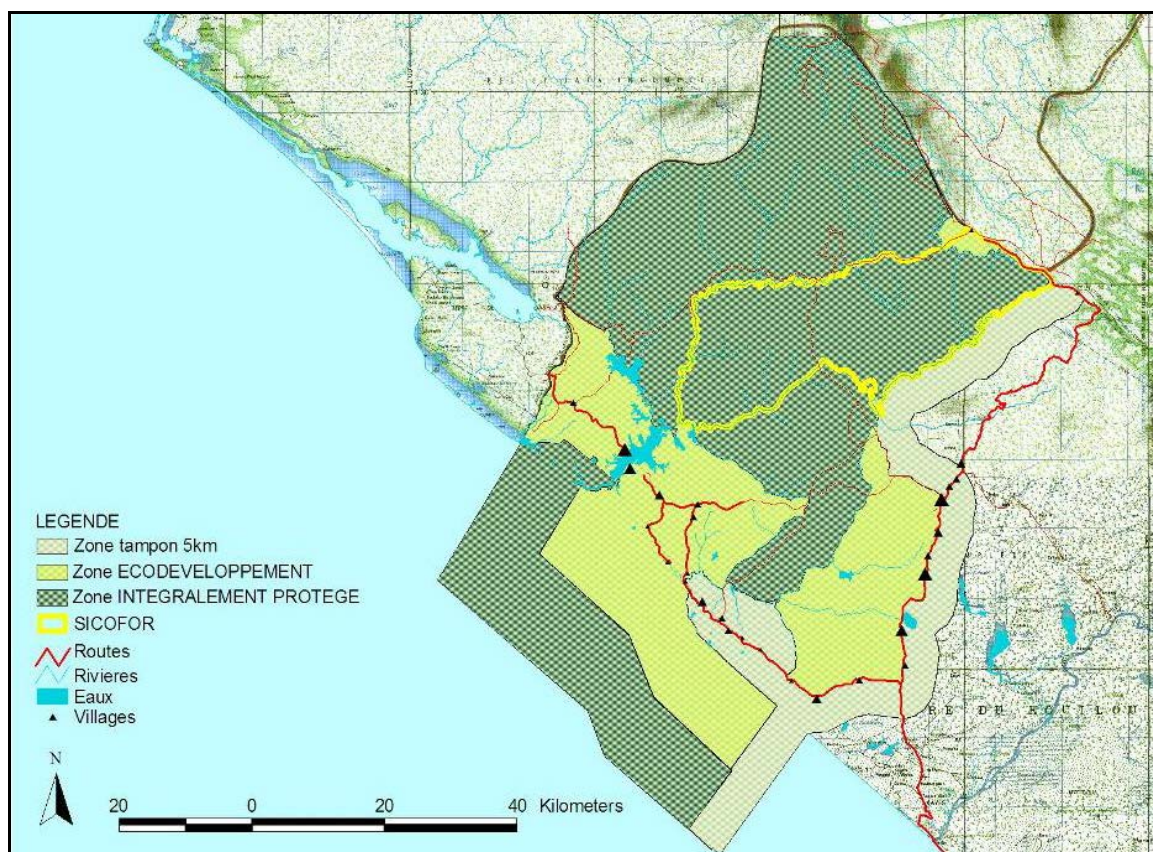
3.1.2 Plan de Zonage

Le Parc National de Conkouati Douli est l'unique Parc qui, sans l'être décrété, répond aux principes de gestion d'une Réserve de la Biosphère. Il est habité par environ 1700 personnes repartis dans sept villages et inclut un chef lieu de district. Un permis d'exploitation encore en activité y est présent.

Le zonage retenu tient effectivement compte à cette forme de gestion d'une Réserve de la Biosphère. Il vise à améliorer l'efficacité de la gestion du Parc National de Conkouati Douli et apporte les solutions aux faiblesses constatées dans le précédent Plan. Il essaie d'intégrer les exigences de vie de cette population humaine à celles de la conservation de la biodiversité et du développement économique. Ainsi les différentes zones retenues dans ce Plan d'Aménagement du PNCD sont celles définies dans la carte ci-dessous, Il prévoit :

- deux zones de protection intégrale, une sur le continent et l'autre dans la partie marine ;
- des zones d'écodéveloppement délimitées autour des villages situés dans et le long des limites Nord et Nord Est du Parc. Au niveau de la partie marine la zone d'écodéveloppement va du point de la haute marée jusqu'à six mille marins dans l'océan ;
- une zone tampon de 5km de la limite Nord et Nord Est et Sud du Parc est respectée conformément aux stipulations de l'article 5 du décret créant le PNCD

Carte de zonage



3.1.1. Limites et description des différentes zones

Les limites retenues entre les zones Intégralement Protégées et le zones Ecodéveloppement dans la partie continentale sont des repaires physiques clairs et connus par la population locale, notamment les rivières, les routes et anciens pistes d'exploitation forestières. La superficie des différentes zones est montre dans le tableau ci-dessous :

Zones	Continentale	Marine	Total
Protection Intégrale	266 850	73 400	340 250
Ecodéveloppement	116 500	48 200	164 700
TOTAL PNCD	383 350	121 600	504 950
<i>Tampon de 5Km</i>	<i>79 500</i>	-	<i>79 500</i>

Superficie du PNCD 2009 par zone, en hectares

Notons que la superficie décrit ci-dessus inclut dans sa partie de Protection Intégrale continentale le permit d'exploitation forestière SICOFOR de 93 626 hectares (voir contour jaune sur la carte au dessus) jusqu'au 10 Décembre 2011, date à laquelle il retournera au domaine et intégrera la gestion effective du Parc.

3.1.1.1. Zone de Protection Intégrale

La zone de Protection Intégrale continentale et marine combiné, couvre une superficie totale de 340 250 hectares représentant 67% de la superficie totale du Parc.

Dans la partie continentale

La zone de protection intégrale au niveau du continent couvre 266 850 hectares ou 70% de la partie continentale du PNCD. Elle occupe la presque totalité de la forêt du Mayombe et une partie de la savane du Niari. Les limites sont définies comme suit :

Du Nord-est au Nord Ouest: Du point géographique 03°39'43"S - 011°43'58"E situé à cinq kilomètres au nord du village COTOVINDOU là où la route DOULISIE- GABON coupe la Rivière MAKAKETA et qui représente la frontière CONGO - GABON. Suivant cette frontière internationale vers l'Ouest, jusqu'au PK6, point d'intersection avec la route nationale Nzambi - Ndindi (Gabon) au point géographique 03°46'40"S - 011°12'41"E ;

Du Nord Ouest au Sud : Du PK6 (03°46'40"S - 011°12'41"E) suivant l'ancienne route forestière de Ngongo Mahamar jusqu'à son point de rencontre avec la Rivière LOUVANDZI. Puis la Rivière LOUVANDJI de son cours inférieur sur sa rive Est jusqu'au Lac TCHIBINDA. Suivant la rive Est du Lac TCHIBINDA jusqu'à son canal d'évacuation et suivant ce canal toujours suivant la rive Est jusqu'à la Lagune de CONKOUATI. Suivant la rive Est de la Lagune de CONKOUATI jusqu'à son point de confluence avec le canal d'évacuation du Lac TCHIMPA. Suivant la rive Est du Lac TCHIMPA jusqu'à son confluent avec la Rivière LOUKAGNI. Puis de la rive Ouest de la LOUKAGNI jusqu'au point géographique 04°01'43"S - 011°32'23"E, point d'intersection avec la route forestière Faucon. Longeant route forestière Faucon plein Est sur environs un kilomètre jusqu'au PK10, puis suivant la piste forestière qui mène de PK10 au village de TCHILOUNGA pendant environs un kilomètre jusqu'à son intersection avec la Rivière LOUKONGI au point géographique 04°03'02"S - 011°31'55"E et suivant la rive Ouest de la Rivière LOUKONGI jusqu'à son point de confluence avec le Fleuve NOUMBI ;

Du Sud au Nord-est : Du point de confluence de la Rivière LOUKONGI et du fleuve NOUMBI, suivant le cours supérieur du fleuve NOUMBI par sa rive Ouest passant le pont sur la NOUMBI en amont jusqu'au pont de la route Bioko - Cotovindou ; de ce point longeant la route vers le Nord jusqu'au point géographiques 03°42'09"S - 011°48'05"E, situé à sept Kilomètres au sud du village de Cotovindou. De ce point, suivant la rive Ouest de la Rivière LOUBANTZI jusqu'à son point de confluence avec la Rivière MAKAKETA au point géographiques 03°42'49"S-011°44'39"E et la suivant rive Ouest de la Rivière MAKAKETA jusqu'au point géographiques 03°39'43"S - 011°43'58"E situé à cinq kilomètres Nord du village COTOVINDOU, voir le point de départ.

Dans la partie marine

La zone de protection intégrale au niveau marin couvre 73 400 hectares soit 60% de la surface marine du PNCD, dont les limites sont définies ainsi qu'il suit :

Du Nord-est au Nord Ouest : De la source de la lagune de MIKOUNDJI à trois (3) kilomètres de la plage au point géographique 03°57'06"S - 011°11'40"E jusqu'à l'embouchure de la lagune de MIKOUNDJI : 03°56'00"S - 011°09'04"E, puis la cote atlantique de l'embouchure de cette lagune suivant la ligne de frontière marine entre le Congo et le Gabon jusqu'à douze mille marins, au point géographique 04°16'54"S - 010°54'54"E. De la limite de douze milles marins suivant une ligne parallèle à la cote orienté vers le sud jusqu'au point d'intersection : 04°29'53"S - 011°24'59"E à douze milles marins.

Du Sud Ouest au Sud-est : du point d'intersection extrême sud Ouest à douze milles marins (04°29'53"S - 011°24'59"E), suivant une ligne parallèle à la frontière marine entre le Congo et le Gabon vers la cote jusqu'à six milles marins (04°24'39"S - 011°28'36"E) et de ce point suivant une parallèle a la cote vers le Nord jusqu'à la hauteur de l'embouchure de la Lagune de CONKOUATI a six milles marins, au point géographique 04°06'02"S - 011°10'59"E, puis suivant une parallèle à la frontière marine entre le Congo et le Gabon, jusqu'à l'embouchure de la lagune de CONKOUATI au point 04°00'57"S - 011°14'43"E et suivant la rive sud-est de l'embouchure de la Lagune de CONKOUATI jusqu'à sa jonction situé à 04°00'56"S - 011°16'04"E à trois kilomètres de la cote, et de cette point, suivant la ligne de cote à trois kilomètres sur terre ferme jusqu'à : 03°57'06" - 011°11'40"E, voir le point de départ.

3.1.1.2. Zone d'écodéveloppement

La zone d'écodeveloppement couvre 164 700 hectares, soit 33% de la superficie totale du Parc. C'est une zone délimitée pour les villages se trouvant dans et autour du Parc. Elle occupe toute la plaine côtière, une partie de l'océan, l'ancien permis COFIBOIS et une partie de savane autour du village Cotovindou.

Dans la partie continentale

Les zones écodeveloppement dans la partie continentale couvrent une superficie de 116 500 hectares ou 30% de la partie continentale, et elle est subdivisée en trois blocs qui sont les suivantes :

Bloque 1 : zone d'écodéveloppement de Nzambi

Cet bloc occupe totalement la plaine côtière dans sa partie continentale et est limité ainsi qu'il suit :

Du Nord-est au Sud: Du PK6, point d'intersection avec la route nationale Nzambi - Ndindi (Gabon) au point géographiques 03°46'40"S -011°12'41"E, suivant la

frontière Congo - Gabon jusqu'à l'embouchure de la lagune de MIKOUNDJI au point géographique 03°56'00"S - 011°09'04"E. De la Lagune MIKOUNDJI, suivant sa rive gauche et le cours d'eaux principale qui l'alimente jusqu'à trois kilomètres Est de la plage au point géographique 03°57'06"S - 011°11'40"E et suivant une ligne parallèle à la cote jusqu'à la Lagune de CONKOUATI à trois kilomètres de la cote : 04°00'56"S - 011°16'04"E. Suivant sa rive sud-est de la lagune de CONKOUATI jusqu'à l'embouchure au point 04°00'57"S - 011°14'43"E, et de l'embouchure, suivant la ligne de cote jusqu'à l'embouchure du Fleuve NOUMBI.

Du Sud au Nord-est : Du Fleuve NOUMBI, suivant sa rive Nord Ouest jusqu'à son point de confluence avec la Rivière LOUKONGI, suivant sa rive gauche jusqu' Jusqu'à son intersection avec la piste forestière qui mène de TCHILOUNGA à PK10 sur la route forestière Faucon. De PK10, longeant la route vers l'Est sur environs un kilomètre, jusqu'à son intersection avec la Rivière LOUKAGNI au point 04°01'43"S - 011°32'23"E et suivant la LOUKANGI jusqu'à Lac TCHIMPA. Suivant la rive Est de Lac TCHIMPA jusqu'à la Lagune de CONKOUATI et suivant la rive Est de la lagune de CONKOUATI jusqu'à son jonction avec le canal d'évacuation de Lac TCHIBINDA. Du Lac TCHIBINDA suivant sa rive Est jusqu'au cours inférieure de la Rivière LOUVANDZI et suivant la LOUVANDZI jusqu'à son point de rencontre sur l'ancienne route forestière de Ngongo Mahamar, et suivant cette route vers le Nord jusqu'à PK 6 (03°46'40"S-011°12'41"E), voir le point de départ.

Deuxième Bloc : zone d'écodéveloppement de Madingo – Kayes

C'est la zone de forêt et de savane comprise entre le Fleuve NOUMBI et la route NOUMBI – TCHIZALAMOU – NKOLA, ayant appartenu jadis à la société d'exploitation forestière COFIBOIS. Elle est limitée par :

Du Nord-est au Sud : Du camp POUMBOU allongeant le rive Ouest du Fleuve NOUMBI en aval jusqu'à son point de confluence avec la Rivière MBOA et suivant le MBOA vers le Sud jusqu'à l'affluent dont la source est la plus à l'Ouest du carrefour des routes LOUKEMA-KONDO DOUNGOU et LOULEMA TCHIKOUNDOU; puis de ce lieu-dit par une ligne allant de cette source jusqu'à son intersection, village LOULEMA, avec la route YOUNGOU-TCHIZALAMOU et/ou KONDO-SOUNGOU; puis de ce point par la route jusqu'au village de TCHIZALAMOU, jonction entre la route forestière et la route côtière.

Du Sud au Nord-est : De TCHIZALAMOU, longeant la route forestière TCHIZALAMOU-NKOLA-COTOVINDOU vers l'Est jusqu'à la jonction avec la route POUMBOU-NKOLA au niveau du village KM4, jusqu'au camp POUMBOU.

Troisième bloc : zone d'écodéveloppement de Cotovindou

C'est la zone de forêt et de savane qui entoure le village de COTOVINDOU, se trouvant à l'extrême Nord-est du Parc. Elle est limitée par :

Un demi-cercle à l'Ouest autour du village de COTOVINDOU, suivant la Rivière MAKAKETA en aval jusqu'au confluent avec la Rivière LOUBANTZI au point géographique 03°42'49"S - 011°44'39"E et suivant le cours supérieur Rivière LOUBANTZI jusqu'à son intersection avec la route DOLISIE - GABON, et de ce point par route traversant le village COTOVINDOU jusqu'au point à environ sept kilomètres du village au point géographique 03°42'09"S - 011°48'05"E.

Dans la partie marine

La zone écodéveloppement au niveau marin couvre 48 200 hectares ou 40% de la surface marine du PNCD, dont les limites sont définies ainsi qu'il suit :

Du Nord-est au Sud : De l'embouchure de la Lagune de CONKOUATI au point 04°00'57"S - 011°14'43"E jusqu'à six milles marins dans l'océan suivant une ligne parallèle à celle de la frontière marine entre le Congo et le Gabon. De ce point (04°06'02"S - 011°10'59"E), suivant une ligne parallèle à la côte à une distance de six milles marins jusqu'au point 04°24'39"S - 011°28'36"E ;

Du Sud au Nord-est : Du point géographique 04°24'39"S - 011°28'36"E, situé à six milles marins de la côte, suivant une ligne parallèle à celle de la frontière marine entre le Congo et le Gabon vers l'Est et aboutissant au point 04°20'00"S - 011°32'02"E situé à VICTORIA Plage. De ce point allongeant la côte vers le Nord jusqu'à l'embouchure de la Lagune de CONKOUATI.

3.2. FONCTIONS ET ACTIVITÉS DANS LES DIFFÉRENTS ZONES

3.2.1. La zone de Protection Intégrale

C'est une partie du Parc délimitée et destinée à la propagation de la vie sauvage et dans laquelle aucune présence humaine n'est tolérée sauf celle des personnes dûment autorisées par le conservateur pour la réalisation de certaines activités nécessaires à la gestion du Parc. Elle est entièrement exclue des influences des chefs des terres et / ou de leurs ayants droits.

Les activités extractives y sont interdites sauf pour celles qui concourent au développement des programmes d'aménagements retenus dans ce présent Plan d'Aménagement.

Les activités autorisées restent la recherche, le tourisme de vision et la surveillance continue de l'environnement. Les facilités à mettre en place devant supporter ces programmes seront toutes construites en matériaux locaux. Les voies d'accès, notamment les circuits touristiques, les layons de recherche et les pistes de surveillance, seront réalisés en utilisant les techniques à moindre impact sur l'environnement. Des engins bruyants ne seront utilisés que dans les limites du nécessaire notamment dans le transport.

C'est dans cette partie que continuera à se développer le programme de réinsertion des chimpanzés exécuter par L'ONG Habitat Ecologie et Liberté des Primates (HELP). Les îles de KOUMBOU qui sont des zones de mise en quarantaine des chimpanzés quand ils arrivent dans le Parc, bénéficient du statut de Protection Intégrale. A cet effet la pêche est strictement interdite sur un rayon de cinq mètres tout autour des îles. Les accostages des pirogues y sont aussi interdits sauf pour les bateaux de HELP utilisés pour le nourrissage des chimpanzés.

Au niveau de l'océan dans la partie Intégralement Protégée, la navigation, la pénétration et la pêche sous toutes ses formes sont strictement interdites. Sauf les prélèvements destinés à l'amélioration des connaissances scientifiques de la zone marine peuvent être effectués, mais ils sont assujettis à l'obtention d'un permis de recherche et une autorisation spéciale de l'administration forestière.

Les survols à basse altitude dans les deux zones de Protection Intégrale sont aussi soumis à une autorisation écrite du conservateur, Chef de site.

Toutes ces mesures ne seront pas applicables dans le permis SICOFOR jusqu'au 10 Décembre 2011, date à laquelle il retournera au domaine et intégrera la gestion effective du Parc. Cette superficie de 93 626 hectares est limitée ainsi qu'il suit :

Du Nord-est au Sud : Du village DINGUEMBO par la piste forestière COTOVINDOU – NGONGO jusqu'à la Rivière MOUISSA et suivant la Rve Sud du MOUISSA jusqu'à son confluent avec la Riviere NGONGO. Suivant la Riviere NGONGO jusqu'à son

confluant avec la Rivière Noire menant au Lac TCHIMPA et allongeant la Rive Nord de Lac TCHIMPA jusqu'à son point d'intersection avec la Rivière NIAMBI ;

Du Sud au Nord-est: Suivant la Rivière NIAMBI jusqu'au croisement de la piste NGONGO – NKOLA, puis suivant le piste NGONGO – NKOLA vers le Sud jusqu'au Fleuve NOUMBI, Suivant le Fleuve NOUMBI en amont jusqu'à son confluent avec la Rivière KOUANI, puis la Rivière KOUANI jusqu'à sa source, et on suit la piste jusqu'au village DINGUEMBO sur la route COTOVINDOU – NKOLA.

Toutefois sur cette étendue, outre le bois qui sera prélevé par la société SICOFOR conformément aux dispositions de la Loi, le défrichement, la création des villages en dehors des bases vie, la collecte des produits de la faune et de la flore et tous les autres formes d'utilisation pouvant endommager gravement cette partie du Parc sont strictement interdits. A cet effet des dispositions particulières seront prises avec la société pour faire respecter ces mesures.

Ce statut couvre aussi les forêts sacrées (Tchibila) qui se trouvent dans les zones d'écodéveloppement. Les chefs de terres et leurs ayants droits conservent et continueront à y exercer leurs pouvoirs traditionnels dans la gestion de ces forêts. Cependant ils devront pour leur rite sacrificiel s'abstenir d'abattre des animaux intégralement protégés. S'agissant des mesures qui nécessitent une application plus rigoureuse, les responsables des sanctuaires se feront aider par le Parc.

3.2.2. Les zones d'écodéveloppement

Ce sont des zones mises en place pour permettre à la communauté locale d'entreprendre des activités pour satisfaire les besoins personnels et communautaires, et ceci dans le respect des Lois en la matière.

Est membre de la communauté locale, toute personne qui habite les villages situés dans et en périphérie du Parc, y exerçant toutes ses activités pour la satisfaction des besoins personnelles régulièrement inscrite sur la liste du village et y paye son impôt.

Ces zones sont aussi destinées à la propagation de la vie sauvage, tout en restant ouverte à la récolte des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables dans les limites raisonnables. De ce fait la chasse, l'élevage, la coupe du bois pour les besoins domestiques, la pêche dans le complexe lagunaire et lacustre et en mer, ainsi que les autres utilisations des produits et sous produits sont permises à la communauté locale.

Les activités de surveillance et antibraconnage, de recherche et monitoring, du développement de l'écotourisme vont aussi être menés dans cette zone. Toutes les facilités devant permettre la gestion efficace du Parc, le développement social, culturel et économique de la communauté locale vont être installées dans cette partie du Parc.

Les différentes infrastructures administratives et touristiques y seront implantées dans le respect de l'environnement. Les activités que la communauté doit développer dans ces zones vont se réaliser de la manière suivante :

La chasse

Il s'agit de la petite chasse qui sera pratiquée avec des armes de petits calibres et des pièges faits avec des matériaux locaux, dans les terroirs de chasse appartenant à chaque village.

Les espèces pouvant être prélevées sont celles non protégées. Bien que des tels produits issus d'une telle chasse apparentée aux droits d'usage ne soient pas destinés à la vente, ceux-ci peuvent faire l'objet d'un petit commerce entre les habitants d'un même village. La circulation interzone et interdistrict des produits et sous produits issus de cet exercice, sont strictement interdits.

Les armes à utiliser doivent être régulièrement enregistrées suivant le cas au District de Nzambi et de Mandingo – Kayes, le permis de port d'arme faisant foi. Chaque permis de port d'arme pour être valable dans la zone doit porter le cachet du conservateur. Ce document devra être présenté lors d'une rencontre fortuite en forêt avec les ecogardes.

La pêche

Elle reste libre uniquement pour la communauté locale, qui doit dans l'exercice de cette activité respecter:

- la réglementation sur les mailles des filets qui ne peuvent être inférieure à 2 doigts;
- l'interdiction de mettre les filets dormants aux points de confluence des rivières, lacs et lagunes ;
- l'interdiction de pêche dans le Parc par des non-résidents du Parc ;
- les différentes mesures de gestion qui seront prises d'accord parties après des négociations qui seront conduites par le COGEREN ou autres ONG qui travailleront sur le sujet.

Outre ces mesures, les pêcheurs au niveau de l'océan atlantique doivent respecter pour les baleines et les dauphins une zone de protection intégrale mobile d'environ 2 Kms tout autour de cet animal et / ou du groupe. Les produits et sous produits issus la pêche sont libres de circuler du lieu de la récolte à Pointe Noire.

L'agriculture

Elle devra se faire dans le respect des us et coutumes de la contrée. Mais afin d'éviter qu'une activité tue l'autre, à cause de l'ensablement des lacs et lagunes, les plantations sont interdites dans les berges et les flancs des différents cours d'eau. Suivant les résultats de l'étude sur le suivi des mouvements migratoires des

éléphants, certaines zones seront interdites aux plantations ainsi que la culture des certaines spéculations plus particulièrement celles qui sont responsables du conflit homme éléphant. Pour améliorer la production et les revenus des menages, des essences plus performantes ainsi que des nouvelles techniques de cultiver seront introduites dans ces zones. Toutes les précautions phytosanitaires seront prises à cet effet.

L'élevage

Il continuera à se développer dans les différents villages situés dans et autour du Parc. Toutefois une semi modernisation sera apportée à cet élevage par l'introduction des nouvelles techniques et des races d'animaux domestiques plus améliorées. Un suivi pour éviter les maladies surtout les zoonoses sera fait périodiquement par l'équipe du Parc.

L'exploitation du bois et sous produits forestiers

Elle reste libre pour la communauté locale notamment la production du bois, la coupe des lianes et autres sous produits de la forêt mais uniquement pour la consommation locale notamment dans la construction. Toutefois, le *Gnetum africana* (Coco) et les feuilles de *Maranthacea sp* sortis des zones d'écodéveloppement peuvent faire l'objet d'un commerce avec l'extérieur du Parc.

3.3. LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Ce Plan devra après son acceptation par de la Direction Générale de l'Economie Forestière faire l'objet d'une campagne d'explication et de vulgarisation dans les villages se trouvant dans et sur les limites du Parc. Au cours de ces différentes réunions, aux quelles devront prendre part les ONGs oeuvrons dans ces localités et les conseillers départementaux des deux districts, une analyse profonde ce document sera faite afin d'accueillir leurs avis et suggestions. Toutes ces informations seront discuter pour validation lors de la réunion de restitution qui sera tenue dans chaque chef lieu de district à savoir NZAMBI et MADINGO-KAYES. Une réunion d'adoption du Plan d'Aménagement devant regrouper toutes les parties impliquées dans la gestion du paysage Conkouati, sous la présidence de Monsieur le Directeur Générale de l'Economie Forestière sera tenue à Pointe Noire. Lequel Plan d'Aménagement après être adopté sera transmis au Ministère de l'Economie Forestière pour son approbation par l'arrête de Monsieur le Ministre.

IV. LES PROGRAMMES D'AMENAGEMENT 2009 - 2013

Toutes les actions devant permettre d'atteindre les objectifs assignés au Parc National de Conkouati Douli vont se développer à travers les programmes d'aménagement ci après :

4.1. SURVEILLANCE ET ANTIBRACONNAGE

4.1.1. Historique du volet surveillance et antibraconnage

A la reprise de la gestion du Parc en fin 2000 par Le Gouvernement en partenariat avec WCS, la première tâche était de matérialiser l'existence de la nouvelle aire en établissant un système de protection de base et marquant une présence permanente sur le terrain. La protection du Parc s'articulait sur une unité d'écogardes.

Les mesures d'application de la loi ont toujours commencé par une phase d'information complète de la population locale et des autres administrations avant d'être appliquées graduellement pour atteindre le niveau de fermeté et d'efficacité souhaité dans le contexte socio économique difficile du Parc.

Un système de patrouille en forêt et en mer avait été mis en place. Deux postes de contrôle ont été implantés, notamment à Yanika pour la surveillance des moyens de transport sortant du Parc sur la route côtière, et à Youbi pour la surveillance des moyens de transport sur la route forestière.

4.1.1.1. Personnel et organisation actuelle, surveillance et antibraconnage

Ce volet compte pour surveiller les 504 950 hectares, 30 agents qui sont:

- Un conservateur adjoint chargé de l'Antibraconnage ;
- Un chef de patrouille ;
- 28 ecogardes.

Les ecogardes sont répartis dans des équipes de 4 personnes. Prenant en compte les congés annuels et les repos mensuels des 28 ecogardes, l'effectif réel sur le terrain ne compte qu'au maximum 22 ecogardes. Chaque équipe est placée sous un chef d'équipe.

Un système de patrouille consistant à chaque équipe d'effectuer par mois une patrouille en forêts, à être en stationnement aux postes de contrôle de Youbi et de Yanika et à prendre un repos au prorata des jours travaillés est opérationnel au Parc. Dans la partie marine une équipe constituée des anciens pêcheurs en mer devenus ecogardes y est périodiquement envoyée en patrouille.

Un ordre de patrouille signé par le conservateur avec des indications sur la zone, la durée et l'objet de la mission est remis au chef d'équipe. Chaque équipe reçoit du conservateur adjoint ou du chef de patrouille tous les documents nécessaires ainsi que du matériel de navigation. Pour couvrir toute la superficie du Parc des

cartes des zones à parcourir avec des points à atteindre représentés par des coordonnées géographiques seront remises à chaque équipe au départ des missions en forêt. Une ration équivalant plus ou moins au nombre jours de terrain et de stationnement aux postes est retirée par le chef d'équipe au magasin.

La responsabilité au niveau organisationnel incombe au conservateur adjoint chargé de l'antibraconnage qui planifie tous les mouvements et les moyens pour les équipes. Il est aidé dans cette mission par le chef de patrouille. Sur le terrain le chef d'équipe reste le seul responsable de la bonne marche de la mission en forêt, en mer et du travail dans les postes de contrôle. Au retour de chaque mission toute l'information sur les infractions constatées, les observations sur la biodiversité et les données GPS sont déposées chez le conservateur adjoint.

4.1.1.2. Difficultés dans la surveillance et antibraconnage

Dans sa mise en œuvre le volet antibraconnage et surveillance est confronté à certaines difficultés pouvant être énumérées de la manière suivante :

- Des incompréhensions par la communautaires locales sur les effets de la loi sur la faune

En effet depuis la mise sous protection intégrale de la totalité de la faune de Conkouati en 1983, aucune action permanente sur l'application de la Loi n'avait été effectuée dans la zone. Le conservateur affecté à faire respecter la Loi était basée à Madingo Kayes et ne se rendait dans la zone qu'en des rares occasions. Mais aussi il était dépourvu de tous moyens. L'interdiction décrétée n'existait que sur le papier et sur le terrain le braconnage ne constituait pas un acte répréhensible. Le développement du programme sur l'application de la Loi depuis la reprise de la gestion du Parc par le MEF a suscité un comportement belliciste au sein de la population qui était habituée à faire le trafic de viande de brousse sans être inquiétée outre mesure ;

- L'insuffisance des effectifs

Le Parc National de Conkouati Douli est l'aire protégée soumise à une forte pression humaine caractérisée par, la présence des villages habités, des routes qui traversent de part en part le Parc et des exploitations forestières légales et illégales. Pour contrôler toute cette activité homme, faune et flore sur une superficie de 504 950 hectares, le Parc ne dispose que de 30 agents ;

- Les faibles décaissements des fonds prévus dans les différents budgets de l'état

Le Parc National de Conkouati Douli émerge dans les différents budgets de l'Etat, malheureusement les volumes de décaissements n'accèdent jamais 5% et le délai ne tient pas compte des programmations des activités.

4.1.2. Actions à entreprendre

La stratégie mise en place au lendemain de la reprise de la gestion de l'aire protégée par le MEF en partenariat avec WCS, qui consiste à faire précéder toute mesure d'application de la loi par une campagne d'information va se poursuivre courant cette période. Un système d'intelligence sera mis en place pour récolter et mieux maîtriser les informations sur le grand braconnage, la présence des chalutiers et des bateaux pétroliers dans la partie marine.

Suivant les capacités financières et l'amélioration des effectifs d'ecogardes le Parc pour améliorer l'efficacité dans la gestion pourra être subdivisé en deux secteurs opérationnels qui sont : le secteur Nord avec base Cotovindou et le secteur Sud dont la base reste Konkouati. Toutefois avant que le Parc ne puisse disposer des moyens nécessaires pour créer la base secondaire de Cotovindou, celui devra fonctionner en poste de contrôle.

Des patrouilles mixtes des deux parcs seront régulièrement effectuées dans la partie marine et sur les deux côtes.

Le personnel affecté actuellement au développement de ce volet est de 30 agents. Cet effectif devra progressivement s'améliorer pour atteindre un staff de 46 agents avant que ce Plan d'Aménagement n'arrive à terme. Les postes concernés sont le chef de patrouille et ecogardes, qui devront subir une augmentation de la manière suivante:

- 1 Chef de patrouille
- 15 Ecogardes.
-

Le recrutement de ces nouveaux ecogardes va se faire par voie de test. Au moins les 80 % de ces effectifs proviendront des jeunes vivant dans les villages situés dans et aux alentours immédiats du Parc. Afin de diminuer la pression qu'exercent ces derniers à travers le braconnage dans le Parc, mais aussi de bénéficier de leur expérience et de disposer pour ce travail un personnel plus stable. Des efforts conjugués Gouvernement et partenaires devront permettre de recruter ces ecogardes à raison de 5 le deuxième, troisième et quatrième année.

Dès que la base de Cotovindou sera opérationnelle et les effectifs d'ecogardes améliorés, une nomination d'un chef de patrouille assermenté sera sollicitée au Ministère en charge des aires protégées.

Afin de rendre les patrouilles en mer et dans le complexe lagunaire et lacustre plus efficace trois pinassiers seront recrutés spécialement pour ces missions.

Au fur et à mesure que les effectifs augmentent, des équipes de 5 personnes seront constituées, placée chacune sous l'autorité d'un chef d'équipe. Chaque mois le conservateur adjoint assisté des chefs de patrouilles élabore un planning de patrouille devant comprendre le nombre de jours de patrouille, en forêt, en mer et au niveau des postes. A partir de la deuxième année, des équipes mobiles

seront mises en place pour des missions ciblées suite aux données du système d'intelligence qui sera mis en place. Les missions de patrouilles feront toujours l'objet d'un ordre de patrouille signé par le conservateur.

Les affectations au niveau des secteurs ne se feront pas des mesures individuelles, mais ce sont les équipes déjà constituées qui y seront affectées.

Le caractère para militaire et de la police forestière du corps des ecogardes fait qu'ils dépendent directement du conservateur et en second par le conservateur adjoint. Au niveau des postes et en pleine mer tous les autres faits et gestes relèvent de la compétence du chef d'équipe pour faire respecter toutes les indications contenues dans l'ordre de patrouilles. Le chef d'équipe est responsable devant le Conservateur adjoint sur tout le déroulement de la mission à qui il doit un compte rendu de mission.

Les données écrites et les données GPS des patrouilles, des événements et saisies aux postes de contrôles et en mission seront récupéré et saisi sur ordinateur par le le Conservateur Adjoint et/ou Chef de Patrouille. L'analyse des tous ces données devront permettre planifier les missions de surveillance et d'évaluer les efforts des équipes d'ecogardes.

4.2. RECHERCHES BIOLOGIQUES

4.2.1. Historique du volet recherches biologiques

Dans le cadre de l'élaboration du premier Plan d'Aménagement de 1999, une série d'études de base avait été réalisée, notamment dans les domaines socio-économique, de la connaissance de la faune et de la flore ainsi dans le comportement de l'homme vis à vis de la nature. Cependant toutes ces études n'ont été effectuées que dans l'ancienne Réserve de Faune de Konkouati. A la reprise de la gestion du Parc par le MEF en partenariat avec WCS en 2000 certaines études commencées ont été poursuivies, voire améliorées dans la méthodologie.

4.2.1.1. Personnel et organisation actuelle, recherches biologiques

Le personnel de recherche est composé :

Un (1) chef de volet, niveau universitaire,

Deux (2) assistants de recherche junior recrutés au sein de la communauté locale.

Chaque année, durant la période de ponte des tortues marines entre Octobre et Avril, entre 10 et 25 personnes des villages sont recrutés temporairement et formés pour le monitoring des tortues et leurs nids sur les plages du Parc.

Chaque deux ans, environs 20 personnes des villages sont recrutées temporairement et formées pour une période d'environ 2 mois, pour participer au recensement des grands mammifères et d'impacts humains.

L'assistant de recherche est le chef du volet recherche Il subit plusieurs formation notamment sur les méthodes de recherches et l'utilisation des logiciels de recherches (ex. Distance, ArcView, ArcGIS, Cybertracker, MIST). Il est en meme temps le responsable de la banque des données.

Sous la base d'un protocole de recherche mis en place en collaboration avec le Dr Victor MAMONEKENE de l'Université Marien Ngouabi, les assistants juniors permanents du PNCD recoltent les données halieutiques sur plans d'eaux douces et le long de la côte.

Chaque année, un programme de suivi et protection des tortues marines se developpe au Parc. Des auxiliaires sont recrutés formes et déployés durant la saison des pontes qui s'étend d'octobre à Avril sur les plages de konkouati

Tous les deux ans il se deroule au parc un recensement des grands mammifères et d'impacts humains. Pour ce faire, un protocole de recherche a été mis en place par des experts de recherches de l'ONG partenaire (WCS). Sept 7 équipes de 4 individus

recrutés au sein de la communauté locale et formés q sont commis pendant un période d'environ 6 semaines à cet exercice.

En 2007 une étude d'identification et dénombrement des oiseaux d'eau a été mené au niveau du complexe lagunaire et lacustre du Parc.

Depuis 1998 un projet de réinsertion des chimpanzés saisis par les services des eaux et forêts s'exécute dans le Parc National de Konkouati Douli. Cet exemple premier au monde de réussite de remise dans leur milieu naturel des chimpanzés est mené par l'ONG HELP-Congo (Habitat Ecologique et Liberté des Primates). Elle déploie des volontaires pour le suivi des chimpanzés relâchés dans la zone de Protection Intégrale de Ngongo dans le secteur de Triangle.

4.2.1.2. Difficultés dans le développement de la recherches biologiques

La plus grande difficulté dans le développement de la recherche surtout depuis la reprise de la gestion du Parc par le MEF a été l'insuffisance de financement. A côté de ce manque des moyens financiers l'on peut noter :

- la faible implication des chercheurs plus rompus dans les domaines où certaines études ont été développées ;
- dépendance totale des fonds des bailleurs internationale pour les recherches. Cela affecte surtout le monitoring annuelle des tortues marines pur lequel les fonds déterminent la longueur de plage suivie (et ainsi protégé) ;
- le protocole d'accord ente le Gouvernement et HELP qui ne cadre plus avec contexte actuel.

4.2.2. Actions à entreprendre

En dehors du programme de suivi et protection des tortues marines qui continuera à être exécuté chaque année à la saison des pontes qui s'étend entre Octobre et Avril de l'année suivante. Les études à réaliser pour mieux orienter la gestion du Parc devront être :

- Les inventaires et monitoring des mammifères marins (baleine à bosse, les dauphins, etc.) ;
- L'étude de la distribution et des mouvements des espèces continentales clés (éléphants, gorilles, chimpanzés, cobe défassa, mandrills, lamantin) ;
- L'évaluation des menaces pesant sur chacune des espèces importantes et les efforts particuliers qu'elles acquièrent ;
- L'étude sur la compréhension écologique à l'échelle locale des principales espèces faunique et floristique ;
- L'étude de stock des poissons dans le complexe lagunaire et lacustre du Parc ;
- Le suivi de l'efficacité des patrouilles à base de rapports et des données GPS ainsi que des données collectées aux postes de contrôles ;
- Le monitoring et évaluation des destructions des cultures par la faune sauvage ;
- Le suivi des relations entre la communauté locale et le Parc.

Pour avoir une meilleure visibilité dans la mise en chantier de ces différentes études, un comité scientifique dans le parc jugera de la pertinence des méthodologies et de l'efficacité de l'expertise. Toutes ces études ainsi retenues seront exécutées soit par les chercheurs du Parc, soit sur la base des protocoles d'accord par les chercheurs indépendants. Les étudiants des universités pourront aussi travailler sur les différents sujets dans le cadre de leurs mémoires.

Les données écrites et les données GPS des recherches seront récupérées et saisies sur ordinateur par le chef de volet. Des cartes des efforts de recherches et les rapports de recherches seront développés selon le besoin des bailleurs de fonds. L'ensemble des données seront utilisé pour développer un Plan de Travail et des Rapports semestriels par le chef de volet recherches biologiques.

Quant au Projet de réinsertion des chimpanzés, après la relecture du protocole d'accord pour mieux l'adapter au contexte actuel, un chercheur sera recruté pour mettre en place un dispositif de collecte et de suivi des chimpanzés dans le triangle .

4.3. DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

4.3.1. Historique du volet développement communautaire

Dans le passé un vaste programme d'activités alternatives avait été développé dans la zone. Les domaines concernés étaient :

- l'agriculture avec le développement du maraîchage dans les villages du parc et à Cotovindou ;
- l'essai d'élevage des bovins dont l'expérience n'avait pas mis long, les animaux étant succombés sans en avoir procréé ;
- l'aulacodiculture dont les animaux ont disparus juste après à la fermeture du Projet GEF- Congo ;

Toutes ces initiatives n'ont pas, pour des diverses raisons, survécues à la fin du Projet de Gestion des Aires Protégées – GEF Congo.

En 2005, après une enquête socio-économique réalisée dans les villages du Parc et ceux en périphérie, un programme de développement communautaire avait été mis en place. Depuis son lancement, 21 projets ont été lancés dans les villages, repartis ainsi qu'il suit :

- En 2005, 8 projets ont été mis en place dont 6 agricoles, 1 en agroforesterie et 1 en pêche ;
- En 2007, 8 projets lancés, dont 1 projet en maraîchage, 1 en pêche et 6 en agriculture ;
- En 2008, 5 projets dont 4 agricoles, un projet de poulailler villageois dont environs 200 familles ont bénéficié chacune de 2 poules pondeuses et certaines ont aussi reçu des coques.

De tous ces projets 14 semblent se maintenir, il s'agit de 12 projets agricoles, de un projet de la pêche et des poulaillers villageois.

Le Parc a la demande de certains membres de la communauté locale a lancé un projet des pollaillers village. Plusieurs familles dans les deux districts ont et dotes des poules et coqs. Aussi ilis ont beneficiées d'un suivi technique de l'equipe du Parc.

Sous financement FAO, le Programme pour des Moyens d'Existence Durable dans la Pêche (PMEDP) en collaboration avec le Parc et la communauté locale ont exécuté un projet sur la diversification des moyens d'existence des communautés de pêche du PNCD.

4.3.1.1. Personnel et organisation actuelle du développement communautaire

Le volet développement communautaire compte actuellement

1 (un) Chef de volet de niveau universitaire

1 (un) assistant recruté au sein de la communauté locale.

Des réunions sont tenues dans les villages par le chef de volet. Au cours de celles-ci se dégagent des idées de projets qui sur ces conseils sont transformées en projet. Le chef de volet aide aussi les membres de la communauté locale attirés ces idées à se constituer en organisation socio professionnelle (OSP). L'OSP ainsi constituée acquiert une reconnaissance légale avec tous les documents constitutifs à la Sous préfecture. C'est avec cette OSP suivant un protocole d'accord que le parc porte un appui financier ou en dotation de matériel technique et / ou biologique.

4.3.1.2. Difficultés actuelles, développement communautaire

Les difficultés rencontrées dans le développement des tous ces projets au profit de la communauté locale ont été dues à :

- la méthode des questions orientées à une réponse attendue pour identifier un projet à mettre en place. Ce système a posé un problème d'appropriation du projet par la population ;
- le temps pour la réalisation du projet et la non prise en compte dans celle-ci des aspects de production et de commercialisation ;
- la forme d'implication des populations qui ne tiennent pas compte de leur comportement social ;
- l'insuffisance des moyens financiers ;
- les influences extérieures dues aux tiers absents ;
- le manque des ONGs spécialisées dans le développement rural au niveau locales pour aider avec la mise en œuvre des projets de développement communautaire ;
- le manque de formation des acteurs à la conduite des projets.

4.3.2. Actions à entreprendre

Les actions à entreprendre visent l'amélioration des revenus de la communauté locale. Elles doivent permettre à une frange de la communauté locale qui fondait toutes leurs activités pour la satisfaction de besoin personnel et communautaire sur le braconnage d'avoir des activités plus durables et légales, et de diversifier leurs activités.

Ainsi :

- Dans les villages les communautés locales, les ONGs locales et Associations, les organisations socioprofessionnelles, qui ont déjà des micro projets qui fonctionnent assez bien continueront à bénéficier de l'appui du Parc. Mais

progressivement un transfert de compétence dans la gestion de toutes les domaines des projets devra se faire pour laisser toute la décision aux OSP.

- Des réunions seront tenues dans les villages pour faire des diagnostics participatifs afin de dégager des idées devront faire l'objet des nouveaux projets. Pour l'efficacité et la pérennité des projets, tant les femmes que les hommes feront partie des groupements.

- Les projets en cours qui présentent les atouts de réussite continueront à être appuyés par le Parc. Dans le secteur Sud du Parc, surtout entre Le fleuve Noubi et la frontière avec le Gabon, le travail va se concentrer sur le développement des projets sur la pêche, l'élevage. La nature des sols peu propices à l'agriculture, le faible engouement des jeunes à cette activité et surtout la présence semi permanente des éléphants constitue des facteurs limitant à une agriculture florissante dans la zone.
- Dans les savanes s'étendant entre Tchizalamou et Bondi, il va se développer un projet de planting des essences à croissances rapides en partenariat entre la société Eucalyptus Fibre du Congo (EFC), le PNCD et la communauté locale. Un système permettant à cette communauté de participer aux différentes opérations de la mise en place de ces plantations et de bénéficier des droits d'usage, va être développé surtout dans la production de bois de chauffe et du charbon.
- Dans la partie Nord et Est, ce sont des projets agricoles et d'agroforesterie qui continueront à être plus initiés. Des activités de substitutions aux prélèvements contrôlés de certains produits et sous produits forestiers seront lancées avec les villages. Il s'agit de l'apiculture, de la valorisation des produits secondaires des forêts dans la zone d'écodéveloppement et du développement de l'écotourisme dans son aspect accueil.

4.4. SENSIBILISATION ET EDUCATION ENVIRONNEMENTALE

4.4.1. Historique du volet sensibilisation et éducation environnementale

Il a constitué l'essentiel de l'activité du PROGECA – GEF Congo. Lequel a connu un passage à vide lors de la reprise de la gestion du Parc par le MEF en partenariat avec WCS. Ce programme n'a redémarré qu'en 2005.

4.4.1.1. Personnel et organisation actuelle, volet sensibilisation-éducation

Depuis le recensement socio-économique mené en 2005, le volet éducation-sensibilisation a été créé et le travail du chef du volet a été marqué par sa présence plus ou moins permanente dans les villages.

Le volet est composé de
un (1) chef de volet avec un niveau universitaire,
un assistant recrutés au sein de la communauté locale.

Des réunions, des causeries débats et des expositions photos appuyées par des projections des films traitant de l'environnement ont été organisées dans les différents villages du Parc.

Un programme d'éducation environnementale a été mis en place avec les écoles sous influence du Parc. Des animations pédagogiques et des séances de projection des films ont été organisées à cet effet.

Un manuel d'éducation environnementale pour instituteurs a été développé et distribué aux instituteurs des écoles sous influence du Parc, ainsi qu'à certains instituteurs au niveau de Pointe Noire. Le manuel « Comment Fonctionne la Nature » comprend de nombreux cours avec 7 thèmes de l'environnement, notamment : Qu'est ce que l'écologie ; Climats, saisons et habitats ; Le mélange taxonomique ; Adaptations appropriées ; Les connections du réseau alimentaire ; L'énergie par les chiffres ; et Le grand rassemblement.

4.4.1.2. Difficultés actuelles, volet sensibilisation et éducation

La principale difficulté rencontrée dans le développement des activités dans ce volet reste le faible financement. Mais aussi le peu d'adhésion des autres structures de l'état dans la vulgarisation et le soutien des actions du volet.

4.4.2. Actions à entreprendre

Ce programme doit amener la communauté locale à respecter l'environnement par la connaissance du rôle d'un Parc National dans le maintien de l'équilibre environnemental et sur les bénéfices sociaux et économiques que peuvent procurer une telle entreprise. Il doit permettre aussi d'éduquer les petits enfants aux problèmes environnementaux, afin d'avoir demain un adulte respectueux de la nature. Pour ce faire il est important de créer une relation de confiance entre les animateurs et les communautés locales par le maintien d'un contact permanent de l'équipe de sensibilisation dans les villages.

Le programme d'éducation à l'environnement développé avec les écoles sous influence dans sa composante actuelle va se poursuivre. A chaque rentrée scolaire, des ateliers d'harmonisation du programme d'éducation à l'environnement seront organisés avec les Inspecteurs et les Directeurs des écoles sous influence du Parc.

Des productions des panneaux illustratifs des thèmes variés sur la gestion durable de l'environnement seront réalisées et installées dans les villages et aux chefs lieux des deux districts.

Des réunions d'informations et communications seront tenues périodiquement avec les cadres originaires de la contrée à Pointe Noire. Aussi pour mieux impliquer les ONG et Associations locales, ainsi que les autres parties prenantes des réunions de concertations pour harmoniser les actions et les messages à véhiculer, seront organisés régulièrement au Quartier Général du Parc.

Une redynamisation des clubs des amis de la nature (Tchiyandzi) dans les écoles.

Il sera aussi créé des relais d'appui au niveau des villages, avec les ONGs et associations locales, la communauté locale.

A côté de toutes ces activités, il sera établi des relations professionnelles avec les médias au niveau de Pointe Noire pour atteindre une plus grande audience, vulgariser et rendre plus visible les actions du Parc.

4.5. ECOTOURISME

Le Parc National de Conkouati Douli jusqu'à là ne constitue pas une destination touristique.

4.5.1. Historique du volet écotourisme

Jusqu'en fin 2007 le Parc n'était pas encore ouvert aux visiteurs. Cependant certains touristes s'y rendaient clandestinement dans le Parc avec la complicité de certains chefs de terres et des villages. Il y a aussi l'ONG HELP qui organise des telles activités à chaque fin de semaine par des visites de chimpanzés.

Une convention de bail emphytéotique avait été signée en 2007 entre le Gouvernement de la République et la société Pioneer Congo-B pour le développement du tourisme dans le PNCD, mais est restée sans suite.

C'est ainsi qu'à titre expérimental, le Parc a été ouvert au tourisme depuis le début de l'année 2008. Mais dans sa partie sud seulement à cause de la facilité d'accès que présente celle-ci, mais aussi par la disponibilité des certains produits touristiques. C'est à cet effet que la case de passage a été transformée en réceptif d'accueil. Cet écotourisme à petite échelle s'est tourné beaucoup plus vers la population de Pointe Noire, devant profiter des congés des fins des semaines pour visiter le Parc. Les produits proposés sont :

- l'observation des tortues marines pendant la période de ponte qui s'étend du 1er Octobre au 30 Mars de l'année suivante;
- des visites des chimpanzés au niveau des îles de Koumbou ;
- des excursions en bateau sur la Rivière Ngongo ;
- des randonnées en forêt ;
- la visite de l'embouchure de la Conkouati et des randonnées sur la plage ;

Aucune piste n'est ouverte spécifiquement dans le Parc pour le développement du tourisme. La seule voie d'accès vers l'intérieur du Parc, utilisée a été les cours d'eau plus précisément la lagune de Conkouati et la Rivière Ngongo.

Cent vingt cinq (125) visiteurs ont séjourné au Parc entre Janvier en Décembre 2008, dont 99 ou 79,2 % de l'ensemble des touristes étaient des visiteurs Français. Huit congolais ont tout de même contemplé la richesse et la beauté qu'offre le Parc.

Au cours de cette phase expérimentale, tout comme au niveau de HELP Congo, la communauté locale n'a pas été très impliquée tant au niveau de partage des bénéfices que de l'emploi. L'essentiel de leur participation sans grand impact a été le seul emploi offert et les quelques achats de poissons effectués de temps en temps dans le village.

Les revenus issus du tourisme se répartissent ainsi qu'il suit :

- 51% issus des frais de logement,
- 24% participation au nourrissage des chimpanzés de HELP-Congo,
- 12% issus des frais d'excursion sur la Rivière Ngongo,
- 9% frais des visites d'observations des tortues,
- 1 % issus de la pêche et des promenades en forêt.

4.5.2. Actions à entreprendre

Un programme d'interprétation sera développé pour expliquer le Parc par des panneaux. Sur des lieux importants tels que les postes de contrôles, les directions des différents lieux, les différents sites des tortues, les noms des forêts sacrées et certaines divinités seront indiqués dans ces panneaux posés en des endroits visibles.

Outre les observations des tortues marines, les promenades en pirogues ou en pinasse motorisée sur la Ngongo pour observer les éléphants pendant les baignades dans la rivière, les chimpanzés sauvages et relâchés, les oiseaux d'eau et les perroquets, les varans et les crocodiles de temps à autre et la participation aux nourrissages des chimpanzés dans les îles de Koumbou, il va se développer la pêche sportive dans tout le système lagunaire et lacustre du Parc.

A côté de tous ces produits, il sera organisé avec la participation de la communauté locale de pêche, pour ceux qui aiment des émotions fortes, des promenades en pirogue sur la lagune de Konkouati.

Au niveau de la zone nord du Parc, avec l'entretien de la piste Tchirila - Ngongo et de l'implantation du poste de recherche à Mifoumbi, cette partie Nord sera ouverte aux visiteurs. Les produits à proposer sont :

- la promenade à pied en forêt de Tchirila - Ex camp Mahamar et Mifoumbi pour admirer les gros arbres du Mayombe, mais aussi pour observer les éléphants, les gorilles et les mandrills.
- les observations des cobes défassa et des buffles dans les savanes de Cotovindou.

Avec la demande de plus en plus croissante, le Parc devra financer la construction d'une deuxième case pour recevoir un plus grand nombre des visiteurs. Pour bénéficier des facilités qu'offre le Quartier Général, cette case sera construite à côté non loin de la case de passage.

Suivant l'évolution de l'activité touristique des réceptifs d'accueil seront progressivement construits en certains endroits sur la plage.

En attendant la prise de cette activité par des tours operators, l'organisation actuelle va se poursuivre en impliquant plus la communauté locale dans l'organisation des guidages, de restauration, des soirées culturelles et d'interprétation des forêts sacrées

Pour rendre plus aisée les excursions d'observations des tortues marines, une paillote sur pilotis et recouverte en paille et habillée sera construite sur le site de Niandji.

Dans la forêt de Mayombe le poste de contrôle/ station de recherche assurera aussi la fonction touristique. Une case habillée à cet effet sera construite. La piste Tshirila Ngongo sera mieux entretenue jusqu'à Mifoumbi car les déplacements dans la zone ne devront se faire qu'à pied.

Les produits proposés

- l'observation des tortues marines pendant la période de ponte qui s'étend du 1er Octobre au 30 Mars de l'année suivante ;
- des visites des chimpanzés au niveau des îles de Koumbou ;
- des excursions en bateau sur la Rivière Ngongo ;
- des randonnées en forêt ;
- la visite de l'embouchure de la Konkouati et des randonnées sur la plage ;
- la pêche sportive dans tout le système lagunaire et lacustre ;
- le kayak et canoë sur la lagune et les rivières ;
- activités locales offerts par l'OSP .

Un pourcentage décidé par arrêté du Ministre en charge des aires protégées sera affecté à une caisse communautaire. Elle aura pour fonction de contribuer aux besoins budgétaires de COGEREN, à financer des actions et activités communautaires, et de contribuer au soutien de 1 ou 2 OSPs qui vont se mettre en place dans les domaines d'activité touristique offerts par les populations locales. Les encaisses actuelles constitueront le fond de départ de la dite caisse.

4.6. INFRASTRUCTURES, EQUIPEMENT ET ENTRETIEN

4.6.1. Historique Infrastructures, Equipement et entretien

4.6.1.1. Infrastructures

3.6.1.1 Batiment

Le PNCD compte:

- au niveau du Quartier Général :

Dix (10) bâtiments construits en différents matériaux : 3 maisons de logement, 2 bureaux administratifs du Parc, 1 case de passage, 1 magasin, 1 garage, 1 maison d'abri pour les générateurs et 1 paillotte pour les travailleurs. Le magasin et la paillotte des travailleurs sont en planches de sciage, les logements et un bâtiment bureau sont faits en briques stabilisées et les autres bâtiments sont en agglos.

- aux postes de contrôle et camps de suivi des tortues :

Les maisons sont construites en planches éclatées recouvertes des tôles dans les postes de contrôle, de la paille aux camps de suivi des tortues sur la plage.

- au village Tandou Ngoma

Deux (2) bâtiments de logement pour les agents du Parc ont été construits en planches éclatées et sont couverts de pailles. De l'autre côté de la Rivière Loukouloukoussi se trouve en planche de sciage et couverte en tôles la maison logement cadres.

- au bord de la lagune de Conkouati

Au débarcadère, une petite maison a été construite pour le stockage du matériel de navigation et du carburant. Le quai est construit en bois et une section est couvert avec des tôles pour protéger le bateau de mer.

3. 6.1.2 Les routes, pistes et voies d'accès

Le Parc National de Conkouati Douli dispose d'un réseau routier très dense, du fait de son passé de permis d'exploitation forestière et minière. Il est traversé de part en part de plusieurs anciennes pistes forestières et minières dont la majorité est encore utilisée par les braconniers et les ecogardes. Les tronçons Tchirila- Ex camp Ngongo et Poubou-Wengé-Rivière Léon sont les pistes piétonnes encore praticables et permettent un déplacement aisé dans la zone de protection intégrale de Ngongo. La lagune de Conkouati, les lacs et les rivières qui s'y rattachent, permettent un accès vers les profondeurs du Parc. La route nationale N°5 traverse le Parc le long de la côte, du fleuve Nounbi jusqu'à la frontière avec le Gabon. Une partie de la route sous préfectorale Madingo-Kayes- le Niari constitue la limite Est du Parc de Tchizalamou à Nkola. Le village Km4 est relié à la nationale N°5 par une route passant par l'ex camp Faucon jusqu'au village Sialivakou.

4.6.1.2. Equipements

Le Parc National de Conkouati Douli dispose pour le développement de ces activités des moyens de transports, d'équipements de logement et de bureau, d'équipements pour le garage, pour les projets d'éducation et sensibilisation, et l'équipement de terrain pour les équipes de recherches et les équipes de surveillance.

Moyens de transport :

- Une station wagon Toyota GX hérité de l'ancien projet et se trouvant présentement en piteux état, mais continue à rendre des services ;
- Un pick up Toyota acquit dès le reprise de la gestion par le MEF en partenariat avec WCS, pratiquement hors d'usage ;
- Une station wagon Toyota en bonne état ;
- Un pickup Toyota d'acquisition récente en état moyen ;
- Une moto reçue de l'ancien projet et trois autres nouvelles ;
- Un bateau en aluminium de max. 8 personnes pour le transport des équipes sur la lagune de Conkouati, les lacs et les rivières qui s'y rattachent et propulsé par un hors-bord de 25 ou 40 chevaux ;
- Un Rigid Hull Inflatable Boat (RIB) de neuf mètres qui sert pour les missions de surveillance en mer et propulsé par deux moteurs hors-bords de 115 chevaux;
- Deux moteurs hors bord Yamaha de 25 chevaux et un de 40 chevaux en état moyen et deux nouveaux hors-bords Yamaha de 115 chevaux;

Equipement de logement et de bureaux:

- Les trois bâtiments logement du Quartier Général meublés et équipés sont affectés respectivement au Conservateur, au Conservateur Adjoint et au Conseiller Principal mais necessitent des refections (portes, fenêtres, ainsi que plomberie, frigos, fours et meubles) ;
- Des bureaux, tables de travail, chaises, bancs, étagères et des armoires ;
- Deux ordinateurs PC constituent l'outil informatique de base du Parc ;
- Sept ordinateurs portables utilisés par les cadres dont 3 en mauvaises état;
- Trois imprimantes dont 1 en mauvaise état;
- Un scanner en bonne état ;
- Trois climatiseurs ;
- Un système internet VSAT en bonne état;
- Un téléphone satellite en mauvaise état ;
- Quatre radios HF (un au Quartier Général du Parc, et un à chaque poste de control). Notons que la couverture pratiquement de tout le Parc National de Conkouati Douli par les sociétés de la téléphonie mobile a rendu ce système de communication caduque. Et depuis de moins en moins on fait appel aux radios pour des liaisons avec le QG et les postes

Equipement de garage

- Le Parc National de Conkouati Douli bénéficie de l'ancien projet d'une machine à bois capable d'assurer trois fonctions qui sont le rabotage, les mortaises et le sciage ;
- Un compresseur ;
- Un poste à soudage ;
- Un générateur nouveau 5 KVA ;
- Un générateur SDMO de 16KVA
- Un magasin de pièces de rechange pour les véhicules et autres;
- Un magasin de petits matériels de travail (clefs, marteaux, scies, ...) ;
- Deux groupes électrogènes assurent la fourniture de l'électricité. Un petit outillage servant aux différents travaux d'entretien du Quartier Général se trouve stocker dans le magasin du Parc.

Equipement de sensibilisation et éducation à l'environnement actuelle:

- Un rétroprojecteur ;
- Des amplificateurs et des boxes ;
- Un petit groupe électrogène (2 KVA) ;
- Deux caméras (cassé) ;
- Une télévision ;
- Un lecteur DVD ;
- Des marionnettes en peluches et autres matériaux d'appuie ;
- Deux caméras numériques ;

Equipement de terrain actuel:

- Huit GPS dont 4 en mauvaise état ;
- Quatre caméras numériques en bonne état;
- Six boussoles en mauvaise état ;
- Des tentes, sacs à dos, uniformes, matelas de camping, bâches ;
- Des casseroles et ustensiles de cuisine ;
- Des lampes tempête ;

4.6.2. Actions à entreprendre

4.6.2.1. Infrastructures

La construction des bâtiments doit permettre aux agents du Parc de disposer d'un cadre de travail décent. Les matériaux locaux notamment les planches débitées dans la zone cotière et les briques cuites dans le Nord du parc seront plus utilisés dans la construction, afin de servir de modèle à la communauté locale dans l'amélioration de leur habitat.

- au niveau du Quartier Générale,

Deux (2) maisons devant permettre de rapprocher les cadres de leur lieu de travail seront construites sur l'actuel site dénommé « camp tôles ». Elles seront faites en planches de sciage sur une plateforme en béton et seront couvertes des tôles. Chaque maison va comporter trois compartiments séparés par un mur mitoyen capable de loger trois familles. Elles seront faites en régie avec une grande participation de la main d'œuvre locale.

- Au poste de cotovindou

Une maison sera construite à la Rivière Moukitsa, devant servir de bureau logement pour les ecogardes et les équipes d'autres volets du Parc de passage. Cette maison sera construite en briques cuites. La main d'œuvre locale sera fortement utilisée surtout dans la fabrication des briques, pour qu'elle puisse s'approprier de la technique de cuisson. Quand les conditions financières et humaines seront favorables permettant de faire évaluer le poste en base secondaire du PNCD, deux maisons en même matériaux sont construites

- au niveau des postes,

Toutes les maisons aux postes vont répondre au plan de masse actuel. Mais elles seront construites en planches de sciage et devront être montées sur une plateforme en béton. Elles seront recouvertes en tôles, sauf pour les postes au bord de la mer où à défaut de tôles spéciales, l'on utilisera de la paille. Ces maisons devront être construites soigneusement, afin que la communauté locale puisse l'adopter dans la mise en place de leurs habitats.

- au niveau des sites touristiques

En dehors de deux maisons en matériaux durables qui seront construites sur un site non loin du quartier général du Parc, et une maison le long de la cote pour location annuelle, les réceptifs d'accueil seront construits principalement en matériaux locaux améliorés, utilisant les bois traitées, des briques fabriquées sur place, la paille.

routes et autres voies d'accès

En dehors des routes actuelles, aucun autre tracé de route ne sera ouvert dans le Parc. Sauf décision contraire de la très haute autorité de l'Etat. La réalisation d'une telle infrastructure devra être précédée d'une étude d'impacts environnementaux dont les conclusions devront s'y imposer à tous.

La route Nationale N°5 du fleuve Oumbi jusqu'à la frontière avec le Gabon est de la responsabilité du Gouvernement qui y a d'ailleurs financé en 2007 des travaux de réaménagement. Les quels travaux n'ont été exécutés que sur environ 5 Kms entre le village Loussala et Mpella. Dans les conditions où l'Etat se doit de reprendre ces travaux, il sera respecté une bande de roulage d'au moins sept

mètres, un dégagement de part et d'autre de la bande n'excédant pas trois mètres, et les déviations ne devront être faites que sur 50 mètres de part et d'autre du tracé original et seulement dans les zones savaniques. Tous ces travaux seront faits avec des engins de travaux publics.

Dans l'ouverture des pistes l'on utilisera la méthode d'emploi de la haute intensité de la main d'œuvre. Aucun engin de travaux publics ne devra intervenir sauf pour des structures plus importantes telles que la réparation d'un pont sur une large rivière ou des interventions sur des éboulements. La seule machine qui devra intervenir au cours de ces travaux reste la tronçonneuse. Ainsi des équipes d'artisans seront montées avec la communauté locale et à la base des contrats sur les travaux bien évalués effectueront les ouvertures des pistes et des cours d'eau.

L'ouverture des autres voies d'accès devra dépendre des effectifs sur le terrain pour éviter que celles-ci ne servent pour le braconnage. Ainsi à la deuxième année de l'application du présent Plan d'Aménagement le Fleuve Noubi du bac au point où se termine la mangrove, les Rivières Niambi et Louvandzi seront ouvertes. Les ponts des grands singes devront être épargnés pendant les travaux. Il s'agit des arbres des deux côtés dont les branches se joignent permettant aux singes d'aller d'une rive à une autre.

Suivant la richesse de la zone des sentiers seront ouverts pour le développement de l'écotourisme. Dans la zone de Protection Intégrale de Ngongo la piste Mifoumbi - Ngongo - Tchirila constituera la base de départ de tous autres sentiers touristiques dans le forêt.

Dans les zones d'écodéveloppement le point de départ des sentiers d'observations reste les routes et les pistes. Toutefois dans la mise en place de toutes ces facilités seules les machettes et sécateurs seront utilisés.

4.6.2.2. Equipements

Dans le développement harmonieux des différents programmes d'aménagement des équipements seront acquis. Des appels d'offre seront lancés pour les acquisitions des équipements dont la valeur sera supérieure à cinq millions de francs (5 000 000 Frs). Des bons de commande précisant tous les caractéristiques de l'équipement souhaité seront établis à cet effet. Ainsi dans le développement des activités au niveau des différents volets les besoins en équipements sont:

Moyens de transport :

- Un gros véhicule dès la première année pour faciliter le transport des gros achats et le déplacement des équipes ;
- Deux véhicules léger pickup tout terrain de marque Toyota land cruiser ;
- Un bateau de mer ayant des prédispositions de résister aux intempéries notamment la pluie et des violents vents. Lequel bateau devra aussi être équipé des facilités devant permettre aux ecogardes d'y passer la nuit ;

- Une autre coque métallique sera achetée pour rendre le déplacement aisé dans le complexe laguno lacustre du PNCD ;
- Deux pirogues seront acquises chaque deux ans pour les missions dans les petits cours d'eau ;
- Trois moteurs hors bord de 40, 25 et 15 chevaux seront achetés pour renforcer l'efficacité dans le travail.

Equipement de logement et de bureaux:

- Remplacement des portes, fenêtres, ainsi que plomberie, frigos, fours, ustensiles de cuisine et meubles des trois bâtiments logement du Quartier Général. Tous les meubles seront confectionnés sur place dans ses propres installations. Le rythme de confection des meubles devra tenir compte de l'évolution des travaux de construction ;
- Deux ordinateurs PC;
- Six ordinateurs portables pour les chefs des volets ;
- Deux imprimantes ;

Equipement de garage

- Renforcer certaines caisses à outils où il y a eu quelques pertes ;
- Stocks des pièces des véhicules, des motos et des groupes électrogènes les plus usuelles ;
- Un groupe électronique d'au moins 40 KVA ;
- Une tronçonneuse ;
- un petit groupe de 5 KVA
- des panneaux photovoltaïques

Equipement de sensibilisation et éducation à l'environnement

- Deux rétroprojecteurs ;
- Deux amplificateurs et boxes ;
- Un petit groupe électrogène (1 KVA) ;
- Des marionnettes en peluches et autres matériaux d'appui ;
- Deux appareils photos numériques ;
- Une caméra ;
- Une sélection de CDs et DVDs traitant de la gestion de la nature ;

Equipement de terrain

- Six GPS, Garmin 12XL ;
- Deux caméras numériques ;
- Huit boussoles;
- Des tentes, sacs à dos, uniformes, matelas de camping, bâches ;
- Des casseroles et ustensiles de cuisine ;
- Des lampes tempête

4.7. GESTION ADMINISTRATIF ET FINANCIER

4.7.1. Historique du volet gestion administratif et financier

Le Parc National de Conkouati Douli dépend suivant le Décret N°98-175 du 12 Mai 1998 de la Direction Générale de l'Economie Forestière. Il est animé et dirigé par un conservateur. La spécificité du PNCD est que juste après sa création, Il sera géré en partenariat avec l'ONG internationale WCS sous la base du protocole de coopération signé en 1993. Cette coopération a subi une évolution avec la signature en Janvier 2008 entre le Congo et WCS d'un protocole d'accord mettant en place un projet dénommé « Projet d'Appui à la Gestion du Parc National de Conkouati Douli ».

Le Parc National de Conkouati Douli fait parti du Landscape ou paysage Gamba-Conkouati bénéficiant de financement USAID-CARPE et UNESCO-CAWHFI. Il s'étend du complexe Gamba au Gabon jusqu'à la rive droite du fleuve Kouilou dans le département du Kouilou au Congo.

Le PNCD est contigu au Parc National de Mayumba. Les problèmes de gestion rencontrés dans ces deux Parcs nationaux sont les mêmes et les causes sont identiques. C'est ainsi que depuis 2007, timidement des réunions de sensibilisation des responsables administratifs de la territoriale concernés par les deux parcs dans les deux pays, ont été organisées à Nzambi et Pointe Noire au Congo, à Mayumba et Ndindi au Gabon dans la perspective de création de la binationale.

4.7.1.1. Personnel et organisation, gestion administratif et financier

C'est un acte de partenariat qui met en place la gestion du Parc où se confondent les deux partenaires avec des structures qui sont :

- le comité de pilotage ;
- le comité d'évaluation ;
- la coordination du projet qui l'organe d'exécution du projet.

Ainsi depuis janvier 2008 le Parc fonctionne avec ce modèle qui comprend un staff administratif composé de :

- Un Conservateur (MEF) assisté par un Conseiller Technique Principal (WCS) pour la coordination ;
- Un Conservateur Adjoint (MEF) ;
- Un administrateur-comptable (WCS).

L'organisation du travail tient à un organigramme adopté à la première réunion du comité de pilotage

La gestion financière quant à elle se conformant aux responsabilités fiduciaires de

chaque parties à savoir l'état et WCS est régi par des règles et procédures standard de chaque partie et ses Partenaires.

Depuis 2001 les principaux fonds proviennent de USAID/CARPE ; UNESCO/CAWHFI ; USFWS et UNESCO/FFEM. Depuis sa création en 1999 et Janvier 2009, le seul fond du secteur privé est celui du Maurel & Prom. Les fonds de l'écotourisme n'ont que démarré en 2008 et demeurent proportionnellement au budget totale, très petite. Les fonds propre de l'état ont augmenté entre 2001 et 2008, de 1% à 5% du budget totale.

4.7.1.2. Difficultés

Le Parc National de Conkouati Douli est l'aire protégée qui répond à la forme de gestion d'une Réserve de la Biosphère. Elle renferme en son sein une population humaine et des administrations. Les relations entre ces différentes composantes ont plus été conflictuelles que de collaboration. La lutte contre le braconnage et ce dernier temps les dégâts de cultures par les éléphants sont à la base de tous ces comportements anti-Parc observés ce dernier temps. A cela il faut ajouter la pauvreté et le désespoir de jeunes à cause de la non fourniture d'emploi par le Parc.

Le Parc National de Conkouati Douli est l'aire protégée où se développent plusieurs activités aux intérêts parfois divergents avec des acteurs multiples. Il n'existe pas pour la plupart des cas des liens de collaboration entre le Parc. La convention signée entre le Gouvernement et SICOFOR ne fait nulle part obligation à celui-ci de collaborer avec le Parc. Le Protocole d'accord avec HELP Congo, bien que toutes les conditions ayant suscité sa signature ayant disparu, continu par tacite reconduction à produire ces effets.

L'enthousiasme qui caractérisait les membres du COGEREN avait complètement disparu. Et pour cause le non versement de frais de participation à chaque membre lors des réunions du COGEREN. Il s'est caractérisé aussi par certains de ces membres aux actes de braconnage notamment le trafic de la viande de brousse de Conkouati à Pointe Noire.

Le budget de fonctionnement du Parc National de Conkouati Douli est constitué pour l'essentiel (95% à 99%) des fonds internationaux à travers l'ONG de conservation partenaire, notamment le WCS. D'autres fonds viennent des secteurs privés, de l'écotourisme et des différents budgets de l'Etat Congolais, notamment le Fonds forestier. Le budget considéré « acquit » dans le Budget Programme de 2008 a été très proche de celui réellement investi. Malgré, la proportion investie par les bailleurs internationaux a été plus élevée (88% au lieu de 63%) et celle de MEF réduite (5% au lieu de 29%).

<i>Budget Programme 2008</i>	<i>WCS/ Bailleurs Int</i>	<i>MEF</i>	<i>Tourisme</i>	<i>Secteur Privé</i>	<i>TOTAL(CFA)</i>
Considéré Acquit:	176,100,000	82,200,000	11,000,000	12,000,000	281,300,000
Réellement Acquit:	245,000,000	15,000,000	8,000,000	12,000,000	280,000,000
<i>% du budget totale 2008</i>	<i>WCS/ Bailleurs Int</i>	<i>MEF</i>	<i>Tourisme</i>	<i>Secteur Privé</i>	<i>TOTAL(CFA)</i>
Considéré Acquit: %	63%	29%	4%	4%	100%
Réellement Acquit: %	88%	5%	3%	4%	100%

Budget considéré acquit et réellement acquit du Budget Programme PAG-PNCD, 2008

A côté des contrats de longues durées (plusieurs phases de 4 ou 5 ans) entre le WCS et des bailleurs internationaux comme l'USAID et l'UNESCO qui chacun représente environ 30% du budget de fonctionnement totale du PNCD, environ 30% sont de courte durée (1 an) et parviennent de différents bailleurs à travers

des propositions de projets. Postuler pour un fond à travers une proposition de projet n'est pas toujours acquis car les fonds pour la conservation sont peu et la compétition pour les obtenir est intense. Si une proposition de projet est acceptée, la durée à recevoir le versement du fond peut dépasser 6 mois. Les bailleurs eux-mêmes définissent les conditions rattachées au fond, et le travail annuel doit être planifié par rapport au budget alloué par activité et par volet.

4.7.2. Actions à entreprendre

Afin de mettre en place un outil de coopération dans la conservation entre les deux pays à savoir le Gabon et le Congo, des réunions de sensibilisations vont se poursuivre avec les responsables administratifs à Tchibanga et dans les villages concernés par les Parcs dans des deux pays. Des textes de création du Parc Transfrontalier de Mayumba Conkouati seront pris par les autorités compétentes des deux pays. Lesquels devront définir les organes fonctionnels qui seront mis en

La structure de gestion du Parc National de Conkouati Douli demeure comme définie par le Protocole d'Accord entre le MEF et le WCS en Janvier 2008 avec la coordination étant assurée par le conservateur de MEF assisté par le conseiller technique principale (CTP) de WCS, appuyé par un conservateur adjoint (MEF) et un administrateur-comptable (WCS).

Cependant le Parc étant l'aire protégée où se trouvent plusieurs parties qui interviennent dans les domaines aussi variés de la vie économique, des modèles de protocole d'accord à annexer à celui signé entre le Gouvernement et WCS seront pris avec tous.

Un cadre de concertation sous la Présidence de Monsieur le Directeur Général de l'Economie Forestière sera mis en place, pour adopter et évaluer les plans de travail.

Le Parc assistera COGEREN qui constitue un cadre idéal de concertation avec la communauté locale, car il regroupe en son sein les villages, les ONG et Associations, ainsi que certaines administrations au niveau local.

Dans le cadre du fonctionnement de la caisse communautaire qui sera mise en place et alimentée par les entrées Parc, un pourcentage sera affecté au COGEREN pour lui permettre de tenir régulièrement ses réunions statutaires. Sur la base de contrat et sur des thématiques bien définies, le COGEREN devra mener des campagnes d'information dans les villages et élaborer des accords de gestion que les parties prenantes signeront sous l'autorité des Sous Préfets des deux districts suivant les cas.

L'exécution de chaque fond est associée aux attentes des bailleurs et la justification des dépenses. Chaque bailleur a ces exigences (rapports semestriels, trimestriels et parfois mensuels, en Anglais ou en Français) et impose son format de rapportage.

Des propositions des financements seront élaborées à l'attention des bailleurs. Le CTP maîtrisant l'Anglais s'occupera surtout avec les propositions de projet et le rapportage des bailleurs Anglophones et le conservateur des bailleurs Francophone.

4.8. PERSONNEL

Le plan de travail annuel et le budget programme, ainsi que le recrutement du personnel sont effectivement adapté à la réalité des décaissements.

Dans les derniers 5 ans (depuis 2004), le nombre de personnel à plein temps et à mi-temps ont plus que doublé. Le personnel actuel est insuffisant à tous les niveaux

4.8.1. Actions

Le nombre de personnel surtout les ecogardes devrait t doubler pour être efficace. Mais la trop dépendance des fonds extérieures et avec la situation financière mondiale appelle à la prudence. Aussi les incertitudes dans le développement de l'écotourisme poussent à faire la projection du personnel présentée dans les tableaux ci-dessous :

Personnel Volet surveillance et anti braconnage	Lieu de travail	Quantité /An				
		An1	An2	An3	An4	An5
Conservateur adjoint	PNCD	1	1	1	1	1
Chef de patrouille	PNCD	1	2	2	2	2
Ecogardes - partie terrestre	PNCD	25	30	35	40	40
Ecogardes - partie marin	PNCD	3	3	3	3	3
Pilote de bateau de mer	PNCD	1	1	1	1	1
Pinassier	PNCD	1	1	1	1	1

Le volet de recherche compte un chef de volet et deux assistants à temps plein, ainsi que 30 auxiliaires de recherches pour 6 mois chaque année pour le période de nidification des tortues marines et 20 auxiliaires de recherches pour 2 mois chaque deux ans pour le recensement des grands mammifères (GM).

Personnel Volet recherches biologiques	Lieu de travail	Quantité /An				
		An1	An2	An3	An4	An5
Chefs de volet	PNCD	1	1	1	1	1
Assistants de recherches	PNCD	2	4	4	4	4
Auxiliaires tortues marines, 6 mois/année	PNCD	30	30	30	30	30
Auxiliaires recensement GM, 2 mois/ 2ans	PNCD	20		20		20

Le volet d'éducation et sensibilisation et celle du développement communautaire sont représenté ne que de 2 éléments dans chaque volet, notamment un Chef de volet et un assistant.

Personnel Volet éducation sensibilisation	Lieu de travail	Quantité /An				
		An1	An2	An3	An4	An5
Chef de volet éducation - sensibilisation	PNCD	1	1	1	1	1
Agent Médiatique (pub et éducation)	PNCD-PNR	1	1	1	1	1
Assistants animateurs	PNCD	2	2	2	2	2

Pour le développement communautaire des Protocoles d'Accords seront établie pour certaines sections du travail, comme avec COGEREN pour la pêche durable et avec ADECOR pour les travaux de mitigation de conflit homme-éléphants.

Personnel Volet développement communautaire	Lieu de travail	Quantité /An				
		An1	An2	An3	An4	An5
Chef de volet développement comm.	PNCD	1	1	1	1	1
Assistants Animateurs	PNCD	2	2	2	2	2
Mains d'œuvres temporaires	PNCD	2	2	2	2	2

Le volet écotourisme a l'instant ne que 1 ménagère a sa charge, car le case de passage ouvert aux touristes se situe a coté du QG et bénéficie ainsi du personnel d'appuie du QG, rendant les bénéfices des activités très lucratif. Il est important que la gestion des touristes ne s'impose sur la gestion des autres activités de conservation. Ainsi le développement touristique par le PNCD restera à petite échelle, utilisant des programmes de visites qui minimisent le besoin du personnel du Parc. Ceci implique que le PNCD vise surtout à la clientèle de Pointe Noire qui savent se rendre sur place avec leurs propres moyens de transport et qui cuisinent eux-mêmes. Certains clients mangent parfois dans les restaurants locaux dans les villages voisins.

Personnel Volet Ecotourisme	Lieu de travail	Quantité /An				
		An1	An2	An3	An4	An5
Ménagère	PNCD	1	1	1	1	1
Gardien	PNCD	0	0	1	1	1

Les bénéfices pour les populations viendront directement a travers le développement d'une caisse communautaire recevant un pourcentage des revenus touristique, et indirectement a travers la vente des produits locaux, et possiblement l'établissement d'un restaurant local et des excursions villageois sur la liste des choses à faire et a voire. Les guides et porteurs seront recrutés parmi la communauté locale en cas de besoins.

Le volet gestion administratif et finance est assez complet aujourd'hui. Un chef de chantier est nécessaire pour supervisé toutes les travaux journalier au QG, notamment le suivie de la construction, des travaux de routes, des travaux de

réparations et maintenance des véhicules, des générateurs, des hors-bords et autres machines. A l'arrivée des nouveaux moyens de transport, un troisième chauffeur sera engagé.

Personnel Volet gestion administratif et finances	Lieu de travail	Quantité /An				
		An1	An2	An3	An4	An5
Conservateur	PNCD	1	1	1	1	1
Conseiller Technique Principal WCS	PNCD	1	1	1	1	1
Conservateur Adjoint	PNCD	1	1	1	1	1
Conseiller Technique (HELP)	PNCD	0	1	1	1	1
Administrateur – Comptable	PNCD	1	1	1	1	1
Chef de chantier polyvalent	PNCD	1	1	1	1	1
Chauffeur	PNCD	2	3	3	3	3
Logisticien	PNR	1	1	1	1	1
Personnel d'appui (ménagère, gardien, magasinier, agent d'entretien, maçon/charpentier)	PNCD-PNR	12	13	13	13	13

Un seul agent est commis à l'entretien du QG, assistée de temps en temps par deux ou trois temporaires recrutés au sein des villages locaux. Les travaux d'entretien n'ont concerné que la propreté du QG, le suivi des véhicules et moteurs hors bord, les interventions sur le tronçon Ngoumbi – QG et le nettoyage de la Rivière Ngongo. Un agent permanent est employé pour l'entretien du QG, appuyé suivant les cas par deux employés temporaires. Cette équipe s'occupe aussi des curages des mares et des traitements de nids des poules. Le suivi des véhicules et moteurs hors bord est effectué par les chauffeurs sur place dans le garage du Parc, il s'agit des réparations des pannes mineures, des vidanges d'huile et des réglages des freins. Quant aux grandes réparations celles-ci sont effectuées dans un grand garage à Pointe Noire.

Pour mieux protéger et maintenir les ordinateurs très important dans la gestion du Parc, un contrat sera passé avec un informaticien rompu en la matière à Pointe Noire. Ce dernier effectuera au moins deux fois un voyage au Quartier Général du Parc pour contrôler tous les ordinateurs.

Un résumé de la projection sur cinq ans est montré dans le tableau ci-dessous :

Personnel Temps Plein	2004	Projection sur 5 ans				
		2009	2010	2011	2012	2013
Conservateur	1	1	1	1	1	1
Conseiller Technique Principale	1	1	1	1	1	1
Administrateur-comptable	1	1	1	1	1	1
Conservateur Adjoint	1	1	1	1	1	1
Chef de Personnel	1	0	0	0	0	0
Logisticien	1	1	1	1	1	1
Chef de Patrouille	1	1	2	2	2	2
Ecogardes terrestre	8	25	30	35	40	40
Ecogardes marine	0	3	3	3	3	3

Pilote marin/ chef de garage	0	1	1	1	1	1
Pinaciers	1	1	1	1	1	1
Chauffeurs	1	2	3	3	3	3
Chef de volet éducation-sensibilisation	0	1	1	1	1	1
Chef de volet développement communautaire	0	1	1	1	1	1
Chef de volet recherches biologique	1	1	1	1	1	1
Agent médiatique (pub, film, TV, radio)	0	1	1	1	1	1
Assistant recherches biologiques	0	2	4	4	4	4
Assistant éducation-sensibilisation	0	1	2	2	2	2
Assistant socio-économique	0	1	2	2	2	2
Chef de chantier	0	1	1	1	1	1
Magasiniers	2	2	2	2	2	2
Gardiens	2	5	6	6	6	6
Ménagères	1	3	3	3	3	3
Agents d'entretiens	0	1	1	1	1	1
Macon/ charpentier	0	1	1	1	1	1
SOUS-TOTAL	23	59	71	76	81	81
Personnel Mi-temps						
Auxiliaires tortues marines	15	30	30	30	30	30
Auxiliaires recensement grands mammifères	20		20		20	
SOUS-TOTAL	15	30	50	30	50	30
TOTAL	38	87	121	106	131	111

4.8.2. Actions à entreprendre formations personnel

Après chaque recrutement, les ecogardes subissent une formation technique et paramilitaire. A deux fois de suite des formations des ecogardes ont été organisées. Aussi à chaque début de saison des tortues des formations d'appui sont données aux anciens et nouveaux auxiliaires. Il en est de même lors des lancements des travaux d'inventaires des grands mammifères après chaque deux an. Comme toutes autres activités la durée et priorités de formations dépendent des fonds obtenues à cet effet. La priorité ira à une formation recyclage annuelle pour les ecogardes avec le concours de la Zone Militaire de Défense N°1. Les auxiliaires de recherches reçoivent une formation recyclage sur la maîtrise des méthodes et des techniques à utiliser. Sur invitation les cadres participeront aux ateliers de formation qui se tiendront dans et à l'extérieur du pays.

Afin de disposer de la compétence devant soutenir à long terme les activités du Parc au moins 10 agents sur 5 ans à raison d'une moitié au cycle supérieur et l'autre au cycle moyen seront inscrits à l'école de Faune de Garoua. Deux cadres pour le « Master » devront être aussi envoyés à Garoua.

ANNEXE 2.1. : Liste des MAMMIFERES du PNCD

Mammifères identifié au PNCD (après Paris, 1996 ; Heymans et al. 1997)

	Famille	Français	Vili (Loumbou)
	<i>Nom Scientifique</i>		
1	Anomaluridae		
1	<i>Anomalurus beecrofti</i>	Ecureuil Volant de Beecroft	Mpékou (Mpékou)
2	<i>Anomalurus derbianus</i>	Ecureuil Volant de Derby	Mpékou (Mpékou)
2	Balaenopteridae		
3	<i>Megaptera novaeangliae</i>	Baleine à bosse	
3	Bovidae		
4	<i>Cephalophus callipygus</i>	Céphalophe de Peters	Nembé
5	<i>Cephalophus dorsalis</i>	Céphalophe bai	Litolo (Ditilo)
6	<i>Cephalophus grimmia</i>	Céphalophe de Grimm	Itongo (Mirongo)
7	<i>Cephalophus leucogaster</i>	Céphalophe à ventre blanc	Mvémo (Mvémo)
8	<i>Cephalophus moticola</i>	Céphalophe bleu	Ntsésé (Intsésé)
9	<i>Cephalophus nigrifrons</i>	Céphalophe à front noir	Tchingombi (Ingombi)
10	<i>Cephalophus sylvicultor</i>	Céphalophe à dos jaune	Nkouti (Moukoti)
11	<i>Neotragus batesi</i>	Antilope de Bates	Founou (Founou)
12	<i>Kobus ellipsiprymnus</i>	Cobe onctueux (defassa)	Soungou (Itchoungou)
13	<i>Tragelaphus scriptus</i>	Guib harnaché	Nkabi (Ikabi)
14	<i>Tragelaphus spekei</i>	Guib d'eau	Mvouli (Infouli)
15	<i>Syncerus caffer</i>	Buffle	Pakassa (Pagassa)
4	Canidae		
16	<i>Canis adustus</i>	Chacal flancs rayés	Mboulou (Imboulou)
5	Cercopithecidae		
17	<i>Cercocebus albigena</i>	Cercocèbe à joues grises	Tchibouboukou (Iboubouhou)
18	<i>Cercocebus torquatus</i>	Cercocèbe à collier blanc	Mpoundi (Mpoundi)
19	<i>Cercopithecus aethiops</i>	Vervet	?
20	<i>Cercopithecus cephus</i>	Moustac	Tchissembe (Issembe)
21	<i>Cercopithecus neglectus</i>	Singe de Brazza	Tchimenga (Imenga)
22	<i>Cercopithecus nictitans</i>	Hocheur	Mouidou (Mouidou)
23	<i>Cercopithecus pogonias</i>	Guenon couronnée	Kiniengou (Iniengou)
24	<i>Colobus satanas</i>	Colobe noir	Mbondi (Mbondi)
25	<i>Mandrillus sphinx</i>	Mandrill	Nioumbou (Nioumbou)
26	<i>Miopithecus talapoint</i>	Talapoin	
6	Cricetidae		
27	<i>Cricetomys emini</i>	Rat géant d'Emin	Koumbi (Ikoumbi)
28	<i>Cricetomys gambianus</i>	Rat de Gambie	Koumbi (Ikoumbi)
29	<i>Lemniscomys striatus</i>	Rat rayé	Mbendé
30	<i>Malacomys longipes</i>	Rat à longues pattes	Ntoumbi
31	<i>Rattus rattus</i>	Rat commun	Ndanga
32	<i>Pelomys campanae</i>		Moukoussa
7	Delphinidae		
33	<i>Delphinus delphus</i>	Grand dauphin	
34	<i>Sousa teuszii</i>	Dauphin sousa	
8	Elephantidae		
35	<i>Loxodonta africana</i>	Eléphant	Ndzaou (Intsaou)
9	Felidae		
36	<i>Felis aurata</i>	Chat doré	Ndessi (Indétchi)
37	<i>Felis serval</i>	Serval	
38	<i>Panthera pardus</i>	Léopard	Ounkomo (Ounkomo)
10	Herpestidae		
39	<i>Atilax paludinosus</i>	Mangouste des marais	Mbakou (Moubakou)
40	<i>Bdeogale nigripes</i>	Mangouste à pattes noires	Mbakou (Moubakou)
41	<i>Herpestes ichneumon</i>	Mangouste ichneumon	Mbakou (Moubakou)
11	Hippopotamidae		
42	<i>Hippopotamus amphibious</i>	Hippopotame	Mvoubou (Infoubou)
12	Hyanidae		

43	<i>Crocota crocuta</i>	Hyène tachetée	Mouisi (Mouintchi)
13	Hystriidae		
44	<i>Atherurus africanus</i>	Athérure africain	Ngoumbe (Ngoumbe)
14	??		
45	<i>Eidolon helvum</i>	Roussette pailée	Nguembo
15	Loricidae		
46	<i>Perodicticus potto</i>	Potto de Bosman	Tchinkanda (Inkanda)
47	<i>Arctocebus calabarensis</i>	Potto de Calabar	Tchinkanda (Inkanda)
48	<i>Galago elegantulus</i>	Galago élégant	Libobo (Dibobo)
49	<i>Galago alleni</i>	Galago d'Allen	Libobo (Dibobo)
50	<i>Galago demidovii</i>	Galago de Demitrov	Tchissembé (Ditsembi)
16	Manidae		
51	<i>Manis gigantea</i>	Pangolin géant	Pissi (Ipissi)
52	<i>Manis tetradactyla</i>	Pangolin à longue queue	Louimbi
53	<i>Manis tricuspis</i>	Pangolin à écailles tricuspidées	Loukakouimbi (Loukakouimbi)
17	Mustelidae		
54	<i>Aonyx congica</i>	Loutre à joues blanches	Nioundou (Inioundou)
55	<i>Hydrictis maculicollis</i>	Loutre à cou tacheté	Nioundou (Inioundou)
56	<i>Mellivora capensis</i>	Ratel	Sisi (Itissi)
18	Orycteropodidae		
57	<i>Orycteropus</i>	Oryctérope	Tsissi
19	Otariidae		
58	<i>Hectophalus pussilus</i>	Otarie	
20	Pongidae		
59	<i>Gorilla gorilla</i>	Gorille	Mpoungou (Ipoungou)
60	<i>Pan troglodytes</i>	Chimpanzé	Tchiyandzi (Iyangui)
21	Potamogalidae		
61	<i>Potamogale velox</i>	Potamogale	Libingi
22	Procaviidae		
62	<i>Dendrohyrax dorsalis</i>	Daman des arbres	Tchiwoto
23	Sciuridae		
63	<i>Funisciurus lemniscatus</i>	Ecureuil à quatre raies	Binji
64	<i>Funisciurus pyrrhopus</i>	Ecureuil à pattes rouges	Tchissimou (Issimou)
65	<i>Heliosciurus gambiansus</i>	Héliosciure de Gambie	Louvali
66	<i>Myiosciurus pumilio</i>	Funisciure nain d'Afrique	Kori
67	<i>Paraxerus poensis</i>	Ecureuil vert	Mousséfi (Inséfi)
68	<i>Protoxerus stangeri</i>	Ecureuil géant de stanger	Louboukou (Doubouhou)
24	Suidae		
69	<i>Potamochoerus porcus</i>	Potamochère	Ngouloubou (Ngouloubou)
70	<i>Hylochoerus meinertzhageni</i>	Hylochère	Ngouloubou (Ngouloubou)
25	Thryonomyidae		
71	<i>Thryonomys gregorianus</i>	Petit aulacode	Sibissi (Itchibissi)
72	<i>Thryonomys swinderianus</i>	Grand aulacode	Sibissi (Itchibissi)
26	Tragulidae		
73	<i>Hyemoschus aquaticus</i>	Chevrotain aquatique	Founou Inili (Ignili)
27	Trichechidae		
74	<i>Trichechus senegalensis</i>	Lamantin	Ngouloumassi (Ingouloumassi)
28	Viverridae		
75	<i>Civettictis civetta</i>	Civette africaine	Ndzobo (Intsobo)
76	<i>Genetta rubiginosa</i>	Genette tigrine	Insinzi (Intsintsi)
77	<i>Genetta servalina</i>	Genette servaline	Insinzi (Intsintsi)
78	<i>Nandinia binotata</i>	Nandinie	Mbala (Mbala)
79	<i>Poiana richardsonii</i>	Poiane	Louchéni (Douchéni)

ANNEXE ??: Liste des OISEAUX du PNCD

Oiseaux identifié au PNCD (Hecketsweiler & Mokoko, 1991; Rainey, 2006)

	Famille	Français	Vili (Loumbou)
	<i>Nom Scientifique</i>		
1	Accipitridae		
1	<i>Accipiter melanoleucus</i>	Epervier pie	
2	<i>Accipiter toussenelli</i>	Autour Tachiro	
3	<i>Buteo auguralis</i>		
4	<i>Elanus caeruleus</i>		
5	<i>Gypohierax angolensis</i>	Vautour palmiste	(Ignouve)
6	<i>Haliaetus vocifer</i>	Aigle pêcheur	
7	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	(Dousouhi)
8	<i>Polyboroides radiatus</i>	Petit serpenteaire	(Dousouki-Doukohe)
9	<i>Polyboroides typus</i>		
10	<i>Stephanoaetus coronatus</i>	Aigle blanchard	(Ngô-Nouni)
11	<i>Urotriorchis macrourus</i>	Autour à longue queue	
2	Alcedinidae		
12	<i>Alcedo cristata</i>	Martin-pêcheur huppé	
13	<i>Alcedo leucogaster</i>	Petit Martin-pêcheur à ventre blanc	
14	<i>Alcedo quadribrachys</i>	Martin-pêcheur azuré	
15	<i>Ceryle maxima</i>	Martin-pêcheur géant	Mouafi (Mouafi-Mounéné)
16	<i>Ceryle rudis</i>	Martin-pêcheur pie	
17	<i>Ceyx pictus</i>	Martin-pêcheur pygmée	
18	<i>Halcyon albiventris</i>	Martin-chasseur	
19	<i>Halcyon badia</i>	Martin-chasseur marron	
20	<i>Halcyon chelicuti</i>	Martin-chasseur	
21	<i>Halcyon leucocephala</i>	Martin-chasseur à tête grise	
22	<i>Halcyon senegalensis</i>	Martin-chasseur du Sénégal	
3	Alaudidae		
23	<i>Mirafra rufocinnamomea</i>	Alouette bourdonnante	
4	Anatidae		
24	<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été	Tchifoutchindji (Ifoutchindji)
25	<i>Pteronetta hartlaubii</i>	Canard de Hartlaub	Tchikongouli (Ikongouli)
5	Anhingidae		
26	<i>Anhinga rufa</i>		
6	Apodidae		
27	<i>Apus Apus</i>	Martinet commun	
28	<i>Apus affinis</i>	Martinet à dos blanc	
29	<i>Chaetura cassini</i>	Martinet épineux à ventre blanc	
30	<i>Chaetura ussherii</i>	Martinet épineux d'Ussher	
31	<i>Cypsiurus parvus</i>	Martinet des palmiers	
32	<i>Neofrapus cassini</i>		
7	Ardeidae		
33	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	
34	<i>Ardea goliath</i>	Héron goliath	
35	<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	
36	<i>Ardea melanocephala</i>	Héron manocéphale	
37	<i>Ardeola (Bubulcus) ibis</i>	Héron garde-bœuf	Lilembi (Dilembi)
38	<i>Ardeola ralloides</i>	Héron crabier	
39	<i>Butorides striata</i>		
40	<i>Egretta ardesiaca</i>	Aigrette	
41	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette	
42	<i>Tigrionis leucolopha</i>	Butor à crête blanche	
8	Bucerotidae		
43	<i>Bycanistes cylindricus</i>	Calao à joues brunes	Mpama (Mpama)
44	<i>Bycanistes fistulator</i>	Calao siffleur	
45	<i>Ceratogymna atrata</i>	Grand Calao à casque noir	Tchinoho (Inoho)

46	<i>Tockus camurus</i>	Calao pygmée à bec rouge	Pompoli (Pompoli)
47	<i>Tockus fasciatus</i>	Calao longibande	Mpiapi (Mpiapi)
48	<i>Tropicranus albocristatus</i>	Calao à huppe blanche	Louvili-Ntsima (Doufinde-Kima)
9	Campephagidae		
49	<i>Coracina azurea</i>	Echenilleur bleu	
10	Capitonidae		
50	<i>Gymnobucco calvus</i>	Barbu chauve	Impoundi (Impoundi)
51	<i>Pogoniulus atroflavus</i>	Petit Barbu	
52	<i>Pogoniulus scolopaceus</i>	Petit Barbu	
53	<i>Pogoniulus subsulphurus</i>	Petit Barbu à gorge jaune	
11	Caprimulgidae		
54	<i>Caprimulgus batesi</i>	Egoulevant de bates	
55	<i>Caprimulgus fosii</i>	Egoulevant	
56	<i>Caprimulgus natalensis</i>	Egoulevant à queue blanche	Louboubouta (Loubouboute)
12	Charadriidae		
57	<i>Limosa laponica</i>	Barge rousse	
58	<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendre	
59	<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu	
60	<i>Tringa (Actitis) hypoleucos</i>	Chevalier guignette	
61	<i>Vanellus lugubris</i>	Vanneau terne	
13	Ciconiidae		
62	<i>Anastomus lamelligerus</i>	Bec ouvert	
63	<i>Ciconia episcopus</i>	Cigogne épiscopale	
14	Coliidae		
64	<i>Colius striatus</i>	Coliou barré	
15	Columbidae		
65	<i>Columba unicincta</i>	Pigeon gris écaillé	
66	<i>Streptopelia semitorquata</i>	Tourterelle à collier	
67	<i>Treron australis</i>	Pigeon vert à front nu	Ndingue (Indingue)
68	<i>Treron calvus</i>	Pigeon	
69	<i>Turtur afer</i>	Emerauldine à bec rouge	Libembe (Dibembé)
70	<i>Turtur brehmeri</i>	Tourterelle à tête bleue	
71	<i>Turtur chalcospilos</i>	Touterelle	
72	<i>Turtur tympanistria</i>	Tourterelle tambourette	
16	Coraciidae		
73	<i>Eurystomus glaucurus</i>	Rolle africain	
74	<i>Eurystomus gularis</i>	Rolle à gorge bleue	
17	Corvidae		
75	<i>Corvus albus</i>	Corbeau pie	Kanfanga (Ikavangue)
18	Cuculidae		
76	<i>Centropus anelli</i>	Coucal	
77	<i>Centropus grilii</i>	Coucal noirou	
78	<i>Centropus senegalensis</i>	Coucal du Sénégal	Ounkoukou (Mouhouhou)
79	<i>Ceuthmochares aereus</i>	Coucal à bec jaune	
80	<i>Cuculus clamosus</i>		
19	Discruridae		
81	<i>Discrurus adsimilis</i>	Drongo brillant	
82	<i>Discrurus atripennis</i>	Drongo de forêt	
20	Estrildidae		
83	<i>Estrilda astrild</i>	Sénégalé ondulé	
84	<i>Estrilda melpoda</i>	Sénégalé à joues oranges	(Bipambou)
85	<i>Lagonosticta rubricata</i>	Amarante flambé	
86	<i>Lonchura bicolor</i>	Spermètre à bec bleu	
87	<i>Lonchura cucullata</i>	Spermètre nonnette	Tchifoundji (Ifoundji)
88	<i>Nigrita bicolor</i>	Sénégalé brun à ventre roux	
89	<i>Nigrita canicapilla</i>	Sénégalé nègre	
90	<i>Nigrita fusconata</i>	Sénégalé brun à ventre blanc	
91	<i>Pirenestes ostrinus</i>	Gros-bec ponceau à ventre noir	
92	<i>Spermestes cucullata</i>	Gros-bec	
93	<i>Spermophaga haematina</i>	Gros-bec sanguin	
21	Fringillidae		

94	<i>Serinus capistratus</i>		
22	Glareolidae		
95	<i>Cursorius temminckii</i>	Courvite de Temminck	
23	Heliornithidae		
96	<i>Podica Senegalensis</i>	Courvite du Sénégal	Tchouftchindji (Tchouftchindji)
24	Hirundinidae		
97	<i>Hirundo abyssinica</i>	Hirondelle à gorge striée	
98	<i>Hirundo nigrita</i>	Hirondelle noire	
99	<i>Hirundo senegalensis</i>	Hirondelle à ventre roux	
100	<i>Riparia cincta</i>	Hirondelle	
101	<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	
25	Jacanidae		
102	<i>Actophilornis africanus</i>	Jacana	
26	Laniidae		
103	<i>Dryoscopus senegalensis</i>	Pie-grièche cubla à yeux rouges	
104	<i>Lanius ferrugineus</i>	Gonolek à ventre blanc	
105	<i>Lanius collaris</i>	Pie-grièche fiscala	
106	<i>Prionops caniceps</i>	Bagadais à bec rouge	
107	<i>Tchagra senegala</i>	Eléphone tchagra	
27	Laridae		
108	<i>Sterna albifrons</i>	Sterne naine	
109	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	
110	<i>Sterna maxima</i>	Sterne royale	
28	Meropidae		
111	<i>Bombilonax breweri</i>	Guêpier	
112	<i>Merops bullockoides</i>	Guêpier	
113	<i>Merops gularis</i>	Guêpier noir	
114	<i>Merops hirundineus</i>	Guêpier à queue d'hirondelle	Inkolila (Dikolila)
115	<i>Merops malimbicus</i>	Guêpier gris-rose	
116	<i>Merops pusillus</i>	Guêpier nain	Lilolo (Dilolo)
29	Motacillidae		
117	<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	
118	<i>Anthus pallidiventris</i>	Pipit	
119	<i>Macronyx croceus</i>	Alouette sentinelle	
30	Muscicapidae		
120	<i>Artomyas fuliginosa</i>	Gobe-mouche fuligineux	
121	<i>Bias musicus</i>	Gobe-mouche chanteur	
122	<i>Fraseria cinerascens</i>	Gobe-mouche à sourcils blancs	
123	<i>Muscicapa cassini</i>	Gobe-mouche de cassini	
124	<i>Platysteira castanea</i>	Gobe-mouche caronculé châtain	
125	<i>Platysteira cyanea</i>	Gobe-mouche caronculé à collier	
126	<i>Touraco macrorhynchus</i>	Turaco	
31	Musophagidae		
127	<i>Corythaeola cristata</i>	Touraco géant	Mbouloukoko (Mbouloukoko)
128	<i>Touraco macrorhynchus</i>	Touraco à gros bec	
129	<i>Touraco persa</i>	Touraco vert	
32	Nectariniidae		
130	<i>Anthreptes collaris</i>	Soui-manga à collier	
131	<i>Cinnyris cupreus</i>		
132	<i>Hedydipna collaris</i>		
133	<i>Nectarinia chloropygia</i>	Soui-manga à ventre olive	
134	<i>Nectarinia cupraea</i>	Soui-manga cuivré	
135	<i>Nectarinia cyanolaema</i>	Soui-manga à gorge bleu	
136	<i>Nectarinia fuliginosa</i>	Soui-manga carmélite	
137	<i>Nectarinia minulla</i>	Soui-manga minulla	
138	<i>Nectarinia olivacea</i>	Soui-manga olivâtre	
139	<i>Nectarinia oritis</i>	Soui-manga à tête bleue	
140	<i>Nectarinia preussi</i>	Soui-manga de Preuss	
141	<i>Nectarinia reichenbachii</i>	Soui-manga de Reichenow	
142	<i>Nectarinia rubescens</i>	Soui-manga à gorge verte	

143	<i>Nectarinia superba</i>	Soui-manga superbe	
144	<i>Nectarinia verticalis</i>	Soui-manga olive à tête bleue	
33	Oriolidae		
145	<i>Oriolus brachyrhynchus</i>	Loriot à tête noire	
146	<i>Oriolus nigripennis</i>	Loriot à ailes noires	
34	Otididae		
147	<i>Lissotis melanogaster</i>		
35	Pandionidae		
148	<i>Pandion haliaetus</i>		
36	Passeridae		
149	<i>Passer griseus</i>		
37	Paridae		
150	<i>Parus leucomelas</i>	Mésange à épaulettes blanches	
38	Pelicanidae		
151	<i>Pelecanus rufescens</i>	Pélican gris	
39	Phalacrocoracidae		
152	<i>Anhinga rufa</i>	Anhinga d'Afrique	
153	<i>Phalacrocorax africanus</i>	Cormoran africain	
40	Phasianidae		
154	<i>Francolinus squamatus</i>	Francolin écailleux	Ngouali (Ingouali)
155	<i>Guttera eduardi</i>	Pintade `huppée	Nkanga (Inkanga)
156	<i>Ptilopachus petrosus</i>	Poule de rocher	Tchissiat (Issiat)
41	Picidae		
157	<i>Dendropicos fuscescens</i>	Pic cardinal	Totounti (Totounti)
158	<i>Mesopicos goertae</i>	Pic gris	
159	<i>Mesopicos xantholopus</i>	Pic à huppe jaune	Totounti (Totounti)
42	Ploceidae		
160	<i>Malimbus malimbicus</i>	Malimbé huppé	
161	<i>Malimbus nitens</i>	Malimbé à bec bleu	Tchikoumbi-Yola (Ikoumbi-Yola)
162	<i>Malimbus rubricollis</i>	Malimbé à tête rouge	
163	<i>Passer griseus</i>	Moineau gris	Mvouk-Diboumi (Ipouhou-Diboumi)
164	<i>Ploceus bicolor</i>	Tisserin	
165	<i>Ploceus cucullatus</i>	Tisserin gendarme	Likouanga (Dikouanga)
166	<i>Ploceus nigerrimus</i>	Tisserin noir de Vieillot	
167	<i>Ploceus nigricollis</i>	Tisserin lunettes	
43	Podicipitidae		
168	<i>Podiceps ruficollis</i>	Grèbe castagneux	
44	Psittacidae		
169	<i>Agapornis pullarius</i>	Inséparable à tête rouge	
170	<i>Psittacus erithacus</i>	Perroquet Jacko	Nkoussou (Nkoussou)
45	Pycnonotidae		
171	<i>Andropadus gracilirostris</i>	Bulbul à bec grêle	
172	<i>Andropadus latirostris</i>	Bulbul à moustaches jaunes	Ntoko (Intoko)
173	<i>Andropadus virens</i>	Bulbul verdâtre	
174	<i>Baeopogon indicator</i>	Bulbul à queue blanche	
175	<i>Bleda eximia</i>	Bulbul moustac à tête olive	
176	<i>Bleda syndactyla</i>	Bulbul moustac à queue rousse	
177	<i>Chlorocichla simplex</i>	Bulbul modeste	
178	<i>Chlorocichla flavicollis</i>	Bulbul	
179	<i>Criniger calurus</i>	Bulbul huppé à barbe blanche	Sanze (Issanse-Vombo)
180	<i>Ixonotus gutturalis</i>	Bulbul tacheté	
181	<i>Nicator Chloris</i>	Pie-grièche nicator	Sanze-Impieme (Ntoko-Ikoumbou)
182	<i>Phyllastrephus icterinus</i>	Bulbul ictérin	
183	<i>Pycnonotus barbatus</i>	Bulbul commun	Nkong-Souli (Moukongo-Souli)
184	<i>Thescelocichla leucopleura</i>	Bulbul à queue tachetée	Vondamakwéla
46	Rallidae		
185	<i>Limnocorax flavirostra</i>	Râle noir	
186	<i>Sarothrura pulchra</i>	Râle pygmée	
47	Scolopacidae		

187	<i>Actitis hypoleucos</i>		
188	<i>Numenius phaeopus</i>		
189	<i>Tringa nebularia</i>		
49	Scopidae		
190	<i>Scopus umbretta</i>	Ombrette	
50	Strigidae		
191	<i>Bubo africanus</i>	Grand-Duc africain	
192	<i>Glaucidium sjostedti</i>	Chevêtte à queue barrée	Likouti (Dikouti)
193	<i>Tyto alba</i>	Effraie africaine	
51	Sternidae		
194	<i>Sterna maxima</i>		
52	Sturnidae		
195	<i>Buphagus africanus</i>	Pique-boeuf à bec jaune	Tchinianda (Dinianda)
196	<i>Lamprotornis purpureiceps</i>	Merle métallique à tête pourprée	Kalkambou (Ikalkambou)
53	Sylviidae		
197	<i>Apalis rufogularis</i>		
198	<i>Camaroptera brachyura</i>		
199	<i>Cisticola erythrops</i>	Cisticole à face rousse	
200	<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	Ntiéti (Intiéti)
201	<i>Hylia prasina</i>		
202	<i>Prinia subflava</i>	Fauvette-Roitelet commune	
203	<i>Sylvietta virens</i>	Fauvette crombec verte	
54	Threskiornithidae		
204	<i>Bostrychia hagedash</i>	Ibis adada	
55	Timaliidae		
205	<i>Malacocincla rufipennis</i>	Grive akalat à poitrine blanche	
56	Trogonidae		
206	<i>Apaloderma narina</i>	Couroucou à joues vertes	
57	Turdidae		
207	<i>Alethe diademata</i>	Alèthe à huppe rousse	
208	<i>Cossypha niveicapilla</i>	Petit cossyphe à tête blanche	
209	<i>Myrmecocichla nigra</i>	Traquet-fourmilier noir	
210	<i>Neocossyphus poensis</i>	Grive fourmilière à queue blanche	
211	<i>Turdus pelios</i>	Grive kurrichane	
58	Upupidae		
212	<i>Upupa eops</i>	Huppe fasciée	

ANNEXE 2.3. : Liste des POISSONS du PNCD

Poissons identifié au PNCD (Mamonekene & Maloueki, 1997; Mamonekene 2005)

	Famille	Français	Vili (Loumbou)
	<i>Nom Scientifique</i>		
1	Anabantidae		
1	<i>Ctenopoma sp.</i>		
2	Belonidae		
2	<i>Strongylura senegalensis</i>	Auiguille	mowe
3	Carangidae		
3	<i>Brycinus kingsleyae</i>	Characin	Tchivanse
4	<i>Brycinus longipinnis</i>		
5	<i>Caranx hyppos</i>	Carangue	Tchinkumu-nwete
6	<i>Chrysichthys nigrodigitatus</i>	Characin	
7	<i>Chrysichthys walkeri</i>	Machoiron	Tchingwandji
8	<i>Nannopetersius ansorgii</i>	Characin	Tchivanse
9	<i>Trachinotus teraia</i>	Carangue pompaneau	Nkufi
4	Cichidae		
10	<i>Hemichromis elongatus</i>		Linganzi
11	<i>Hemichromis faciatus</i>		
12	<i>Sarotherodon melanotheron</i>	Tilapia 'carpe'	
13	<i>Tilapia cabrae</i>	Tilapia 'carpe'	Tchale
14	<i>Tilapia guineensis</i>	Tilapia 'carpe'	
15	<i>Tilapia heudelotii</i>		
16	<i>Tilapia zillii</i>	Tilapia 'carpe'	Tchale
5	Clupeidae		
17	<i>Ethmalosa fimbriata</i>	Ethamalose	Manzi, mbali
18	<i>Odaxothrissa ansorgi</i>		Lilibi
19	<i>Pellonula voraxi</i>		Lilibi
20	<i>Sardinella alba</i>		
21	<i>Sardinella aurita</i>	Sardinelle	Lisunzi
22	<i>Sardinella maderensis</i>	Sardinelle	Likwala
6	Cynoglossidae		
23	<i>Cynoglossus senegalensis</i>	Sole	Libondo
7	Cyprinidae		
24	<i>Barbus holotaenia</i>	Barbeau	
8	Cyprinodontidae		
25	<i>Aplocheilichthys spilauchen</i>	Cyprinodone	
9	Dasyatidae		
26	<i>Dasyatis margarita</i>	Raie	Tchibwele
10	Distichodontidae		
27	<i>Distichodus notospilus</i>		
11	Eleotridae		
28	<i>Citharichthys stampflii</i>		
29	<i>Eleotris senegalensis</i>		Livimbi
30	<i>Eleotris vittata</i>		Livimbi
12	Elopidae		
31	<i>Elops lacerta</i>	Guinée copace	Mveni
13	Gerreidae		
32	<i>Gerres melanopterus</i>	Blanche drapeau	Nsoku
14	Gobiidae		
33	<i>Gobionellus occidentalis</i>	Gobie	
15	Haemulidae		
34	<i>Plectrotychus macrolepis</i>	Diagramme	Tchinkulu
35	<i>Pomadasys jubelini</i>	Dorade grise	Tchikwata
36	<i>Pomadasys senegalensis</i>		
16	Hepsetidae		
37	<i>Hepsetus odoe</i>	Brochet characin	Mwendji
17	Lutjanidae		

38	<i>Lutjanus agennes</i>	Capitaine rouge	Nsombi
39	<i>Lutjanus gorensis</i>	Capitaine rouge	Nkombi
18	Polynemidae		
40	<i>Polydactylus quadrifilis</i>	Capitaine blanc	Mvuka
19	Periophthalmidae		
41	<i>Periophthalmus barbarus</i>	Sauteur de vase	Nkondjii
42	<i>Perophthalmus papilio</i>		
20	Schilbeidae		
43	<i>Paralia occidentalis</i>	Schilbe	
21	Scianidae		
44	<i>Pseudotolithus elongatus</i>	Bossu	Tchivusu
45	<i>Pseudotolithus senegalensis</i>	Bar	Tchivusu
22	Monodactylidae		
46	<i>Monodactylus sebae</i>	Breton africain	Tchilembe
47	<i>Mugilidae</i>		
48	<i>Liza falcipinnis</i>	Mullet	Sunza
49	<i>Sphyraenidae</i>		
50	<i>Sphyraena baracuda</i>		
51	<i>Sphiraena guachancho</i>	Baracuda	Tombi

ANNEXE ?? : Liste des REPTILES du PNCD

Reptiles identifié au PNCD (Paris, 1996; Gami et Ngoma, 1997; Sletten, 2006)

	Famille	Français	Vili
	<i>Nom Scientifique</i>		
1	Agamidae		
1	<i>Agama agama</i>		
2	Anthroleptidae		
2	<i>Anthroleptis variabilis</i>		
3	<i>Cardioglossa leucomystax</i>		
4	Atractaspididae		
4	<i>Atractaspis irregularis</i>		
5	Boidae		
5	<i>Python sebae</i>	Python	Mboma
6	Bufonidae		
6	<i>Bufo gracilipes</i>		
7	<i>Bufo maculatus</i>		
8	<i>Bufo regularis</i>		
7	Chamaeleontidae		
9	<i>Chamaelo dilepsis</i>	Caméléon	Mbambi
10	Chelo		
11	<i>Kynexis sp.</i>		
8	Chelonidae		
12	<i>Caretta caretta</i>	Tortue Caret	
13	<i>Chelonia mydas</i>	Tortue verte	
14	<i>Eretmochelys imbricata</i>	Tortue à écailles	Ngandou
15	<i>Lepidochelys olivacea</i>	Tortue olive de Ridley	Itsiessi
9	Colubridae		
16	<i>Boiga blandingii</i>		
17	<i>Crotaphopeltis hotamboeia</i>	Serpent aux lèvres blanches	
18	<i>Dasypeltis scabra</i>	Mangeur d'œuf commun	
19	<i>Dipsadoboa viridis</i>	Serpent d'arbres verte de Laurente	
20	<i>Grayia ornata</i>	Serpent d'eau	
21	<i>Grayia smithii</i>	Serpent d'eau de Smyth	
22	<i>Gastropyxys smaragdina</i>	Serpent emerald	
23	<i>Lamprophis fuliginosus</i>	Serpent de maison brun	
24	<i>Lamprophis olivaceus</i>	Serpent de maison olive	
25	<i>Mehelya capensis</i>	Serpent file de Cape	
26	<i>Mehelya poensis</i>	Serpent file de forêt	
27	<i>Mehelya stenophtalmus</i>	Serpent file aux yeux petits	
28	<i>Philothamnus angolensis</i>	Serpent vert d'Angola	
29	<i>Philothamnus bequaerti</i>	Serpent vert d'Uganda	
30	<i>Philothamnus carinatus</i>	Serpent vert aux treize écailles	
31	<i>Philothamnus heterodermus</i>	Serpent vert de forêt	
32	<i>Philothamnus heterolepidotus</i>	Serpent vert agile	
33	<i>Philothamnus semivariatus</i>	Serpent de buisson tacheté	
34	<i>Prosymna ambigua</i>	Museau de pelle d'Angola	
35	<i>Psammophis phillipsii</i>	Serpent de sable	
36	<i>Psammophis sibilans</i>	Serpent de sable	
37	<i>Thelotornis kritlandi</i>	Serpent des lianes de forêt	
38	<i>Thrasops jacksoni</i>	Serpent d'arbre de Jackson	
39	<i>Toxicodryas blandingii</i>	Serpent d'arbre de Blanding	
40	<i>Toxicodryas pulverulenta</i>	Serpent d'arbre poudré	
10	Cordylidae		
41	<i>G. nigrolineatus</i>	Tortue noire	Tsevi
42		Tortue qui ne sait cacher la tête	Mabansa
43		Talapoin	Dissekou
11	Crocodyliidae		
44	<i>Crocodylus cataphractus</i>	Crocodile au faux gavial	Doungouéne

45	<i>Crocodilus niloticus</i>	Crocodile du Nil	Imbolo
46	<i>Osteolaemus tetraspis</i>	Crocodile nain	Imbolo
12	Dermocheliidae		
47	<i>Dermochelys coriaca</i>	Tortue luth	Gnamou, iniamou
13	Elepidae		
48	<i>Boulangeria annulata</i>	Cobra aquatique	Ngomamba
49	<i>Dendroaspis jamesoni</i>	Mamba vert	Bamba
50	<i>Elapsoidea semiannulata</i>		
51	<i>Naja melanoleuca</i>	Mamba noire	Moubambe
52		Couleuvre	Mounangue
53	<i>Pseudohaje goldii</i>	Serpent d'arbre doré	
14	Gekkonidae		
54	<i>Hemidactylus mabouia</i>	Gekko	Loufoulou
55	<i>Hemidactylus muriceus</i>	Lezard commun	Ississili
56	<i>Lygodactylus fisheri</i>		
15	Hyperoliidae		
57	<i>Hyperolius spp.</i>		
58	<i>Leptopelis boulengeri</i>		
16	Lacertidae		
59	<i>Poromera fordi</i>		
17	Pipidae		
60	<i>Xenopus epitropicalis</i>		
18	Ranidae		
61	<i>Dicroglossus occipitalis</i>		
62	<i>Ptychadena anchietae</i>		
63	<i>Ptychadena taenioselis</i>		
19	Rhacoforidae		
64	<i>Chiromantis rufescens</i>		
20	Scincidae		
65	<i>Typhlops angolensis</i>	Serpent aveugle d'Angola	
66	<i>Typhlops punctatus</i>	Serpent aveugle tacheté	
67	<i>Typhlops lineolatus</i>	Serpent aveugle	
68	<i>Feylinia currori</i>		
69	<i>Panaspis cabindae</i>		
21	Varanidae		
70	<i>Varanus niloticus</i>	Varan	Ignengou
22	Viperidae		
71	<i>Atheris squamiger</i>	Vipère verte des buissons	
72	<i>Bitis gabonica</i>	Vipère du Gabon	Douère
73	<i>Bitis nasicornis</i>	Vipère Rhinoceros	Pili
74	<i>Causus maculatus</i>	Vipère de nuit d'Afrique de l'Ouest	Imbande
75	<i>Causus Lichtenstein</i>	Vipère de nuit de forêt	Loufifini

ANNEXE ?? : Liste des PLANTES du PNCD

Plantes identifi   au PNCD (apr  s Heckscher & Mokoko Ikonga, 1991)

	Famille	Fran��ais	Vili (Loubou)
	Nom Scientifique		
	*alimentaire ; +m��dicale		
1	Acanthaceae		
1	<i>Acanthus montanus</i> +	Acanthe ��pineuse	Lidj��k�� (Mp��p��lo)
2	<i>Brillantaisia patula</i> +	Brillantaisia	Lilembe (Dil��mbe)
3	<i>Thomandersia butayei</i> +	Thomandersia	Tchivougni (Ivouni)
4	<i>Thomandersia Laurifolia</i> +	Thomandersia	Tchivouni (Ivouni)
2	Agavaceae		
5	<i>Agave sp</i> +	Sisal	Mbande Nkatchi (Suzanne)
6	<i>Dracaena arborea</i> +	Dragonnier	Liba Linzambi (Baringo)
7	<i>Dracaena fragrans</i> +	Dragonnier	Liba Linzambi (Baringo)
8	<i>Dracaena mannii</i> +	Dragonnier	Liba lingo (Baringo)
9	<i>Sansevieria spp</i> +	Sansevi��re	Lil��l��
3	Amaranthaceae		
10	<i>Amaranthus gracilis</i> *+	Amarante	Mpoke matame (Mpogou maram��)
11	<i>Amaranthus hybridus</i> *	Amarante	Mpoke matame (Mpogou maram��)
12	<i>Amaranthus spinosus</i> *+	Amarante ��pineuse	Mpoke matame (Mpogou maram��)
13	<i>Celosia laxa</i> *	C��losie	Mpoke matame (Mpogou maram��)
14	<i>Celosia trigyna</i> *	C��losie	Mpoke matame (Mpogou maram��)
4	Anacardiaceae		
15	<i>Anacardium occidentale</i> *+	Pomme cajou	N'gasahou (Ingasahou)
16	<i>Antrocaryon klaineum</i> *	Onzabili	(Iboulagon)
17	<i>Antrocaryon nannanii</i>		Nonge (Mounonge)
18	<i>Fegimanra africana</i>	Anacardier sauvage	Tchikasou
19	<i>Mangifera indica</i> *+	Manguier	N'manke (Manke)
20	<i>Pseudospondias longifolia</i> *	Prunier sauvage	N'sousou bali (Moutsousou bali)
21	<i>Pseudospondias microcarpa</i> *	Prunier sauvage	N'sousou bali (Moutsousou bali)
22	<i>Spondias mombin</i> *+	Mombin	N'ginge (Mougingi)
23	<i>Trichoscypha abut</i> *+	Raisin de brousse	M'vout (M'foura)
24	<i>Trichoscypha acuminata</i> *+	Raisin de brousse	N'vouta (M'foura)
5	Annonaceae		
25	<i>Annona senegalensis</i> *+	Ann��ne de savane	Lilolo Litandou (Dilolo ditandou)
26	<i>Annona muricata</i> *		
27	<i>Annonidium mannii</i> *+	Ebom	Tchindi (Indi)
28	<i>Cleistopholis glauca</i>	Sobu	Kigounga (Douvoung��)
29	<i>Enantia chlorantha</i> +	Moambe jaune	Mouamba ibenge (Mouamba)
30	<i>Hexalobus crispiflorus</i> *	Ow��	M'vounde (M'vounde)
31	<i>Isolana aff. hexaloba</i>		Louvoung�� (Douvoung��)
32	<i>Monodora myristica</i> *+	Muscadier d'Afrique	Dzingou (Dzingou)
33	<i>Pachypodanthium confine</i>		N'fombe (N'fombe)
34	<i>Pachypodanthium staudtii</i>		N'fombe (N'fombe)
35	<i>Polyalthia suaveolens</i> +		Mouamba oufiote (Mouamba)
36	<i>Xylopia aethiopica</i> *	Po��ivrier de Guin��e	N'kane (Mougane)
37	<i>Xylopia cf. gilbertii</i>		Likange (Digange)
38	<i>Xylopia phloioidora</i>		Nange ivembouke (Nange)
39	<i>Xylopia pynaertii</i>		Nange issaka (Nange ibenge)
40	<i>Xylopia staudtii</i>		Livome (Divome)
6	Apocynaceae		
41	<i>Alstonia boonei</i>	Emien	N'songoti (Moutsongoti)
42	<i>Alstonia congensis</i>	Emien	N'songoti (Louvanguou)
43	<i>Funtumia africana</i>		Mb��bende (Mb��bende)
44	<i>Funtumia elastica</i>	Arbre �� caoutchouc	Mb��bende (Mb��bende)
45	<i>Hunteria cf. mayumbensis</i>		Loukoundou (Douhoundou)
46	<i>Landolphia lanceolata</i> *		
47	<i>Landolphia mannii</i> *		

48	<i>Landolphia owariensis</i> *	Liane à caoutchouc	Djile (Ngile)
49	<i>Picralima nitida</i> +	Obero	Loutsiéto (Doumouhéto)
50	<i>Tabernaemontana crassa</i> +		Tchibonge manou (Mamake)
51	<i>Tabernanthe iboga</i> +	Iboga	Liboka (Diboka)
52	<i>Voacanga cf. bracteata</i> +		Loubakala (Doubibagala)
7	Araceae		
53	<i>Anchomanes difformis</i> +		(Intsoumbou intsoualou)
54	<i>Colocasia esculenta</i> *		
55	<i>Culcasia sp.</i> *		
56	<i>Cyrtosperma senegalense</i>		Lilende (Bilodi)
57	<i>Pistia stratiotes</i> +	Chou aquatique	Tchititi
58	<i>Xanthosoma sagittifolium</i> *		
59	<i>Xanthosoma cf. violaceum</i> *		
8	Arecaceae		
60	<i>Ancistrophyllum secundiflorum</i> *	Asperge rotin	N'kaou (Mougaou)
61	<i>Borassus aethiopum</i>	Rotin, palmier-liane	N'gonge
62	<i>Calamus deeratus</i>	Rotin, palmier-liane	Loubamba (Doubamba)
63	<i>Cocos nucifera</i> *+	Cocotier	N'koke (Coco)
64	<i>Elaeis guineensis</i> *+	Palmier à huile	Liba (Dibe)
65	<i>Eremospatha cabrae</i>		Loubamba (Doubamba)
66	<i>Hyphaene guineensis</i>	Faux rônier	Ngongo
67	<i>Phoenix reclinata</i>	Phoenix	Tchivouve
68	<i>Podococcus barteri</i> *		Liangé (Diangé)
69	<i>Raphia spp</i> (4 espèces)	Palmier raphia	Liba linkounze (Tchikounze)
73	<i>Raphia vinifera</i>	Palmier	Litombi (Dibe dinkounze)
74	<i>Raphia hookeri</i>	Palmier	
75	<i>Sclerosperma mannii</i>		Liangé (Liangé)
9	Asteraceae		
76	<i>Vernonia amygdalina</i> +		Lidoundouli (Doundouli)
77	<i>Vernonia cinerea</i> +		(Mpondzi)
78	<i>Vernonia conferta</i> +		N'voukou (Mouvoukou)
10	Balanitaceae		
79	<i>Balinites wilsoniana</i>		N'sasou (Mousasou)
11	Bignoniaceae		
80	<i>Newbouldia laevis</i>		M'vidimbou
12	Bixaceae		
81	<i>Bixa orellana</i>	Rocouyer	N'kounze (N'goundze)
13	Bombacaceae		
82	<i>Adansonia digitata</i> +	Baobab	N'kondo (Moukondo)
83	<i>Bombax buonopozense</i>	Kapokier	M'fouma (M'foume)
84	<i>Ceiba pentandra</i> *+	Fromagier	M'fouma (M'foume)
85	<i>Pachyra aquatica</i> *	Noisetier de cayenne	Ipinde ibamba (Ipinde ibibamba)
14	Bromeliaceae		
86	<i>Ananas comosus</i> *		
15	Burseraceae		
87	<i>Aucoumea klaineana</i> +	Okoumé	N'koumi (Moukoumi)
88	<i>Canarium schweinfurthii</i> *	Aiélé	M'bile (M'bile)
89	<i>Dacryodes edulis</i> *+	Safoutier	N'safou (Mousafou)
90	<i>Dacryodes heterotricha</i> *+	Safoutier	N'gange (Mougange)
91	<i>Dacryodes klaineana</i> *	Adjouaba	(Itombo)
92	<i>Dacryodes cf. le-testui</i> *		N'gange (Mougange)
93	<i>Dacryodes pubescens</i> *	Safoukala	Tchisafoukale (Mousafoukale)
95	<i>Santiria trimera</i> (2 formes)+	Ebap	N'tombe (N'tombe)
16	Cactaceae		
96	<i>Opuntia sp</i> +	Cactus	M'bande ibamba (M'band ibibamba)
17	Caesalpiniaceae		
97	<i>Afzelia bipindensis</i> +	Doussié rouge	N'sisivou (Mousisivou)
98	<i>Afzelia pachyloba</i> +	Doussié rouge	N'sisivou (Mousisivou)
99	<i>Anthonotha fragrans</i>	Kibakoko	Tergale (Tergale)
100	<i>Berlinia grandifolia</i>	Ebiara	M'pose (M'pose)
101	<i>Cassia alata</i> +	Dartrier	Lifoukou libouisi (Difougou)

102	<i>Cassia occidentalis</i> +	Faux Kinkéliba	Kinkéliba (Kinkéliba)
103	<i>Copaifera religiosa</i>	Anzem	N'téni
104	<i>Cynometra lujae</i>		N'foulasesi (Moufoulasesi)
105	<i>Dialium spp*</i>		
106	<i>Erythrophleum ivorense</i> +	Tali	N'kasa (Moukase)
107	<i>Oxystigma oxyphyllum</i>		Tchitole (Itole)
108	<i>Scorodophloeus sp.*+</i>		Oumboussi (M'boussi)
109	<i>Swartzia fistuloides</i> +	Pao-rosa	N'sambe tchidotchi (Mousambou)
18	Cannabinaceae		
110	<i>Cannabis indica</i> +	Chanvre indien	Liambe (Liambe)
19	Cannaceae		
111	<i>Canna bidentata</i>	Canna	(Kingéli)
112	<i>Canna indica</i>	Canna	(Kingéli)
20	Capparidaceae		
113	<i>Buchholzia coroea</i> +		M'bande (M'bande)
114	<i>Buchholzia macrophylla</i> +		M'bande (M'bande)
21	Caricaceae		
115	<i>Carica papaya</i> *+	Papayer	N'lolo (Moulolo)
22	Chenopodiaceae		
116	<i>Chenopodium ambrosioides</i> +	Chénopode	Diaboulou (Diaboulou)
23	Clusiaceae		
117	<i>Allanblackia floribunda</i> +		Mabeni mamboua (Mabeni)
118	<i>Allanblackia spp*</i>		Mabeni mamboua (Mabeni)
119	<i>Garcinia klaineana</i> *+	Wali	Wali (Walé)
120	<i>Garcinia kola</i> *+	Onié	N'voutou (M'vouta)
121	<i>Garcinia spp*</i>		Mourinde (Mourinde)
122	<i>Mammea africana</i> *	Abricotier d'Afrique	N'kandika
123	<i>Pentadesma butyracea</i> +		N'kandika (Ikandika)
124	<i>Symphonia globulifera</i> +	Ossol	N'gnyanyange (Mounyanyange)
24	Combretaceae		
125	<i>Terminalia catappa</i> *+	Badamier	M'badame (M'badame)
126	<i>Terminalia superba</i>	Limba	N'limbe (Moulimbe)
25	Convolvulaceae		
127	<i>Ipomea batatas</i> *	Patate douce	Mbale n'denge (M'bale ndenge)
26	Crassulaceae		
128	<i>Bryophyllum pinnatum</i> +		(Ditédjouga)
129	<i>Kalanchoe crenata</i> +	Kalanchoe	Lidjouga (Didjouge)
130	<i>Kalanchoe lateritia</i> +	Kalanchoe	Lidjouga (Didjouge)
27	Cucurbitaceae		
131	<i>Coccinia barteri</i>		M'boumboulou (Diboumboulou)
132	<i>Cogniauxia podoleana</i> *+		N'sasake
133	<i>Cucurbita pepo</i> *	Courge	Lilendi (Dilengi)
134	<i>Lagenaria siceraria</i> *	Calebasse	M'binde (M'binde)
135	<i>Luffa cylindrica</i>	Eponge végétale	N'tofi (Séfi)
136	<i>Momordica charantia</i> +	Concombre sauvage	Moumboulou (Diboumboulou)
137	<i>Telfairia occidentalis</i> *		N'sasaka (Disagala)
28	Cyperaceae		
138	<i>Cyperus articulatus</i> +	Cyperus	Lousakousakou (Lousasakou)
139	<i>Cyperus papyrus</i>	Papyrus	N'goubou (N'goubou)
29	Dilleniaceae		
140	<i>Tetracera alnifolia</i> +	Liane à eau	N'singe masi (Mokokori)
141	<i>Tetracera potatoria</i> +	Liane à eau	N'singe masi (Mokokori)
30	Dioscoriaceae		
142	<i>Dioscoria alata</i> *		
143	<i>Dioscoria bulbifera</i> *		
144	<i>Dioscoria cayennensis</i> *		
145	<i>Dioscoria praehensilis</i> *		
156	<i>Dioscoria spp. (10 espèces)*</i>		
31	Ebenaceae		
157	<i>Diospyros bipindensis</i>		Nembe (Nembe)
158	<i>Diospyros hoyleana</i>		Nembe (Nembe)

159	<i>Diospyros cf. piscatoria</i>		Nembe (Nembe)
160	<i>Diospyros sp</i>		Nembe (Nembe)
32	Euphorbiaceae		
161	<i>Alchornea cordifolia+</i>	Alchornéa	Liboundji (Diboundji)
162	<i>Anthostema aubryanum</i>	Assongho	N'doulou (N'doulou)
163	<i>Bridelia ferruginea+</i>		Tchindouindou
164	<i>Croton haumanianus</i>		M'bamba (M'bambe)
165	<i>Dichostemma glaucescens</i>		N'ti sengou (N'tisengou)
166	<i>Euphorbia tirucalli+</i>		N'doule (M'bande ibibamba)
167	<i>Hura crepitans</i>	Sablier des Antilles	N'kondo
168	<i>Hymenocardia ulminoides</i>		M'baka (Imbake)
169	<i>Jathropha curcas</i>	Purphère	Limono
170	<i>Macaranga barteri</i>	Macaranga	(Mogale)
171	<i>Macaranga monandra</i>		N'kale (Mogale oupari)
172	<i>Macaranga schweinfurthii</i>		(Mogale)
173	<i>Macaranga spinosa</i>		(Mogale)
174	<i>Manihot esculenta*</i>	Manioc	Mayake (Mayake)
175	<i>Manihot glaziovii*</i>	Manioc-caoutchouc	N'dimbou (N'dimbou)
176	<i>Maniophyton fuvum</i>		Loukouse (N'kousoukouse)
177	<i>Plagiostyles africana+</i>	Essoula	Liboule (Diboule)
178	<i>Ricinodendron heudelottii*+</i>	Essesang	N'sangala (Mousangala)
179	<i>Ricinus communis+</i>	Ricin	(M'bande tsatsi)
180	<i>Uapaca heudelottii+</i>	Rikio	N'sanvi (Mousanfi)
181	<i>Uapaca paludosa+</i>	Rikio	N'sanvi (Mousanfi)
33	Fabaceae (Papilionaceae)		
182	<i>Abrus precatorius+</i>	Liane-réglisse	N'fingou
183	<i>Arachis hypogea*</i>	Arachide	M'pinpinda (M'pipinde)
184	<i>Cajanus cajan*</i>	Pois d'Angole	Ngounge
185	<i>Canavalia ensiformis</i>		M'bangé louélé
186	<i>Canavalia rosa</i>		M'bangé louélé
187	<i>Desmodium adscendens+</i>	Arachide sauvage	Pinpinda (Mépipinde)
188	<i>Milletia laurentii</i>	Wengé	Tchibotila (Ibotila)
189	<i>Milettia versicolor+</i>		Mbote (Mbote)
190	<i>Pterocarpus soyauxii+</i>	Padouk	N'siési (Mousiésie)
191	<i>Tephrosia vogelii+</i>		N'ti-boumi (Ingoudou)
192	<i>Vigna cf. unguiculata*</i>	Dolique	Bouzandji (Ditsangi)
34	Flacourtiaceae		
193	<i>Caloncoba welwitschii*+</i>	Caloncoba blanc	Tchikouakou (Iwaho)
35	Flagellariaceae		
194	<i>Flagellaria guineensis+</i>	Herbe-rasoir	(Doukingitsi)
36	Gnetaceae		
195	<i>Gnetum africanum*</i>	Koko	N'foumbou (M'foumbou)
196	<i>Gnetum buchholzianum*</i>	Gnetum	N'foumbou (M'foumbou)
37	Humiriaceae		
197	<i>Sacoglottis gabonensis+</i>	Ozouga	Niouke (Mouniouke)
38	Hypericaceae		
198	<i>Harungana madagascariensis+</i>	Guttier du Gabon	N'sasa (Mousasa)
39	Irvingiaceae		
199	<i>Irvingia gabonensis*+</i>	Manguier sauvage	Mouibe (Mouibe)
200	<i>Irvingia grandifolia*+</i>	Andongwé	Moulinde (Moulinde)
201	<i>Irvingia robur*</i>	Zébé	M'vaye (Mouvaye)
202	<i>Klainedoxa gabonensis</i>	Eveuss	N'tété (Moutété)
40	Lamiaceae		
203	<i>Ocimum canum*+</i>		Livouvoumba (Tchiantchi ibégetou)
204	<i>Ocimum gratissimum*+</i>		Livouvoumba (Tchiantchi)
41	Lauraceae		
205	<i>Persea americana*</i>	Avocatier	(M'voke)
42	Lecythidaceae		
206	<i>Napoleonaceae cf. talbotti</i>		M'votchi
207	<i>Petersianthus macrocarpus+</i>	Essia	Mindzou (Mindjou)
43	Loganiaceae		

208	<i>Anthocleista schweinfurthii</i> +	Ayinda	N'vouke (M'vouge outandou)
209	<i>Anthocleista vogelii</i> +		N'vouke (M'vouke)
210	<i>Strychnos aculeata</i>		Letchembi (Digembi)
211	<i>Strychnos icaia</i>		M'boundou (M'boundou)
44	Malvaceae		
212	<i>Gossypium barbadense</i> +	Cotonnier	N'ti-N'sadi
213	<i>Gossypium hirsutum</i> +	Cotonnier	N'kondou (Moukondou)
214	<i>Hibiscus esculentus</i> *	Gombo	Dongo-dongo (Dongo-dongo)
215	<i>Hibiscus rosa-sinsensis</i>	Hibiscus	Biteke (Iteke)
216	<i>Hibiscus rostellanus</i> *	Oseille	Bounkoulou (N'poge)
217	<i>Hibiscus sabdariffa</i> *	Roselle	Bounkoulou (N'poge)
218	<i>Sida acuta</i>		(Douvouvouge)
219	<i>Sida rhombifolia</i>		(Douvouvouge)
220	<i>Sida stipulata</i>		(Douvouvouge)
45	Marantaceae		
221	<i>Ataenidia conferta</i>	Marantacée	Sentsenli (kégéli)
222	<i>Haumania liebrechtsiana</i>	Marantacée	
223	<i>Marantachloa congensis</i>	Marantacée	Makayi-Mézombi (Magayi-Métsombi)
224	<i>Megaphrynium macrostachyum</i>	Marantacée	Mingiti (Ngoungou)
225	<i>Megaphrynium brachystachyum</i> *	Marantacée	(Kéligéli)
46	Melastomataceae		
226	<i>Dissotis decumbens</i> *		
47	Meliaceae		
227	<i>Lovoa trichiloides</i> +		N'lilolo (Dilolo)
230	<i>Trichilia</i> spp (3 espèces)		Tchisosko (Isoko)
48	Mimosaceae		
231	<i>Acacia pennata</i> +		Tchifoundi (Ifoundi)
232	<i>Entada scelerata</i>		Tchifoundi (Ifoundi)
233	<i>Mimosa impudica</i> +	Sensitive	Tchifoundi (Rine-lwetchi)
234	<i>Newtonia leucocarpa</i>	Singa	N'singe (Mousinge)
235	<i>Pentaclethra eetveldiana</i> +	Nabo	Tchisalala (Isalala)
236	<i>Pentaclethra macrophylla</i> *+	Essiri	M'vanze (M'panze)
237	<i>Piptadeniastrum africanum</i>	Dabema	N'singa (Mousinga)
238	<i>Terapleura tetraptera</i> +	Akpa	Tchiaka (Giare)
49	Moraceae		
239	<i>Artocarpus communis</i> *	Arbre à pain	N'labélé pain (Mfouria-pain)
240	<i>Ficus elastica</i>	Ficus	N'katou (N'katou)
241	<i>Ficus exasperata</i>	Abre papier de verre	Tchikouya (Ikouyi)
242	<i>Ficus mucoso</i> +		Tchimbele
244	<i>Ficus</i> spp. (2 espèces)+		N'katou (N'katou)
245	<i>Musanga cecropioides</i> +	Parasolier	N'senge (Mousenge)
246	<i>Myrianthus arboreus</i> *+		Ouboumbe (Ouboumba)
247	<i>Treculia africana</i> *+	Arbre à pain	Mounyanga (Mounyéyi)
248	<i>Trilepisium madagascariensis</i> +	Kid	Movévinge (Divévinge)
50	Musaceae		
249	<i>Musa paradisiaca</i> *+		
250	<i>Musa sapientum</i> *		
51	Myristicaceae		
252	<i>Coelocaryon botyodes</i> +	Ekouné	Dizambe lomb (Ikage ditsamba)
253	<i>Coelocaryon preusii</i> +		Lizamba lomb (Ditsamba lomb)
254	<i>Pycnanthus angolensis</i> +	Ilomba	Lilomba (Lomba)
255	<i>Staudtia gabonensis</i> +	Niové	Ounkoumbi (Mougoumbi)
52	Myrtaceae		
256	<i>Psidium guyava</i> +	Goyavier	N'geyave
53	Nymphaeaceae		
257	<i>Nymphaea lotus</i>	Nénuphar	Lilélé
54	Olacaceae		
258	<i>Coula edulis</i> *+	Noisetier d'Afrique	N'koumounou (Mougoumounou)
259	<i>Diogoa zenkéri</i>		Tchiobe koumounou (Yobe)
260	<i>Ongokea gore</i> +	Sanou	N'sane (Mousanou)

261	<i>Strombosia grandifolia</i>	Nghila	(Ngila)
262	<i>Strombosia pustulata</i>	Afina	(Ngila)
263	<i>Strombosiosis terandra</i>	Tip	Lisoungi (Disoungi)
55	Pandaceae		
264	<i>Panda oleosa*</i>	Afane	M'vokse (N'pogose)
56	Pandanaceae		
265	<i>Pandanus candelabrum+</i>	Pandanus	Loufoubou (Doufoubou)
266	<i>Pandanus sp.+</i>	Pandanus du Niari	Lifoubou (Doufoubou mampoutou)
57	Passifloraceae		
267	<i>Barteria fistulosa+</i>	Arbre à fourmis	Nindje (Mougoumina)
268	<i>Barteria nigritiana+</i>	Arbre à fourmis	Nindze (Mounindze)
269	<i>Passiflora foetida*</i>		
58	Periplocaceae		
270	<i>Mondia whitei+</i>	Douce-amère	N'londé (Moulondé)
59	Phytolaccaceae		
271	<i>Hillieria latifolia*</i>		
272	<i>Phytolacca dodecandra*</i>		
60	Piperaceae		
273	<i>Piper guineense*</i>		
274	<i>Piper umbellatum*</i>		
61	Poaceae		
275	<i>Bambusa vulgaris</i>	Bambou de Chine	Linetso (Divèse)
276	<i>Cymbopogon citratus+</i>	Citronelle	N'loundou (Diloundou)
277	<i>Cymbopogon densiflorus</i>		Lisasangou
278	<i>Pennisetum purpureum</i>	Canne à sucre	N'senga matengo
279	<i>Sacharum officinarum</i>	Canne à sucre	N'senge (Moutsenge)
280	<i>Setaria megaphylla</i>		N'kangani (Magangini)
281	<i>Zea mays*</i>	Mais	Liagni (Magni)
62	Polygalaceae		
282	<i>Carpolobia glabrescens*</i>		(N'kouta)
283	<i>Carpolobia lutea*</i>		(N'kouta)
63	Portulacaceae		
284	<i>Talinum triangulare*</i>		
64	Pteridophytes-Aspidiaceae		
285	<i>Ctenitis protensa</i>		
65	Rhamnaceae		
286	<i>Maesopsis eminii+</i>	Nabit	N'ganga (Mousosobi)
66	Rhizophoraceae		
287	<i>Rhizophora racemosa</i>	Palétuvier	Mouéma (Mouème)
67	Rubiaceae		
288	<i>Brenania brieyi+</i>	Oyo	Mouande (Mouande)
289	<i>Corynanthe mayumbesis+</i>		Nangou n'bilimbi
290	<i>Massularia acuminata</i>		(Nama)
291	<i>Nauclea diderrichii</i>	Bilinga	N'goulou (N'goulou)
292	<i>Nauclea latifolia</i>		N'goulou (N'goulou)
293	<i>Nauclea pobeguini</i>	Andinding	N'toumbi (N'goulou)
294	<i>Pausinystalia yohimbe+</i>	Yohimbe	Loubanga (Doubanga)
295	<i>Pausinystalia macroceras+</i>	Tsanya	Loubanga (Doubanga)
296	<i>Psychotria venosa+</i>		Tchitotoko (Diroroge)
68	Rutaceae		
297	<i>Citropsis articulata</i>		(Moulimanou mousirou)
298	<i>Citrus aurantifolia*+</i>	Cédratier	(Moulimane oubibamba)
299	<i>Citrus aurantium*</i>	Bigaradier	(Bigarade)
300	<i>Citrus grandis*</i>	Pamplemoussier	(Pamplemousse)
301	<i>Citrus limon*+</i>	Limonier	(Moulimane)
302	<i>Citrus medica*+</i>	Citronnier	(Moulimane oubibamba)
303	<i>Citrus reticulata*+</i>	Mandarinier	(Mandarine)
304	<i>Citrus sinsensis*</i>	Oranger	Lilalandzi (Orange)
305	<i>Zanthoxylum gillettii+</i>	Fagara	(N'doungou)
306	<i>Zanthoxylum tessmannii+</i>	Fagara	Olonvogo)
69	Samydaceae		

307	<i>Homalium molle</i> +		(Digandou)
70	Sapotaceae		
308	<i>Baillonella toxisperma</i> *+	Moabi	Moabi (Moabi)
309	<i>Donella pruniformis</i> *+	Ngadje	(Loukondo)
310	<i>Gambeya africana</i> *	Longhi	(Moulongi)
311	<i>Gambeya lacourtiana</i> *		
312	<i>Gambeyobotrys gigantea</i>		Nyambe (Mouyambe)
313	<i>Letestua durissima</i>	Congotali	(Kongotali)
314	<i>Manilkara obovata</i> *		N'gimou
315	<i>Omphalocarpum elatum</i>	Mebemengono	N'sala (Mouyambe)
316	<i>Omphalocarpum procerum</i> +	Eoualab	N'sala (Mouyambe)
317	<i>Pachystela brevipes</i> *		N'sake (Mousake)
318	<i>Synsepalum dulcificum</i> *		N'sake (Mousake)
319	<i>Synsepalum longecuneatum</i> *		N'sake (Mousake)
320	<i>Tieghemella africana</i> *	Douka	(Moudouke)
321	<i>Tridesmostemon omphalocarpoide</i> +	Babama	N'yambe (Loukambouta)
71	Solanaceae		
322	<i>Capsicum annuum</i> *+	Gros piment	Loutchiefou (Tchikiefou mafode)
323	<i>Capsicum frutescens</i> *+	Petit piment	Loutchiefou (Tchikiefou tchitcholi)
324	<i>Solanum aethiopicum</i> *	Aubergine amère	(Mousoso mounéni)
325	<i>Solanum dasyphyllum</i> *		(Moustagori)
326	<i>Solanum icanum</i> *	Aubergine locale	(Mousoso)
327	<i>Solanum lycopersicum</i> *	Tomate	(Itomate)
328	<i>Solanum melongena</i> *	Aubergine cultivée	(Mousoso)
329	<i>Solanum nigrum</i> *	Morelle noire	N'gambou (Ingambou)
72	Sterculiaceae		
330	<i>Cola acuminata</i> *+	Faux-colatier	N'kasou (Mougatsou)
331	<i>Cola aff. gabonensis</i> *		Tchitsiesi
332	<i>Cola cf. griseiflora</i>		Tchinkasou Koumbi (Mougatsou)
333	<i>Cola nitida</i> *+	Colatier	N'kassou senigali (Mougatsou)
334	<i>Cola rostrata</i> *		Tchibinte (Ibinti)
335	<i>Theobroma cacao</i> *	Cacaotier	
73	Styracaceae		
336	<i>Afrostryax lepidophyllus</i> *+	Arbre à ail	N'fita (Houfite)
337	<i>Hua gabonii</i> *+	Arbre à ail	N'fita (N'fita)
74	Thymeleaceae		
338	<i>Dicranolepis soyoauxii</i>		Bidiese (Douvouvoungé)
75	Tiliaceae		
339	<i>Grewia coriacea</i> *		Londji (Dongi)
76	Ulmaceae		
340	<i>Trema guineensis</i> +		N'sosobi (Mousosobi)
77	Verbenaceae		
341	<i>Lantana camara</i> +	Lantana	Lantana (Lantana)
342	<i>Vitex ferruginea</i>		M'vambou m'boua
343	<i>Vitex grandifolia</i>	Evoula	M'vindou (M'vindou)
344	<i>Vitex madiensis</i>		N'filou
345	<i>Tectona grandis</i>	Teck	M'vokou (Mouvokou)
78	Violaceae		
346	<i>Rinorea sp</i>		Makaya métchifiotila (Makaya)
79	Vitaceae		
347	<i>Cissus quadrangularis</i> +		Moboule
80	Zingiberaceae		
348	<i>Afromomum citratum</i> +	Afromomum	Moudjombo (Diyangi)
349	<i>Afromomum giganteum</i> *+	Afromomum	Liyoyombo (Disise)
350	<i>Afromomum melegueta</i> *+	Maninguette	Loutchiefou loupoumbou
351	<i>Afromomum polyanthium</i> *		
352	<i>Afromomum stipulatum</i> *+	Afromomum	Lisise (Didise)
353	<i>Costus afer</i> +		N'kouise (Moukouise)
354	<i>Costus fissiligulatus</i> +		N'kouise (Moukouise)
355	<i>Costus lucanusianus</i> +		N'kouise (Moukouise)

ANNEXE 7.1: FORMATION COMPLETE des ECOGARDES (43 jours) : Jours 1 à 5

Jour	Heures	Matiere	Theme	Cours	Responsables
1	Matinee	RASAGE DES CRANES			
	12h00-15h00	Bienvenu			Mr Bonassidi, Mme Hilde
	15h00-17h00	Ouverture de la Formation			Prefet
2	4h30-6h30	Sport	Travail d'adaptation	Footing et Etirements et laver	Militaire
	7h00-7h30	Petit déjeuner			Commission Cuisine
	7h30-9h20	L'administration forestiere		organogram du MEFE, et Procedure de classement d'une aire protegee	DOMBI FELIX
	9h30-11h20	Conservation		Definition d'une aire protégé et presentation du PNCD, et Problematiche de gestion d'une aire protegee	BONASSIDI G.
	11h30-12h20	Conservation		Mission d'un Ecogarde	MINGONGA
	13h00-14h50	Recherche		Place de recherche dans le gestion d'une aire protegee	VANLEEUEWE
	15h00-16h20	Faune		Aspects écologiques et socio-économiques des espèces intégralement protégées.	VANLEEUEWE
	16h30-18h30	Sport		Footing et Etirements et laver	Militaires
	18h30-19h00	Diner			Commission Cuisine
3	5h00-8h00	Sport			Militaires
	8h00-8h30	Petit déjeuner			Commission Cuisine
	8h30-9h00	Ecole du soldat (th1)		Les alignements (Suite)	Militaires
	9h00-11h00	Eglise et nettoyage			
	11h00-12h50	Règlement services à l'armée (RSA)	Fondement de la discipline generale	Code d'honneur	Militaires
	13h00-14h50	Règlement services à l'armée (RSA)	Fondement de la discipline generale	Esprit de discipline et obeissance	Militaires
	15h00-17h00	sport			Militaires
	17h00-17h30	Ecole de chants			Militaires
	17h30-18h00	douche			
	18h00-19h00	Diner			Commission Cuisine
4	4h30-6h30	Sport	Travail continu (TH 2)	Footing et Etirements et laver	Militaires
	7h00-7h30	Petit déjeuner			Commission Cuisine
	7h30-9h30	Ecole du soldat (th2)		Le garde a vous et le repos	Militaires
	9h30-13h30	Droits et devoirs	Quelques approches sur la gestion du personnel et le respect des Droits de l'homme	Règlement intérieur de la troupe (Contenu et Respect)	MOISE ZOINABA
	13h30-15h30	Droit International		Notion de droit international et les droits de l'homme	MOISE ZOINABA
	16h30-18h00	Tactiques (Combat)	Generalites sur l'infanterie (TH1)	Missions, Regles fondamentales et caracteristiques du combat des fantassins (Ecogardes)	Militaires
	18h00-19h30	Sport	Travail continu (TH 3)	Developpement de l'endurance	Militaires
	19h30-20h00	Diner			Commission Cuisine
	20h00-21h30	Lecture			consultant
5	4h30-6h30	Sport	Travail continu (TH 3)	Developpement de l'endurance	Militaires
	7h00-7h30	Petit déjeuner			Commission Cuisine
	7h30-8h30	Ordre serré (OS)	Ecole du soldat (th4)	Revision cours1, 2, 3	Militaires
	8h30-10h30	Législation en vigueur	Protection des personnes et des biens et droit d'usage		MOISE ZOINABA
	11h00-13h00	Socio-économie	Principes de Monitoring socio-économique.	Technique de suivi de chasse (collecte des données). Suivi epidemiologique.	ANTOINE, Quentin
	14h30-16h00	Ordre serré (OS)	Ecole du soldat (th4)	C7 Demi-tour--Droite	Militaires
	16h30-17h30	Tactiques (Combat)	Devoirs et responsabilites des militaires (Ecogardes)		Militaires
	17h30-19h00	Sport	Travail continu (TH 4)	Parcours naturel	Militaires
	19h00-20h00	Diner			Commission Cuisine
	20h00-21h30	Lecture			consultant

ANNEXE 7.1. continue : FORMATION COMPLETE des ECOGARDES (43 jours) : Jours 6 à 10

6	4h30-6h30	Sport	Travail continu (TH 4)	Parcours naturel (suite)	Militaires
	7h00-7h30	Petit déjeuner			Commission Cuisine
	7h30-8h30	Ordre serré (OS)	Mouvement avec arme	C1: Presenter et Reposer PMAK	Militaires
	8h30-10h30	Législation	Intérêts suscités par la création des aires protégées		MOISE ZOINABA
	10h30-13h00	Sensibilisation	Techniques de vulgarisation et de sensibilisation sur la loi 48/83.		ANTOINE
	14h30-18h00	Sport	Marche	Marche d'endurance (32 km)	Militaires
	19h00-20h00		Diner		Commission Cuisine
7	4h30-6h30	Sport	Travail continu	Parcours Naturel	Militaires
	7h00-7h30		Petit déjeuner		Commission Cuisine
	7h30-8h30	Ordre serré (OS)	Revision TH5	Revision C1	Militaires
	8h30-13h00	Sensibilisation	Vulgarisation et sensibilisation, Information sur l'aménagement	Vulgarisation, Sensibilisation, éducation environnementale	ANTOINE
	13h00-13h15		Rapport		Militaires
	14h30-15h30	Ordre serré (OS)	Mouvement avec arme	Presenter et Reposer SKS	Militaires
	15h30-17h30	Tactiques (Combat)	Le combat du binome	Definition et missions du binome	Militaires
	18h00-19h00		Diner		Commission Cuisine
	19h00-20h30		Lecture		consultant
	20h30-21h30		Appel du soir		consultant
8	4h30-6h30	Sport	Travail continu	Decrassage	Militaires
	7h00-7h30		Petit déjeuner		Commission Cuisine
	7h30-8h30	Ordre serré (OS)	Les alignements	Former les faisceaux	Militaires
	9h00-13h00	Sante	Visite des elements; Secourisme	Hygiene; Blessure; Morsure; crise	Dr. Nkombo
	13h00-13h15		Rapport		Militaires
	14h30-15h30	Armement	Etude du PMAK		Militaires
	15h30-17h30	Tactiques (Combat)	Le combat du binome (Suite)	Les missions du binome (suite)	Militaires
	18h00-19h00		Diner		Commission Cuisine
	19h00-20h30		Lecture		consultant
	20h30-21h30		Appel du soir		consultant
9	4h30-6h30	Sport	Travail continu	Developpement de l'endurance	Militaires
	7h00-7h30		Petit déjeuner		Commission Cuisine
	7h30-8h30	Armement	Etude du PMAK	Demontage et remontage	Militaires
	8h30-13h00	Reglementation	Conflit Homme-Elephant	Stratégie d'éloignement des éléphants ; Méthode de réduction des dommages sur les cultures ; Difficultés sur la résolution de la question Homme-éléphant ;	VANLEEUEVE H.
	13h00-13h15		Rapport		Militaires
	14h30-15h30	Armement	Etude du PMAK	Demontage et remontage (Suite)	Militaires
	15h30-17h30	R.S.A	Devoirs generaux des (Ecogardes)	Devoirs generaux; Devoirs et responsabilites du subordonne	Militaires
	18h00-19h00		Diner		Commission Cuisine
	19h00-20h30		Lecture		consultant
	20h30-21h30		Appel du soir		consultant
10	5h00-7h00	Sport	Cross	8 km	Militaires
	7h30-9h00		Petit déjeuner		Commission Cuisine
	9h30-12h00	Tactiques (Combat)	Le combattant individuel	Les actes réflexes du combattant	Militaires
	12h00-13h00		Dejeuner		Commission Cuisine
	14h30-16h00	Nettoyage	Tenues et propriete individuelle		
	16h00-17h00	Reunion d'evaluation	Reunion d'evaluation	Reunion d'evaluation	

ANNEXE 7.1. continue : FORMATION COMPLETE des ECOGARDES (43 jours) : Jours 11 à 15

11	4h30-6h30	Sport	Travail continu	Decrassage	Militaires
	7h00-7h30	Petit déjeuner			Commission Cuisine
	7h30-8h30	Armement	Revision TH1	Revision C1 et C2	Militaires
	8h30-13h00	Écologie	Principes de Monitoring écologique.; indices sur les différents points sensibles et stratégies de concentrations de grands mammifères dans Le Parc.	Présence et distribution des espèces; Espèces clés pour la gestion ;Abondance spécifique ; La collecte des données et le suivi des tendances dans l'espace et dans le temps	VANLEEUEVE H.
	13h00-13h15	Rapport			Militaires
	14h00-14h30	Sport	Marche	Marche de 32km	consultant
	22h30-23h00	Bain			
	23h00-23h30	Diner			Commission Cuisine
	23h30-24h00	Appel du soir			consultant
12	5h00-6h30	Sport	Travail continu	Decrassage	Militaires
	7h00-8h00	Petit déjeuner			Commission Cuisine
	8h00-12h00	Essai Patrouille mobile des amateurs	Depiégeage contrôles des véhicules, Bivouac en forêt		MINGONGA, AMBEA, ROBB
	12h00-13h00	Dejeuner			Commission Cuisine
	14h00-16h00	Nettoyage		Tenues et propriete individuelle	
	16h00-17h00	Reunion d'evaluation 2 eme semaine			
13	4h30-6h30	Sport	Travail continu	Footing et Etirements et laver	Militaires
	7h00-7h30	Petit déjeuner			Commission Cuisine
	7h30-8h30	Armement	Etude du SKS Th2	Etude theorique C1	Militaires
	8h30-13h00	Navigation	Principes de Navigations en forêt : GPS ; Boussole, Carte. (Introduction)	Définition des concepts, Utilité des instruments de navigation en forêt.	VANL , BITSINDOU
	13h00-13h15	Rapport			Militaires
	14h30-15h30	Armement	Etude du SKS (suite)	Etude theorique C1	Militaires
	15h30-17h30	Tactiques (Combat)	Generalites sur l'equipe de combat	Definition et commandement de l'equipe	Militaires
	18h00-19h00	Diner			Commission Cuisine
	19h00-20h30	Lecture			consultant
	20h30-21h30	Appel du soir			consultant
14	4h30-6h30	Sport	Travail continu	Footing et Etirements et laver	Militaires
	7h00-7h30	Petit déjeuner			Commission Cuisine
	7h30-8h30	Armement	Etude du SKS Th2	Etude Demontage et remontage	Militaires
	8h30-13h00	Navigation	Principes de Navigation en forêt : (GPS ; Boussole, Carte)	Boussole ;Carte géographique ; GPS.	VANL , BITSINDOU
	13h00-13h15	Rapport			Militaires
	14h30-15h30	Armement	Etude du SKS (suite)	Etude Demontage et remontage	Militaires
	15h30-17h30	Tactiques (Combat)	Generalites sur le groupe de combat	Definition, composition et formation	Militaires
	18h00-19h00	Diner			Commission Cuisine
	19h00-20h30	Lecture			consultant
	20h30-21h30	Appel du soir			consultant
15	4h30-6h30	Sport	Travail continu	Footing et Etirements et laver	Militaires
	7h00-7h30	Petit déjeuner			Commission Cuisine
	7h30-8h30	Ordre serré (OS)	Revision Th2: Mouvement avec arme	Revision C1 Presenter et reposer PMAK	Militaires
	8h30-13h00	Logistique	Gestion Matériels ; Logistique de Terrain.	Préparation de mission ; Gestion du matériel électronique, instruments et Données en forêt ;	ROBB Q. , MAYEMBO E.
	13h00-13h15	Rapport			Militaires
	14h30-16h00	RSA	Les regles depolitesse (Th3)	Generalite (C1); le salut (C2); Les regles du salut (C3)	Militaires
	16h00-17h30	RSA	Les regles depolitesse (Th3) suite	Maniere de se presenter a un superieur (C4); Les elements de savoir vivre (C5)	Militaires
	18h00-19h00	Diner			Commission Cuisine
	19h00-20h30	Lecture			consultant
	20h30-21h30	Appel du soir			consultant

ANNEXE 7.1. continue : FORMATION COMPLETE des ECOGARDES (43 jours) : Jours 16 à 20

16	4h30-6h30	Sport	Travail continu	Footing et Etirements et laver	Militaires
	7h00-7h30	Petit déjeuner			Commission Cuisine
	7h30-8h30	Ordre serré (OS)	Revision Th1	Revision C2 Presenter et reposer SKS	Militaires
	8h30-10h30	Législation	Législation sur la faune sauvage; Législation forestière	Classification des zones d'intérêt ; Les droits d'usage; Problème des campements forestiers	BONASSIDI G.
	10h30-13h00	Législation	Législation sur les armes.	Législation sur les armes de chasse et les munitions.	BONASSIDI G.
	13h00-13h15	Rapport			Militaires
	14h00-22h30	Sport	Marche (Th5)	Marche 32 km	consultant
	22h30-23h00	Bain			
	23h00-23h30	Diner			Commission Cuisine
17	4h30-6h30	Sport	Travail continu	Decrassage	Militaires
	7h00-7h30	Petit déjeuner			Commission Cuisine
	7h30-8h30	Revision			consultant
	9h00-11h30	IST-TIR	Les regles de tir (Th1)	Les regles pour effectuer un bon tir (C1); Les genres de tir (C2); Les positions de tir (C3)	Militaires
	11h30-14h00			camouflage, theory	Militaires
	14h00-15h00	Dejeuner			Commission Cuisine
	15h00-16h00	Nettoyage	Tenues et propriete individuelle		
	16h00-17h00	Reunion d'evaluation 3 eme semaine			
18	4h30-6h30	Sport	Travail continu	Footing et Etirements et laver	Militaires
	7h00-7h30	Petit déjeuner			Commission Cuisine
	7h30-8h30	Ordre serré (OS)	Revision Th1	Revision C1les alignements	Militaires
	8h30-10h30	La mission de l'écogarde	La mission de l'écogarde		MINGONGA, AMBEA,
	10h30-13h00	Logistique et Sécurité	Le bivouac	Enseigner à monter un bivouac et les règles essentielles de sécurité à y observer	MINGONGA, AMBEA, ROBB
	13h00-13h15	Rapport			Militaires
	14h30-16h00	IST-TIR	Les regles de tir (Th1) Suite	Les mesures de securite avant pendant et apres le tir	Militaires
	16h00-17h30	IST-TIR	Les regles de tir (Th1) Fin	Les commandements de tir (C5)	Militaires
	18h00-19h00	Diner			Commission Cuisine
	19h00-20h30	Lecture			consultant
	20h30-21h30	Appel du soir			consultant
19	4h30-6h30	Sport	Travail continu	Footing et Etirements et laver	Militaires
	7h00-7h30	Petit déjeuner			Commission Cuisine
	7h30-8h30	Ordre serré (OS)	Revision Th1	Revision C4 le salut	Militaires
	8h30-13h00	Secourisme	Règle du secourisme ; Trousse de secours ; Les premiers soins.		Dr Nkombo
	13h00-13h15	Rapport			Militaires
	14h30-16h00	Tactiques (Combat)	La patrouille legere d'obsevation		Militaires
	16h00-17h30	Tactiques (Combat)	La patrouille legere d'obsevation (Fin)		Militaires
	18h00-19h00	Diner			Commission Cuisine
	19h00-20h30	Lecture			consultant
	20h30-21h30	Appel du soir			consultant
20	4h30-6h30	Sport	Travail continu (TH4)	Footing et Etirements et laver	Militaires
	7h00-7h30	Petit déjeuner			Commission Cuisine
	7h30-8h30	Ordre serré (OS)	Revision Th1	Revision C7: Demi-tour ---droite	Militaires
	8h30-13h00	EVALUATION			BONASSIDI G.
	13h00-13h15	Rapport			Militaires
	14h00-18h00	Sport	Marche (Th5)	Marche de 12 km (C6)	consultant
	18h00-19h00	Bain			
	19h00-20h00	Diner			Commission Cuisine
	20h00-21h00	Appel du soir			consultant

ANNEXE 7.1. continue : FORMATION COMPLETE des ECOGARDES (43 jours) : Jours 21 à 26

21	4h30-6h30	Sport	Travail continu (TH4)	Footing et Etirements et laver	Militaires
	7h00-7h30		Petit déjeuner		Commission Cuisine
	7h30-8h30	Ordre serré (OS)	Revision Th2	Revision C1: Presenter et reposer PMAK	Militaires
	8h30-15h00		TIR		Militaires
	15h00-17h30	RSA	Les Punitions	Principes (C1); Punitions (C2); Reprimandes (C3); Recompenses (C4)	Militaires
	18h00-19h00		Diner		Commission Cuisine
	19h00-20h30		Lecture		consultant
	20h30-21h30		Appel du soir		consultant
22	4h30-6h30	Sport	Travail continu (TH4)	Footing et Etirements et laver	Militaires
	7h00-7h30		Petit déjeuner		Commission Cuisine
	7h30-8h30	Ordre serré (OS)	Les alignements (Th1)	Revision C1: Les alignements	Militaires
	8h30-13h00	Administration	Rédaction administrative (Suite)	La lettre administrative ; Constats d'infraction ; Comptes rendus et PV.	BONASSIDI G.
	13h00-13h15	Rapport			Militaires
	14h30-22h30	Sport	Marches (Th5)	Marche de 32km (C7)	consultant
	22h30-23h00		Bain		
	23h00-23h30		Diner		Commission Cuisine
23	5h00-6h30	Sport	Travail continu (TH4)	Decrassage	Militaires
	7h00-8h00		Petit déjeuner		Commission Cuisine
	10h00-12h00		Revision		consultant
	12h00-13h00		Dejeuner		Commission Cuisine
	14h30-16h00	Nettoyage	Tenues et propriete individuelle		
	16h00-17h00		Reunion d'evaluation 4 eme semaine		
24	4h30-6h30	Sport	Travail continu (TH4)	Footing et Etirements et laver	Militaires
	7h00-7h30		Petit déjeuner		Commission Cuisine
	7h30-8h30	Ordre serré (OS)	Revision Th1	Revision C5 et C6:Quart de tour	Militaires
	8h30-14h30		TIR		consultant
	14h00-14h30		Rapport		Militaires
	14h30-16h00	IST-TIR	Revision TH1	Revision C1;C2;C3;C4	Militaires
	16h00-17h30	ODT	Application pratique du Th1	Cours pratique sur le camouflage	Militaires
	18h00-19h00		Diner		Commission Cuisine
	19h00-20h30		Lecture		consultant
	20h30-21h30		Appel du soir		consultant
25	4h30-6h30	Sport	Travail continu (TH4)	Footing et Etirements et laver	Militaires
	7h00-7h30		Petit déjeuner		Commission Cuisine
	7h30-8h30	Ordre serré (OS)			Formateur Militaire
	8h30-17h30	Navigation	Principes de Navigation en forêt : (GPS ; Boussole, Carte)	Pratique du GPS (Suite)	VANL , BITSINDOU
	18h00-19h00		Bain		
	19h00-20h00		Diner		Commission Cuisine
	20h00-21h00		Appel du soir		consultant
26	4h30-6h30	Sport	Travail continu (TH4)	Footing et Etirements et laver	Militaires
	7h00-7h30		Petit déjeuner		Commission Cuisine
	7h30-8h30	Ordre serré (OS)			Formateur Militaire
	8h30-13h00	Navigation	Principes de Navigation en forêt : (GPS ; Boussole, Carte)	Pratique du GPS (Suite)	VANL , BITSINDOU
	13h00-13h30	Repartition des equipes	8 groupes de 4		Militaires
	13h30-17h30	Exercice de Navigation en forêt : (GPS ; Boussole, Carte)			VANL , BITSINDOU
	18h00-19h00		Bain		
	19h00-20h00		Diner		Commission Cuisine
	20h00-21h00		Appel du soir		consultant

ANNEXE 7.1. continue : FORMATION COMPLETE des ECOGARDES (43 jours) : Jours 27 à 43

27	9h30	Depart en foret	Exercices de Navigation avec GPS en forêt et Patrouille		MAKOUMBOU C; NGALOUO B.
28	7h00-16h00	Navigation en forêt et Patrouille			Formateurs militaires; MAKOUMBOU C;
29	13h00-15h00	Sortie des équipes			MAKOUMBOU C; NGALOUO B.
	15h00-16h00	Diner			Commission Cuisine
	16h00-18h00	Controle general des arrivants			consultant
30	5h00-6h30	Sport	Travail continu (TH4)	Decrassage	Militaires
	7h00-8h00	Petit déjeuner			Commission Cuisine
	8h30-13h00	RAPPORT	Autocritique de la mission		VANL, BONAS, MING
	14h30-16h00	Nettoyage	Tenues et propriete individuelle		
	16h00-17h00	Reunion d'evaluation 5 eme semaine	Reunion d'evaluation 5 eme semaine		consultant
31	4h30-6h30	Sport	Travail continu (TH4)	Footing et Etirements et laver	Militaires
	7h00-7h30	Petit déjeuner			Commission Cuisine
	7h30-8h30	Preparation de la logistique	Preparation de la logistique	Preparation de la logistique	Formateur Militaire; Commission Cuisine;
	8h30-9h30	MISE EN ROUTE DES EQUIPES POUR LE TERRAIN (une semaine)			Chauffeurs : Georges et Kiba
32					
33					
34		Patrouille mobile (Stage pratique)			
35		Sortie Equipes			
36					
37					
38					MOZIKA D; BALENGA E.; Assistants au chef de Patrouille ; consultant
39		PATROUILLE DANS DES POSTES FIXES (Stage pratique)			
40		Sortie Equipes			
41	4h30-6h30	Sport	Travail continu	Footing et Etirements et laver	Militaires
	7h00-7h30	Petit déjeuner			Commission Cuisine
	7h30-8h30	REVISION			Militaires
	8h30-11h30	Notion de code pénal			MAYEMBO E.
	11h30-13h30	Rapport general de la formation	Remplissage des fiches et redaction des rapports ou comptes rendus		VANL, BONAS, MING
	14h00-15h30	Ordre serré (OS)	Revision : Mouvement avec arme	Presenter et Reposer PMAK	Militaires
	15h30-17h30	Tactiques (Combat)	Revision	Revision: La patrouille légère d'observation ; Le coup de main	consultant
	18h00-19h00	Diner			Commission Cuisine
	19h00-20h30	Lecture			consultant
	20h30-21h30	Appel du soir			consultant
	42	4h30-6h30	Sport	Travail continu	Footing et Etirements et laver
7h00-7h30		Petit déjeuner			Commission Cuisine
7h30-8h30		Ordre serré (OS)	L'école du soldat	Les alignements; Le salut; Le repos; à droite-droite; Demi-tour droite	Militaires
8h30-13h00		EVALUATION GENERALE	Resultats de fin de formation	Derniers consignes.	VANL, BONAS, MING
13h00-15h00		Entraînement Physique Militaire	Mouvements (En tenue de sport)	Course de 80 m ; Course de 1500 m ;Exercices neuro-moteurs	
15h00-16h00		Nettoyage	Tenues et propriete individuelle		
16h00-19h00		Quartier libre			
19h00-20h30		Lecture			consultant
20h30-21h30		Appel du soir			consultant
43		5h00-6h30	Sport	Travail continu	Footing et Etirements et laver
	6h30-7h00	Petit déjeuner			Commission Cuisine
	7h00-8h00	Preparatifs pour la ceremonie de cloture			consultant
	8h30-12h00	CEREMONIE DE CLOTURE			VANL, BONAS, MING

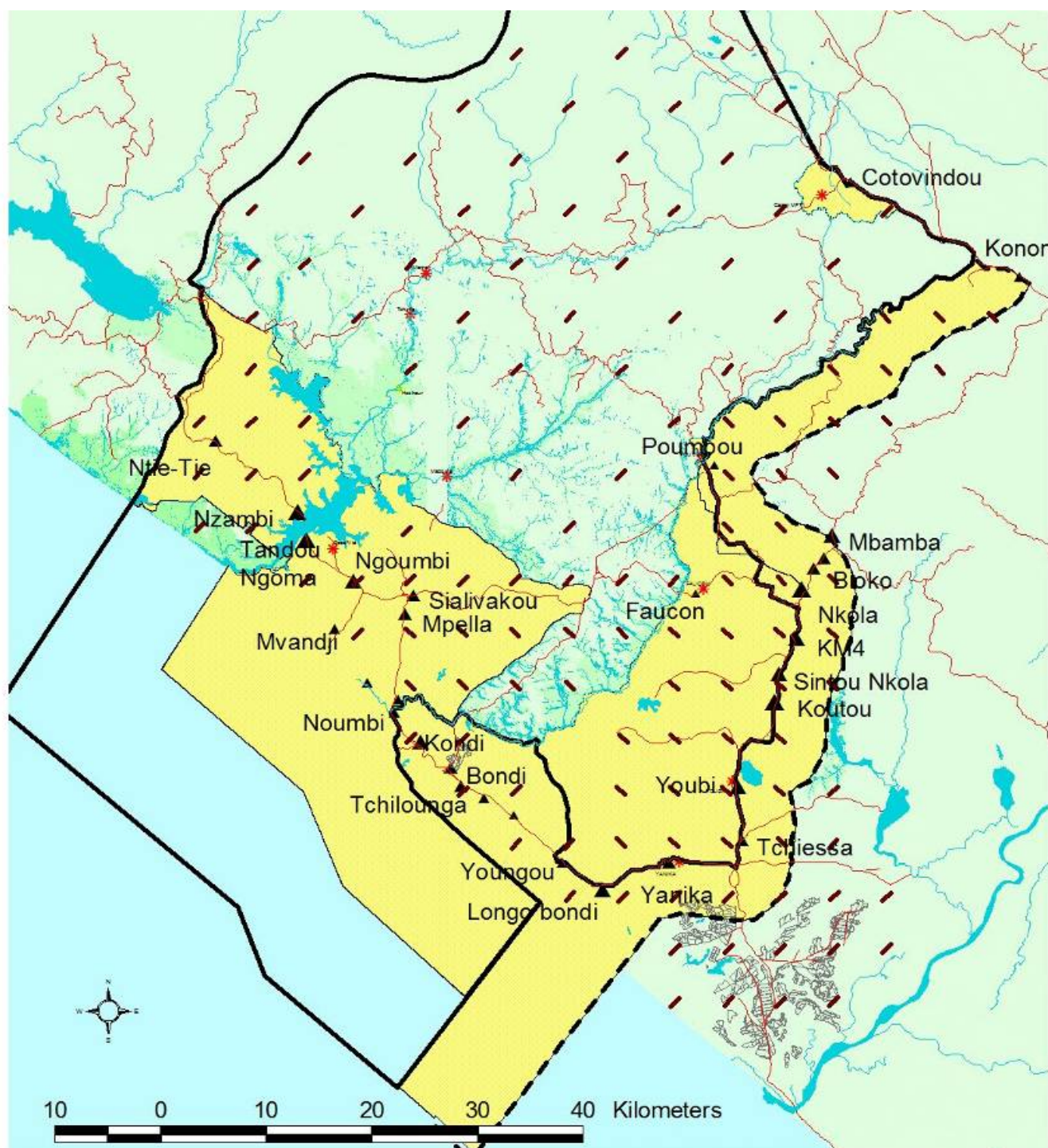
ANNEXE 7.2: Formation paramilitaire des ecogardes de 21 jours

Jours:		1	2	3	4	5	6	7
5h30-6h30	Equipe A	Footing	Footing	Footing	Footing	Footing	Footing	Footing
	Equipe B							
6h30-7h30	Equipe A	Douche, Petit déjeuner	Douche, Petit déjeuner	Douche, Petit déjeuner	Douche, Petit déjeuner	Douche, Petit déjeuner	Douche, Petit déjeuner	Douche, Petit déjeuner
	Equipe B							
7h30-10h00	Equipe A	Introduction	Cours de soins	Natation - secourisme	secourisme	Combat corps a corps	Cycles Ecologiques et	Reglements Interieures
	Equipe B	formateurs et formation	medicale	secourisme	natation - en tenue	Conservateur Adjoint	impacts humaines	Usage Ress. zones IP
10h00-12h30	Equipe A	Division equipes et	Cours de premieres	secourisme	natation - en tenue	Conservateur Adjoint	Roles des Parcs et Lois	Reglements Interieures
	Equipe B	rasssembler equipement	soins	Natation - secourisme	secourisme	Combat corps a corps	Congolaise	Usage Ress. zones
12h30-13h30	Equipe A	SPORT	Dejeuner	SPORT	SPORT	Dejeuner	SPORT	SPORT
	Equipe B							
13h30-14h00	Equipe A	Dejeuner	Corvet	Dejeuner	Dejeuner	Dresser les PVs	Dejeuner	Dejeuner
	Equipe B		Combat corps a corps					
14h00-15h00	Equipe A	Verification medicale/	Combat corps a corps	Tenu et Nettoyage des	Tenu et Nettoyage des	Stage pratique:		
	Equipe B	Comment mettre	Corvet	fusils	fusils	Braconniers		
15h00-17h00	Equipe A	tentes/ prendre soin	Stage pratique:	SPORT		Orpailleurs	Stage pratique:	Stage pratique
	Equipe B	equipement	Les salutations et codes	Combat corps a corps	Pratique	Exploitants	Arreter et fouiller d'un	
17h00-18h30	Equipe A		de conduites	Combat corps a corps		Vehicules	vehicule	
	Equipe B			SPORT		Chalutiers		
18h30-20h00	Equipe A	Douche, Diner	Douche, Diner	Douche, Diner	Douche, Diner	Douche, Diner	Douche, Diner	Douche, Diner
	Equipe B							
20h00-21h00	Equipe A	Documentaire	Interviews	Documentaire	Interviews	Documentaire	Interviews	Documentaire
	Equipe B							

Jours:		8	9	10	11	12	13	14
5h30-6h30	Equipe A	Footing	Footing	Footing	Footing	Footing	Footing	Footing
	Equipe B							
6h30-7h30	Equipe A	Douche, Petit déjeuner	Douche, Petit déjeuner	Douche, Petit déjeuner	Douche, Petit déjeuner	Douche, Petit déjeuner	Douche, Petit déjeuner	Douche, Petit déjeuner
	Equipe B							
7h30-10h00	Equipe A	Cours geographiques	Corvet	Combat corps a corps		Combat corps a corps	Les animaux	Reglements Interieures
	Equipe B		Combat corps a corps	Conservateur Adjoint		Conservateur Adjoint	integralement proteges	Access Zones IP
10h00-12h30	Equipe A		Combat corps a corps	Conservateur Adjoint		Conservateur Adjoint	Roles des Parcs et Lois	Reglements Interieures
	Equipe B	Pratique	Corvet	Combat corps a corps		Combat corps a corps	Congolaise	Acces Zones ECO
12h30-13h30	Equipe A	cartes et GPS	SPORT	SPORT	SPORT	Dejeuner	SPORT	SPORT
	Equipe B							
13h30-14h00	Equipe A	Dejeuner	Dejeuner	Dejeuner	Dejeuner	Dresser les PVs	Dejeuner	Dejeuner
	Equipe B							
14h00-15h00	Equipe A	Natation	Naviguer kayaks et	Tenu et Nettoyage des	Tenu et Nettoyage des	Stage pratique:		
	Equipe B	competition	pirogues	fusils	fusils	Braconniers	Stage pratique:	Preparations missions
15h00-17h00	Equipe A	SPORT	SPORT	SPORT		Orpailleurs	Arreter et fouiller d'un	de terrains
	Equipe B					Exploitants	vehicule	
17h00-18h30	Equipe A	Preparation	Preparation	Combat corps a corps	Pratique	Vehicules		
	Equipe B	attack de nuit	attack de nuit	SPORT		Chalutiers		
18h30-20h00	Equipe A	Douche, Diner	Douche, Diner	Douche, Diner	Douche, Diner	Douche, Diner	Douche, Diner	Douche, Diner
	Equipe B							
20h00-21h00	Equipe A	Documentaire	Interviews	Documentaire	Interviews	Documentaire	Interviews	Documentaire
	Equipe B							

Jours:		15	16	17	18	19	20	21
5h30-6h30	Equipe A	Footing	Footing	Footing	Footing	Footing	Footing	Footing
	Equipe B							
6h30-7h30	Equipe A	Douche, Petit déjeuner	Douche, Petit déjeuner	Douche, Petit déjeuner	Douche, Petit déjeuner	Douche, Petit déjeuner	Douche, Petit déjeuner	Douche, Petit déjeuner
	Equipe B							
7h30-10h00	Equipe A					Combat corps a corps	NATATION	Les organismes,
	Equipe B					Conservateur Adjoint		plantes et animaux
10h00-12h30	Equipe A					Conservateur Adjoint	NAVIGER	Les animaux
	Equipe B					Combat corps a corps		Integralement Protégé
12h30-13h30	Equipe A					Dejeuner	SPORT	SPORT
	Equipe B							
13h30-14h00	Equipe A					Resultats des missions	Dejeuner	Dejeuner
	Equipe B					en foret		
14h00-15h00	Equipe A	MISSION en FORET	MISSION en FORET	MISSION en FORET	MISSION en FORET	Tenu et Nettoyage des	Stage recapitulation	Dresser les PVs
	Equipe B					fusils	pratique:	
15h00-17h00	Equipe A						Arreter et fouiller d'un	Verification medicale/
	Equipe B						vehicule et dresser PVs	Comment enlever
17h00-18h30	Equipe A						braconniers, orpailleurs,	tentes/ prendre soin
	Equipe B						exploitants, cahlutiers	equipement
18h30-20h00	Equipe A					Douche, Diner	Douche, Diner	Douche, Diner
	Equipe B							
20h00-21h00	Equipe A					Documentaires	Interviews	Documentaire
	Equipe B							

ANNEXE ??: Layons, Recensement systématique Grand mammifères PNCD



LEGENDE

- Transects Juillet 2008
- Rivieres
- Routes
- ▲ Villages

- Plantations EFC
- Limites PNCD
- Zone Ecodeveloppement & 5km tampon
- Zone Integralement Protege



